

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE**  
**VIVANT**

## **TERRITOIRES DE CULTURES, CULTURES DE TERRITOIRES :**

quand élus, artistes et habitants  
co-investissent les territoires ruraux

Nouvelle édition  
**Janvier 2018**



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

# Sommaire

<b>Éditorial</b>	page 3
<b>La part inconnue du territoire. L'artiste en faveur du dépliement des espaces</b> Antoine Choplin	page 4
<b>Réduire l'iniquité de traitement des territoires : une priorité de politique publique</b> Jean-François Marguerin	page 7
<b>Culture, ouvrons les portes de l'ingénierie</b> Cédric Szabo	page 10
<b>Démocratisation, démocratie, droits culturels : quelle place pour les habitants ?</b> Philippe Teillet	page 13
<b>Derrière Le Hublot, une utopie de proximité</b> Fred Sancère	page 21
<b>Révéler et relier nos territoires de culture et nos humanités</b> Olivier Pévèrelli	page 24
<b>Comment construire un projet artistique participatif en milieu rural ?</b> Sybille Arlet	page 26
<b>Action culturelle partagée au coeur du quotidien pour inventer le territoire de demain</b> Fabienne Corteel	page 31
<b>D'ici et d'ailleurs en Maurienne, ou l'heureuse rencontre entre initiative politique et processus artistique au service d'une vallée et des ses habitant-e-s.</b> Géraldine Bénichou	page 34
<b>La culture comme ferment du développement local et de l'attractivité territoriale</b> Jean-Yves Pineau	page 37
<b>Publics et politiques de la culture : quelles singularités du monde rural ?</b> Emmanuel Négrier	page 40
<b>Ruralité et mutualisation, deux traits d'une initiative culturelle</b> Bruno Goffi	page 43
<b>Quatre figures de la mobilisation de la culture dans les dynamiques territoriales</b> Pierre-Antoine Landel	page 46
<b>Le réseau culture Loire-Foréz : une ambition politique partagée au service d'un nouveau territoire</b> Axelle Redon	page 49
<b>Comment le développement culturel des territoires peut-il s'appuyer sur le numérique ?</b> Emmanuel Vergès et Claudia Courtial	page 52
<b>Bibliographie des auteurs</b>	page 56
<b>Bibliographie thématique</b>	page 57

Ce document, évolutif et actualisé régulièrement,  
est disponible en téléchargement sur le site :  
[www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

# Éditorial

## **«Territoires de cultures, cultures de territoires : quand élus, artistes et habitants co-investissent les territoires ruraux».**

Parler de territoire c'est parler de géographie. Ce sont des géographes et des démographes qui ont mis l'accent sur une nouvelle géographie française, une délicate dialectique entre métropolisation et France périphérique. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il a été réinterrogé.

En juillet 2016, l'État, par l'intermédiaire du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a proposé aux acteurs politiques et sociaux des territoires, une nouvelle forme de contractualisation sur le modèle des contrats de ville. Ainsi les services de l'État, ceux des Départements, de la Région se sont mis au service d'élus et d'acteurs des territoires pour bâtir des stratégies au sein des contrats de ruralité. La culture a toute sa place au sein de ces nouveaux contrats.

Le ministère de la culture et de la communication, avec ses services déconcentrés que sont les directions régionales des affaires culturelles, avait déjà pris la mesure de l'enjeu d'aménagement culturel du territoire, non pas en équipements uniquement, mais en présence artistique sur le long terme, qui bénéficie principalement à la jeunesse au travers de parcours d'éducation aux arts et à la culture.

Cette politique déclinée dans chaque région a fait l'objet notamment de conventions territoriales. En Auvergne-Rhône-Alpes, trente communautés de communes de taille très différente ont pu bénéficier d'une convention et de fonds importants de l'État en conséquence.

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant a su réunir de fins professionnels proposant un cycle de formation de grande qualité, l'interaction entre formation des acteurs et actions étant essentielle pour l'atteinte des objectifs.

Leurs textes ici regroupés mettent en lumière enjeux, points de vue, expérience et pistes de développement. Nous les remercions de leur engagement auprès des acteurs des territoires, accompagnant ainsi l'effort des communautés de communes (EPCI) pour la professionnalisation de personnel de médiation, vecteur indispensable entre les publics, leurs relais et le monde des arts et de la culture.

**Michel Prosic**

Directeur régional des affaires culturelles  
Auvergne-Rhône-Alpes

# La part inconnue du territoire

## L'artiste en faveur du dépliement des espaces

Antoine Choplin

**On a beau les arpenter en tout sens, en connaître les principales spécificités, en maîtriser la géographie, la sociologie, l'histoire, et surtout, s'efforcer de se tenir, par le dialogue et l'échange, au plus près des âmes qui les peuplent, nos territoires gardent leur part d'énigme.**

**A l'heure où se déploient sur ces espaces des approches élaborées, pour ne pas dire technicistes - parfois non sans pertinence -, il est bon de se souvenir de ce halo qui les nimbe, irréductible et peu enclin à se prêter à la quantification, à l'explicite, au langage même.**

**Pourtant, cette face cachée du territoire en constitue peut-être le cœur. A tout le moins, cette part sensible et libre suscitant par sa forme singulière une nouvelle aire de fouille, une autre flèche au regard, un abord inédit. Quelques expériences, réfléchies ou plus**

**fortuites, travaillées ou incidentes, jamais dissociables de la présence de l'artiste ni de la rencontre humaine, nous ont portés de ce côté. Sans aller jusqu'à en esquisser une typologie, quelques repères se dessinent, balises pour un possible accès à ce contre-versant des paysages.**

### *Le lieu, le temps du regard*

Un jour de septembre, au crépuscule. Nous sommes une quinzaine sur le Plateau des Petites Roches, en Chartreuse, à mille mètres d'altitude. En face de nous, de l'autre côté de la vallée du Grésivaudan qui s'étire à nos pieds, s'éteignent les derniers sommets du massif de Belledonne, notre territoire de vie. Tandis que la nuit tombe, les lumières s'allument, une à une, aux flancs des montagnes, témoins d'une modeste présence humaine. Parmi nous, un poète dit quelques vers de Jacottet, un fragment de Matisse, une ou deux pages extraites des « Espèces d'espaces » de Perec. On se souvient du mot de Hubert Reeves : *l'espace prend la forme de mon regard*. On se met à observer autrement.

Il fait noir désormais. Les lueurs d'en face s'en tiennent à une rareté sidérante. Les traces de vie, semblent se perdre dans le sombre des pentes dont nous ne distinguons presque plus les contours. Elles apparaissent négligeables à l'aplomb de la longue queue de comète de la vallée. Sans parler de la nébuleuse grenobloise,



toute proche. Voilà ce que proposent à nos regards nyctalopes notre terre montagnarde de vie, peuplée pourtant de quelques dizaines de milliers de personnes. Belle leçon d'humilité, et, en l'occurrence, puissante contre-enquête démographique... Chacun en fait le constat à sa manière, avec ses mots.



Ainsi, le simple artifice porté par cet égarement crépusculaire partagé à plusieurs aura bouleversé les perspectives, suggérant à nos représentations du territoire une culbute roborative. Sous ce profil, notre espace de vie rappelle à la notion d'écoumène et, par corolaire, au caractère étique et tellement fragmentaire de nos entreprises de colonisation humaine. Avant de penser aménagement, transport, économie, culture, reste à filer doux devant le muscle tectonique et le décret inaliénable de la nature.

## Tiers-paysages

Une autre fois. Nous étions une centaine à marcher dans Belledonne autour de Gilles Clément<sup>1</sup>, jardinier – comme il aime à le rappeler – et professeur au Collège de France. Habitants, artistes, festivaliers, gens de toutes provenances.

Au cœur de nos montagnes, son regard s'est attaché à ce qu'il appelle le tiers-paysage, un concept qu'il a forgé et auquel il a consacré de nombreux travaux. C'est ainsi qu'il désigne les espaces – essentiels à ses yeux – échappant, par oubli, par difficulté d'accès ou – plus rarement – par volonté, à la maîtrise humaine. A la clé de ce renoncement à l'action sur les paysages, il y a, selon Gilles Clément, l'enjeu majeur d'une biodiversité préservée. Les repères esthétiques hérités d'une lecture classique des paysages, la pression à exercer sur le niveau de rendement des terres, sont autant de notions qui doivent s'estomper devant une nécessité qui les surplombe et qui touche, à terme, à la survie des espèces. Y compris, la nôtre, humaine.

Ainsi des bords de chemins délaissés, des friches forestières, sur lesquels l'écrivain-jardinier attire, sans relâche, notre regard.

Bien sûr, la parabole n'est pas loin. Hugues Bazin<sup>2</sup>, sociologue indépendant qui nous a accompagnés, lui aussi, dans une lecture alternative de notre territoire, s'empare sur ces bases de l'idée de tiers-espace. Il évoque ainsi les lieux in-caractérisés, les lieux lisières, protéiformes dans leur usage ou dans leur sens, transversaux et rebelles à tout étiquetage simpliste, et au sein desquels se développent des enjeux primordiaux en terme d'échange, de mixité des activités et des populations, d'invention de signifiants inédits.

Sous le feu de leurs paroles, à l'un et à l'autre, et par la richesse du débat qu'ils font naître pour chacun, le territoire semble renoncer à toute apparence statique. Il apparaît en mouvement, ou, à tout le moins, *possiblement* en mouvement. Il devient un lieu politique, de questionnement d'un ordre établi par une inertie historique dont les fondamentaux finissent par se perdre, d'appropriation par tous, d'observation active tournée vers l'avenir.

A sa manière, l'artiste Alban de Tournadre<sup>3</sup> invité quelque temps en résidence dans le massif de Belledonne, a lui aussi relayé cette pensée. Préoccupé par *l'infra-ordinaire*, ce photographe et plasticien, a – entre autres – représenté la montagne délestée de ses sommets. Ce parti-pris esthétique a su, avec une puissance insoupçonnée, aiguillonner la prééminence du nôtre, inscrit depuis des lustres dans les canons de la représentation traditionnelle. Quelques gardiens de ce temple-ci n'ont pas manqué de protester. Mais pour beaucoup, l'amputation est apparue féconde. Par l'œuvre de l'artiste, le regard se dédiait à ce que l'élégance des cimes avait jeté tous ces temps dans une ombre acceptable. Et tant pis pour cette absence de ciel, et le sombre des versants. C'est bien à ces flancs pentus, austères parfois, que nous vivions ; depuis cet endroit que se déploierait, peut-être, une perception juste de nos espaces et la dynamique des desseins que l'on pouvait nourrir pour eux.



## Territoire-monde

Lorsqu'il nous est étranger ou que son œuvre se relie à une région ou à un contexte singulier du monde, l'artiste enrichit la perception de notre territoire d'un faisceau de signes dont la nature est inhérente à ses propres espaces d'origine. Il contribue ainsi, par la friction des repères dont il devient le lieu sensible de cristallisation, à suggérer une mise en lien de territoires disjoints en apparence mais pourtant noués entre eux par des fils dont la trame nous échappait. Dans leur façon de faire *archipel* (au sens où l'aurait peut-être dit Edouard Glissant<sup>4</sup>), l'entrelacs des espaces suggère les fondements de ce que l'on pourrait nommer un *territoire-monde*, où chaque *géographie* affirme ses spécificités tout autant qu'elle se connecte, par une traverse ou l'autre, à une autre *géographie*, nous rappelant à notre appartenance planétaire.

Présents conjointement chez nous durant une quinzaine de jours les écrivains tchéchène et russe, Soultan Iachourkaev<sup>5</sup> et Arkadi Babchenko<sup>6</sup> ont, dès leur arrivée dans Belledonne, pondéré nos paysages de la prénance des leurs et nous ont ouverts, par ce biais, à quelques-unes des réalités du Caucase et de ses conflits récurrents.

L'un et l'autre avaient combattu dans des camps opposés lors des deux guerres de Tchétchénie. Et maintenant, ils se tenaient côte-à-côte, à proximité du four à pain du village des Adrets. Leurs regards renonçaient à se croiser mais leur propos étaient remplis

d'humanité. Ils parlaient des montagnes. L'un, Babchenko, les yeux baissés : les premières montagnes qu'il avait vues, c'était celles de la Tchétchénie en guerre où il avait été mobilisé à l'âge de dix-huit ans. L'autre, Iachourkaev, l'œil brillant : ces sommets lui rappelaient le pays natal dont il avait été contraint de s'exiler. Il se sentait bien ici. Il envisagerait même volontiers de pouvoir y achever sa vie. C'est ce qu'il nous a dit. Au cours de ces deux semaines, le premier s'enfermera pour écrire ; le second ira marcher, traire les chèvres, rencontrer les habitants...

Pour nous assis autour d'eux, les montagnes qui nous entouraient perdaient soudain leur nom. Elles devenaient, sur le fil de leurs mots traduits du russe, le décor d'occurrences humaines enracinées dans des terres lointaines. Un trait d'union géologique et sensible avec un autre versant du monde dont nous éprouvions soudain la proximité.

A chaque fois<sup>7</sup>, cette pensée *archipelique* opérera, par la parole, la posture, le travail des artistes invités et venus du monde entier. Par leur entremise, les gens d'ici, scruteront soudain leur propre paysage sous l'angle de ce qui le relie à d'autres, enrichissant ainsi le prisme de leur lecture de proximité, mais aiguisant aussi les ressorts d'une conscience de l'ailleurs et de l'altérité.

Décaler les angles du regard, pointer et affirmer nos tiers-espaces, s'ouvrir au territoire-monde : autant d'outils pour explorer et féconder la part inconnue de nos territoires.

<sup>1</sup> <http://www.gillesclement.com/>

<sup>2</sup> <http://recherche-action.fr/hugues-bazin/>

<sup>3</sup> Alban de Tournadre - <http://vitessedechute.net/>

<sup>4</sup> <http://www.edouardglissant.fr/penseearchipelique.html>

<sup>5</sup> <http://www.gallimard.fr/Contributeurs/Soultan-lachourkaev>

<sup>6</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Arkadi\\_Babtchenko](https://fr.wikipedia.org/wiki/Arkadi_Babtchenko)

<sup>7</sup> Voir le projet Cairns porté par Scènes obliques  
<http://www.scenes-obliques.eu/>

## Antoine Choplin



**Romancier et Poète**, Antoine Choplin, formé en économie et mathématiques, voit son écriture comme « une aire de fouilles du monde sensible, curieuse des énigmes, des complexités, des étrangetés et des imaginaires ». Il est également le créateur et directeur artistique, en Isère, de Scènes Obliques, une association culturelle qui investit les terres de montagne, dénuées de tout lieu dédié au spectacle ou à la représentation, ainsi invitée à se glisser dans les espaces vacants, lieux de patrimoine, cafés de village, refuges, mais aussi à investir les pentes et les sommets, les espaces ouverts. Scènes Obliques habite, détourne et invente des lieux d'expression artistique au profit de tous et propose des événements culturels atypiques, tels que le Festival de l'Arpenteur, consacré au spectacle vivant et à la littérature, ou le projet Belledonne et Veillées, en partenariat avec l'Espace Belledonne, entre temps de parole, temps artistiques ou gastronomiques dans les villages. [www.scenes-obliques.eu](http://www.scenes-obliques.eu)

# Réduire l'iniquité de traitement des territoires : une priorité de politique publique

Jean-François Marguerin

**L'égalité de l'accès à la culture pour tout adulte, pour tout enfant est depuis la naissance de la quatrième république, un principe constitutionnel dont la Nation est le garant.**

**C'est donc à l'aune de celui-ci que l'on doit au bout du compte évaluer l'action publique conduite depuis sa promulgation.**

**C'est lui également qui a donné, en tant que norme supérieure à toute autre, sa pleine légitimité au mouvement de décentralisation artistique engagé dès la Libération par Jeanne Laurent et poursuivi ensuite par André Malraux, puis à la notion d'aménagement culturel du territoire dont Jacques Duhamel fut au début des années 70 l'inspirateur.**

Le modèle malrucien qui fait de la confrontation physique aux œuvres d'art, d'hier comme d'aujourd'hui, l'alpha et l'oméga de l'action publique en matière d'art et de culture a été très largement perpétué par ses successeurs sans exception. Parce qu'entre autres raisons, ce modèle, favorable aux artistes et aux professionnels, s'est traduit par un ensemble d'institutions, d'établissements, de labels dont l'héritage oblige.

C'est un bel héritage, envié ailleurs dans le monde, qui de surcroît a su répondre aux nécessités des temps où se construisait cette politique de décentralisation artistique puis d'aménagement du territoire. Il ne pose question qu'à partir du moment où la dépense publique devenue contrainte ne peut plus assumer sa nature inflationniste, ne peut suivre la progression inéluctable de ses coûts. Et qu'il mobilise une part déjà hypertrophiée des moyens budgétaires dévolus à « l'égal accès à la culture » dont la Nation est censée être garante.

Ce modèle a été pensé à la fin des années 50, à un moment de bascule d'une société essentiellement rurale à une essentiellement urbaine, tandis que la mutation sociologique des villes, chahutées par la décentralisation industrielle et les mouvements migratoires appelait que l'on se souciât de reconstruire une cohésion entre ces habitants à l'évidence mise à mal dans laquelle l'offre de culture avait un rôle à jouer. Ce modèle perpétué a eu pour effet de concentrer l'offre culturelle

vers le cœur d'agglomérations dynamiques et prospères où vit une population correspondant pour l'essentiel aux catégories socio-professionnelles supérieures et aux publics spontanés de cette offre.

Certes la proximité physique ne saurait gommer les obstacles culturels et sociaux à sa fréquentation. Pour autant, elle constitue un formidable atout pour les citoyens, et en même temps la marque d'une répartition territoriale particulièrement inégalitaire.

Les récurrentes velléités de rééquilibrage Paris/Province ou villes/campagnes sont dans tous les esprits.

L'enquête (3ème du nom après celles de 1973 et 1981) du Département des Etudes et de la Prospective du ministère de la culture publiée en 1989 sur les pratiques culturelles des Français aboutit à un constat sans appel : tandis que le budget de ce ministère a été doublé 7 ans plus tôt, que l'offre s'est considérablement accrue, les catégories socio-professionnelles qui fréquentent l'offre publique sont demeurés globalement stables quels qu'aient été les efforts entrepris pour les modifier.

L'accroissement des moyens a provoqué essentiellement un effet d'aubaine pour les mêmes.

Précisons au passage que ce qui filtre de la prochaine enquête de ce département des études, à paraître l'an prochain (comme l'étude sur « Les représentations de la culture dans la population française » menée par Jean Michel Guy) n'apportera pas de correction à ce constat posé il y a presque trente ans.

Le concept « d'œuvres capitales », censé désigner un patrimoine commun à l'humanité toute entière, défendu sous la quatrième et les débuts de la cinquième république tant par le puissant PCF d'alors ou des Gaullistes tel André Malraux, paraît au final, par un terrible retournement, le marqueur d'une culture de classe plus que la perspective d'émancipation du peuple qu'il entendait signifier.

**Les raisons à ce constat sont multiples et combinées.**

On en retiendra plusieurs :

- Le métissage culturel d'une société au passé colonial important et qui connaît depuis au moins un siècle une succession de vagues migratoires européennes et extra européennes, de main d'oeuvre comme de réfugiés économiques ou chassés de chez eux par les conflits géopolitiques. En même temps qu'il est occasion d'ouverture et d'enrichissement culturel mutuel, ce sont des repères, des valeurs, des habits, des croyances qui peinent à s'accorder, en même temps que l'exclusion économique sévit qui clive et attise les repliements identitaires.

- La crise des banlieues du début des années 80, effet collatéral du premier choc pétrolier, qui est cependant l'occasion d'une émergence de pratiques culturelles et artistiques, de disciplines même, qu'on déclinera sous le terme générique des cultures urbaines. Jack Lang avec beaucoup de lucidité comprend que « les cités » sont productrices d'œuvres, de styles, de modes d'être et de paraître, d'esthétiques quelque soit la violence des maux qui par ailleurs les affectent.
- L'étalement urbain qui n'a cessé de progresser dès lors que les banlieues sont devenues à beaucoup invivables, que les loyers en ville flambaient et qu'une classe moyenne s'est élargie boostant du coup la « France des propriétaires » quitte à s'éloigner considérablement de la ville et de son lieu de travail pour dénicher le lotissement de ses rêves compatible avec ses capacités de remboursement. Les années 90 vont correspondre à une forme de dilution de la ruralité dans ce que certains chercheurs en sciences humaines ont baptisé la rurbanité. Les crises succèdent aux crises, les plans sociaux aux plans sociaux, qui ont frappé et frappent encore en priorité la partie basse de la classe moyenne, la moins qualifiée, celle désormais prise au piège de l'étalement urbain. Le géographe Christophe Guilluy parle d'une France périphérique à laquelle il rattache 60% de la population française et fait de ces territoires ruraux /rurbains les véritables lieux de relégation où prévaut le sentiment d'abandon, d'oubli, de souffrance à bas bruit en comparaison avec les banlieues qui seraient caractérisées, contrairement aux idées reçues, par une mobilité importante, signe que de nombreux jeunes parviennent à s'affranchir des déterminismes culturels et sociaux qui leur collent à la peau.

Laurent Davezies évoque la fracture territoriale que vient accuser la métropolisation. Ses analyses sont moins radicales peut être que celles de Christophe Guilluy mais ne viennent, pas loin, de là les contredire. Pas plus que l'« Atlas des Inégalités » qu'a publié il y a deux ans le démographe Hervé Le Bras.

**Alors quel infléchissement doit donc connaître la politique culturelle quand on pressent qu'elle s'écarte sans cesse davantage du principe constitutionnel rappelé en introduction de cet article ?**

Sans que l'affirmation des droits culturels finisse par tenir lieu de volonté politique, tant il est vrai que ne peuvent choisir pleinement leur culture que ceux et celles qui, notamment par l'éducation, sont en capacité d'effectuer ce choix, de s'affranchir de tout déterminisme.

Ce n'est pas le lieu de pousser plus avant ce sujet, mais je précise cependant, qu'entre l'universalisme des Lumières et l'essentialisation de la différenciation culturelle, substrat idéologique des droites à travers l'Histoire, je me rangerais, s'il fallait choisir, résolument du côté du premier.

Alors comment se remettre en mouvement dans le sens de cet « égal accès à la culture », formule dont on peut disputer à l'infini la signification ?

- Donner priorité en mobilisant des moyens nouveaux (cf. mes publications sur mon blog Médiapart) aux populations de ces territoires délaissés, rurbains/ruraux pour y déployer des activités adaptées aux réalités démographiques et physiques de ceux-ci.
- Saisir l'opportunité de l'inscription dans la loi d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui, sauf exceptions (zones de montagne), doivent comporter au moins 15 000 habitants ce qui augmente substantiellement la capacité à faire en réduisant l'atomisation des approches et des moyens.
- Œuvrer pour que l'Etat, les Régions comme les Départements contractualisent (par un volet obligatoire de la future génération de contrats de plan si ceux-ci doivent perdurer) avec les exécutifs de ces EPCI, pour faire du développement culturel une composante forte du mieux vivre de leur population.

**La loi Notr(e) votée voici deux ans, mettant ainsi fin à une longue valse-hésitation, a fait de la culture une des rares compétences partagées par tous les niveaux de collectivités, EPCI compris.**

Cette exception faite à l'abrogation de la compétence générale est une formidable opportunité offerte par le législateur pour la mise en œuvre d'un développement culturel territorial faisant la part enfin plus belle aux regroupements de communes jusqu'ici si peu pris en compte par l'action publique en matière d'art et de culture.

**Les items majeurs de cette contractualisation devraient être :**

- Une éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie.
- Donner plus de place dans l'action publique en faveur de la culture, aux disciplines non artistiques : sciences humaines, vulgarisation scientifique, débats de société sur le modèle d'universités populaires. La politique culturelle se confond trop avec une politique artistique, préjudiciable d'ailleurs aux arts eux-mêmes.

- Poursuivre à l'échelle de ces EPCI l'équipement en médiathèques (pour cela il faut défendre le concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) que l'on sait régulièrement menacé) disposant toutes d'un espace culturel multimédia. Pour initier à une navigation vers les sites internet des institutions et acteurs culturels à la diversité aujourd'hui infinie.
- Renforcer les moyens de l'ADRC, agence pour le développement régional du cinéma, pour permettre le maintien et le développement de salles de cinéma équipées en projecteurs numériques et en vidéo transmission.
- Adjoindre aux compétences de l'administration territorialisée, un conseil scénographique pour faire au moindre coût de salles des fêtes, foyers ruraux, salles polyvalentes... des lieux ponctuels ou permanents de pratiques artistiques offrant aux amateurs, à des équipes en résidence, des conditions de travail, de recherche, de transmission satisfaisantes.
- Développer, notamment grâce à ces aménagements minimaux et peu onéreux, une politique de résidences d'artistes, d'écrivains, de chercheurs, de longue durée (jamais inférieures à un mois) sur ces territoires, résidences de création ou « d'immersion », permettant de vraies rencontres avec les habitants, des transmissions formelles et informelles, des restitutions diverses, un enrichissement mutuel.
- Des résidences, mais également, chaque fois que possible, des implantations d'équipes dans des lieux qu'elles investissent, des « fabriques » qui renouvellent le lien à la population.
- Diffuser des captations de spectacles, de concerts, d'exposi-

tions... dans de bonnes conditions, adossées aux résidences artistiques mises en œuvre et en lien avec le développement de la pratique artistique, avec les apprentissages au contact de professionnels.

Faire au final, potentiellement de chaque individu l'ACTEUR de son épanouissement, de l'affirmation de son goût, de son jugement critique sans être cantonné à la posture de SPECTATEUR, de PUBLIC à laquelle il est traditionnellement convié. Pour rendre effectif cette fois, l'exercice de ses droits culturels.

Voilà résumés quels étaient l'analyse de l'état problématique de l'action publique en faveur de la culture et le sentiment d'une urgence à agir qui m'habitaient quand j'ai initié en 2013 le plan d'action territorial (NDLR : cf. le texte de JF Marguerin en ligne sur [www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr), rubrique « Retour sur »).

Il vise les habitants d'EPCI reconnus prioritaires en termes d'action publique selon une batterie d'indicateurs nationaux fournis notamment par l'Insee.

L'évidente complexité de sa mise en œuvre, ne serait-ce que parce qu'il suppose de solliciter des collectivités qui au départ ne demandaient rien, l'effort continu et de long terme qu'il suppose, mériteraient de faire l'objet, prochainement, d'une première observation sinon d'un premier bilan.

J'ai pour ma part, en l'engageant, voulu que ce plan d'action soit à la fois modeste, pragmatique, empathique et très volontaire.

Parce qu'il en va aussi de l'avenir d'un modèle démocratique qui prend l'eau de toutes parts.

## Jean-François Marguerin



**Jean-François Marguerin a été directeur de la Drac Rhône-Alpes** de 2012 à 2015. Il débute sa carrière en 1983 au Ministère de la Culture et de la Communication en tant que chef du département des interventions culturelles. Entre 1986 et 1989, il est conservateur régional des Monuments Historiques du Limousin. Délégué aux affaires culturelles en Nouvelle Calédonie, Jean-François Marguerin dirige à son retour, la direction régionale des affaires culturelles de Lorraine, celle de Haute Normandie ainsi que le département des institutions théâtrales au ministère. Il devient ensuite conseiller technique au cabinet de la ministre de la Culture Catherine Trautmann en charge du spectacle vivant, de l'économie de la musique et du droit d'auteur. Directeur de l'Institut français de Casablanca de 2001 à 2005, il prend ensuite la direction du Centre National des Arts du Cirque de 2005 à 2012. Actuellement consultant et formateur, Jean-François Marguerin est Commandeur des Arts et des Lettres et Chevalier de l'Ordre national du Mérite.

# Culture, ouvrons les portes de l'ingénierie

Cédric Szabo

## *Ouvrons les portes de l'ingénierie*

La Culture, comme l'éducation, sont les valeurs clés de notre société. Elles ne peuvent être traitées comme une politique thématique mais comme un socle de notre pacte commun. D'où l'importance de s'attacher à développer la notion d'aménagement culturel du territoire. Comment faire que la Culture, sous toutes ses formes, puisse vivre et se déployer, qu'elle soit accessible par tous et partout ? À cette question générique, pour ne pas dire utopique, répondent plusieurs pistes clairement identifiées.

L'appétence des publics, l'enthousiasme pérenne des acteurs locaux, souvent bénévoles, les outils d'accompagnement, l'ingénierie et les moyens sont au rang de ces incontournables. Force est de constater que si l'on s'en tient à l'ingénierie, la donne est faussée au détriment du monde rural. L'émergence et l'accompagnement des initiatives y est ralenti ou carencé. Dit autrement, les solutions actuelles sont souvent le fruit de combats et d'opiniâtreté davantage mobilisés à la campagne.

Les discours empathiques et universels se confrontent à des réalités tangibles. L'évolution du périmètre d'actions des collectivités est marquée par un entretien du patrimoine public en berne, des actions culturelles souvent sacrifiées avec autant de conséquences négatives sur la vie du pays. Derrière l'enjeu de l'ingénierie, il s'agit de pouvoir disposer d'une capacité politique, administrative et financière pour agir. D'où l'importance de définir une stratégie et permettre aux acteurs de porter des projets nouveaux et pérenniser des démarches. J'y ajoute l'urgence pour nombre d'acteurs – nationaux – de changer de regard sur le monde rural et leur rapport à ces espaces. Faut-il le rappeler que s'y concentre un tiers de la population sur 90 % du pays ?

## *Le reflux de l'Etat*

La culture n'échappe pas aux effets induits par la stratégie de l'Etat de réduire la voilure. Les communes ont subi la disparition de l'assistance technique, sans que les collectivités puissent répondre aux besoins créés de manière homogène. Les outils

d'État se ratiocinent sans que ce dernier ne se soucie de ce qui les remplacera, préférant parier sur « l'intelligence des territoires » ; manière cynique de dire « débrouillez-vous ». Il laisse ainsi le pays dans une situation de déséquilibre très fort entre métropoles, très largement aidées et territoires ruraux, qui depuis des années financent le développement de l'urbain.

À « l'égalité des territoires » du précédent quinquennat se substitue la notion tout aussi floue de « cohésion des territoires », davantage inspirée d'une déclinaison des politiques européennes que du souci d'avoir un développement équilibré du territoire. Aux demandes de moyens d'actions, la réduction uniforme des dotations est venue restreindre l'action publique. En conséquence, les protagonistes du monde rural ont plusieurs chantiers s'ils veulent poursuivre et amplifier le développement et la qualité de vie.

## *Bonne et mauvaise mutualisations*

Il leur faut d'abord reprendre la main sur les outils de travail en commun. De manière originelle, l'outil intercommunal (EPCI, syndicat, ...) a permis de faire à plusieurs et sur la base du volontariat une partie de ce que chacun ne pouvait faire seul. Nombre de festivals, d'actions culturelles sont nés de cette dynamique. Aujourd'hui, la logique est tout autre. Dès 2010, la loi portant Réforme des collectivités territoriales puis celle de 2015 dite Notre forçaient le bras d'une très large majorité de maires pour s'engager dans une aventure collective qui n'en a parfois que le nom. Cette autre face du contexte est essentielle. L'inconfort des élus ruraux dans ces nouveaux périmètres est grand. La notion de projet a été remplacée par celle de gestion sans pour autant, à ce stade, démontrer la pertinence quant à l'amélioration de la qualité du service sur tous les champs dont se sont saisis de gré ou de force les EPCI. Pourquoi par exemple, dire que toute l'action culturelle doit être déployée dans la ville centre quand une organisation intelligente et pas forcément plus dépensière permet d'aider à l'émergence de pratiques dans toutes les communes ?

La Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques locales (oct. 2017) est venue, cruelle, exprimer ses doutes sur les fusions d'EPCI en soulignant la création de « nouvelles dépenses pérennes ». On le voit, le sort de l'action culturelle via ce prisme est instable.

## *Compétence partagée*

Qui plus est, dans le domaine de la culture, tout le monde veut en être, d'où ce cas d'espèce pour n'exclure personne. Y gagne-t-on

en efficacité ? Ou faut-il privilégier l'idée que l'outil doit être souple et permettre aux collectivités locales de s'en saisir du mieux possible ? À partir du moment où la clause générale de compétence aux régions et aux départements est supprimée, ne serait-on pas mieux inspirés de dire qui fait quoi ? Nombre de champs risquent de pâtir de ce vide. La Culture en fait partie dans certains territoires. Sans supprimer son caractère transversal, la culture doit pourtant trouver sa place entre les trois niveaux de collectivités, communes, départements et régions. Mieux vaut dès lors, en fonction des réalités locales, faire que la compétence puisse échoir, d'un commun accord, à l'un et l'autre, sans oublier de rappeler que les Conseils Départementaux ou Régionaux doivent assumer leur mission sous l'angle de la solidarité territoriale et innover au plus fin sur le territoire leur action.

### *Pour une péroration technique*

Loin de l'île de Man et plus encore des Bermudes, s'y ajoute le contexte financier imposé aux collectivités et par conséquent aux acteurs culturels. Les élus font des choix souvent draconiens pour parer au plus pressé en attendant le prochain orage inclus dans le Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et traduit par la loi de finances 2018. Les nuages s'amoncèlent et personne ne sait quand la pluie va tomber ni avec quelle intensité.

Le développement d'espaces ruraux reste possible, fruit de l'engagement des acteurs. Ils privilégient les dynamiques, la confiance et doivent adapter les outils et non l'inverse ! A ce titre, aucun territoire n'est lésé. Là où les territoires ruraux le sont, c'est dans la capacité à mobiliser lesdits outils. Mais combien de territoires ruraux sont aujourd'hui célèbres et surtout riches d'un développement adossé à la dynamique culturelle et patrimoniale ? Les exemples ne manquent pas, valorisant souvent les lieux en termes touristiques notamment. Ils sont la conséquence d'un amalgame réussi entre porteurs de projets, élus catalyseurs utilisant des mutualisations agiles, au service d'un objet bien plus positif et porteur, celui de rendre le service, au mieux, partout sur le territoire. Il faut d'abord penser – élus, citoyens – le projet culturel, s'interroger sur la volonté commune pour identifier la culture comme axe majeur. A ce titre, la sensibilisation et l'accompagnement des élus sont primordiaux en impliquant les associations.

Parmi les pistes que les collectivités étudient, l'AMRF en porte une, fondée à partir d'une réalité tangible à double face : la sous-administration rurale et son pendant, la concentration des compétences dans les aires urbaines. Dès lors, l'idée est de favoriser l'expression d'un besoin par des collectivités ou associations et entreprises culturelles rurales en vue de solliciter ponctuellement

le savoir-faire de collectivités urbaines pour l'aider. La volonté des élus qui reste trop souvent lettre morte faute de moyens humains pourra y trouver de quoi concrétiser leurs projets. Les premiers signaux sont positifs et les raisons multiples : valorisation du parcours de l'agent, aide à la gestion RH dans les grandes collectivités et apport qualitatif et déclencheur dans les zones rurales. A tel point que le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) se penche sur la question pour favoriser et accélérer ces échanges.

Mais l'approche « publique » n'épuise pas le sujet dans le domaine culturel. Le sujet mérite toute l'attention de plus en plus de collectivités. C'est une des dimensions de la Déclaration commune pariant sur une « nouvelle coopération entre la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'Association des Maires Ruraux de France, pour la résilience et la transition écologique des territoires ».

La Culture en fait expressément partie à la demande des acteurs du monde rural en vue de solutions communes pour déployer des projets culturels. Ces thématiques seront partagées avec les associations départementales d'Île de France, membres de l'Association des Maires Ruraux de France. Ces pistes sont à la fois nouvelles et prometteuses. Elles soulignent l'existant, déployé par le foisonnement créé par les habitants et répondent aussi à l'exigence d'une meilleure fluidité dans l'action publique, allégée autant que possible des règles associées aux limites administratives. Ainsi, l'insuffisance des salles de répétition en ville pour nombre de compagnies peut trouver une solution dans la localisation d'activités dans les communes rurales disposant de ce type d'équipements et apporter au passage des dynamiques locales.

Les solutions sont cumulables avec une implication plus forte de l'ingénierie privée ou encore une révision des dogmes de l'action de l'Etat. Celui-ci dans le cadre de la Conférence nationale des territoires (CNT) s'est engagé à revoir les modes de contractualisation entre lui et les collectivités. Tout aussi important est l'enjeu de ses rapports contractuels avec d'autres acteurs que les collectivités : compagnies, Scènes nationales, grandes infrastructures. Ainsi, suggère-t-on qu'il inclue désormais une clause qui contraigne l'opérateur à se soucier de l'efficacité au regard de cette exigence de « cohésion » et plus simplement d'accès pour tous et à tous. L'accès aux infrastructures non délocalisables, comme un opéra régional ou le Philharmonique, suppose que leur vocation soit interrogée à l'aune de l'obligation d'être accessible selon des modalités à inventer, et ne se réduisant pas à la trop récurrente invocation du « numérique » qui réduit les distances. Observer un tableau du Louvre sur Internet a ses mérites mais ne remplacera jamais la rencontre ! La rencontre avec l'œuvre compte, tout autant que la rencontre avec l'artiste est importante.

Cette obligation « d'aller vers » s'impose à tous. Outre le contexte parfois désespérant pour nombre d'élus, le changement de paradigme dans les rapports entre l'Etat et les collectivités impose que chacun bouge. L'engagement des acteurs privés est tout aussi déterminant dans ce domaine pour permettre au monde rural de trouver et renforcer à travers la dimension culturelle les ressources de son développement.

## Cédric Szabo



**Après un parcours au sein de trois niveaux de collectivités de notre pays (commune, département, région), Cédric SZABO rejoint l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF),** comme directeur en 2011. Créée en 1971, L'AMRF fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques, auprès des pouvoirs publics et grands opérateurs nationaux. La Fédération d'élus s'engage dans le domaine de la Culture en sensibilisant les élus, en créant des partenariats avec le Ministère de la Culture, la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture) ou encore en imaginant l'opération « Lectures communes ».

# Démocratisation, démocratie, droits culturels : quelle place pour les habitants ?

**Philippe Teillet**

*Texte présenté à l'occasion de la rencontre professionnelle organisée par La Nacre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Saint-Vallier (26).*

**Pourquoi vouloir impliquer les habitants ? De quel changement de logique cela témoigne-t-il (du modèle jacobin à l'initiative du territoire) ? Quand les concepts de démocratisation, de démocratie ou de droits culturels sont à l'œuvre.**

L'intitulé de cette communication comprend d'abord une vaste question (« Pourquoi vouloir impliquer les habitants ? ») et deux hypothèses pour y répondre, l'une sous forme interrogative (« De quel changement de logique cela témoigne-t-il (du modèle jacobin à l'initiative du territoire) ? »), l'autre plus affirmative (« Quand les concepts de démocratisation, de démocratie ou de droits culturels sont à l'œuvre »). Il propose de multiples pistes (le choix de parler des « habitants » et non pas des citoyens, des publics, des populations ou des personnes ; la personnification du territoire dans la mesure où il devient un acteur capable d'initiatives (« l'initiative du territoire ») ; l'assimilation de la démocratisation, de la démocratie et des droits culturels à des concepts et qui plus est à des concepts agissant tout seuls (« concepts à l'œuvre »). Surtout, alors que dans la présentation de cette journée, c'est le terme « participation » qui est employé, la question utilise le verbe « impliquer » (et même « vouloir impliquer » au lieu du verbe pronominal réfléchi « s'impliquer » ou « vouloir s'impliquer »). C'est pourquoi, je me suis permis ici de substituer le terme de participation et de reformuler la question en utilisant l'intitulé de cette journée : Démocratisation, démocratie, droits culturels : quelle place pour les habitants ?

L'objectif de cette communication est aussi d'éclairer les débats qui vont suivre (NDLR : ce texte a été présenté à l'occasion de la rencontre professionnelle organisée par La Nacre le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Saint-Vallier (26)). A ce sujet, il apparaît que la référence aux droits culturels, maintenant inscrite dans la loi Notre du 7 août 2015 ainsi que dans la loi LCAP du 7 juillet 2016, déconcerte souvent les acteurs culturels, certains du moins, y voyant de la complexité, des jargons, voire des menaces. Il est vrai que les travaux de

doctrine juridique et philosophique, en particulier ceux de Patrice Meyer-Bisch (qui fait référence en ce domaine), sont, du moins à mes yeux assez exigeants pour qui n'est pas familier des questions épistémologiques concernant les droits de l'homme. Cela étant, P. Meyer-Bisch ne ménage pas son temps pour expliquer autant que faire ce peut, ce que sont les droits culturels et débattre avec des interlocuteurs variés de ce qu'implique et permet leur mise en œuvre. En outre, il faudrait pouvoir distinguer, d'un côté, ce qui relève de cette complexité et, de l'autre, ce qui est à imputer au changement. La promotion relativement rapide de questions et de termes considérés comme neufs - autour des droits culturels - est en effet venue percuter des façons de faire et de penser tellement familières aux milieux culturels que la question de leur sens ne se posait plus.

Il y a depuis longtemps des termes et des idées que partagent les acteurs culturels et qui constituent autant de routines et d'habitudes intellectuelles permettant d'échanger et de se comprendre, apparemment sans trop de difficultés. Or, cette aisance, cette fluidité des échanges peut très bien s'accommoder du flou qui subsiste, par exemple, quant à ce que le mot culture désigne ou quant à ce qu'on entend par « démocratisation culturelle », « création », « professionnel » ou « excellence »... autant de termes qui ne sont plus débattus et qui doivent d'ailleurs une part de leur succès au flou de ce qu'ils désignent. Mais ils sont habituels et familiers, alors que ce à quoi renvoient les droits culturels l'est, pour l'instant, beaucoup moins malgré toute la documentation désormais accessible sur ce point.

Cela étant dit, et pour répondre à la demande de clarification, il est vrai que selon qu'on se place dans le cadre de la démocratisation, de la démocratie culturelle ou des droits culturels, les réponses à la question concernant la participation des habitants peuvent varier. Pour les distinguer, je m'appuierai sur les travaux de Joëlle Zask (*Participer, Essai sur les formes démocratiques de la participation, Le Bord de l'Eau, 2011*) qui distingue au sein de la participation trois composantes : prendre part, apporter sa part et recevoir sa part<sup>1</sup>.

## **La participation des habitants dans les paradigmes de politiques culturelles**

J'ai choisi ici de parler de paradigmes de façon à évoquer tant des éléments de nature cognitive, intellectuelle, qui permettent de penser une situation, de poser des diagnostics, de se représenter des problèmes, que des éléments plus opérationnels permettant d'agir en conformité à ces représentations, d'apporter des réponses à ces problèmes<sup>2</sup>. Nous commencerons par le paradigme le plus familier, celui de la démocratisation culturelle, avant d'examiner la place de la participation dans le cadre de la démocratie culturelle puis des droits culturels.



Si on définit la **démocratisation**<sup>3</sup> comme un projet de conversion de l'ensemble d'une société à l'admiration des œuvres consacrées, à la fréquentation et au culte des œuvres légitimes ou en voie de l'être, il apparaît ici que la participation se limite à « prendre part » et même à sa déclinaison la plus modeste, que Joëlle Zask exclut d'ailleurs du champ de la participation : « à faire partie » (des publics), au sens de faire partie d'une foule, d'une organisation, de faire allégeance à un projet, d'y adhérer en se contentant d'être un élément d'un tout (le « public » le plus souvent). Ici le participant n'atteint pas la dimension d'une « partie prenante » compte tenu des limites de son implication consistant à se rassembler avec d'autres et à limiter ainsi, très ponctuellement et superficiellement, les processus sociaux de différenciation et de distinction.

Cela étant, faire partie des publics des équipements ou manifestations culturels, ce n'est pas rien. Les biens culturels pourraient être privés, les droits d'accès pourraient être discriminants, les lieux de leur présentation rares ou éloignés, interdisant pour beaucoup la possibilité d'en bénéficier.

De son côté, la **démocratie culturelle** s'est développée sur une double critique de la démocratisation :

- d'abord visant la culture de référence et opposant à la culture légitime, bourgeoise, dominante, d'autres formes culturelles, « populaires » ou minoritaires, traditionnelles – rurales ou contemporaines – urbaines, festives ou médiatiques ;

- ensuite, en rompant avec la passivité supposée de la consommation proposée par la démocratisation au profit d'une posture plus dynamique, celle de l'animation et de la participation<sup>4</sup>.

Dans ce cadre, la participation apparaît sous la forme « d'apporter sa part », de « contribuer à », dans la mesure où la reconnaissance des cultures populaires signifie qu'il s'agit de prendre en compte les formes culturelles portées ou déjà présentes au sein des groupes sociaux (et non pas ce qui leur manque, ce qu'ils n'ont pas, ce à quoi ils n'ont pas accès, comme dans la démocratisation culturelle). Au fond, il s'agit ainsi de s'attacher à l'apport de ces groupes à ce qui fait culture, d'aborder la culture non pas comme un objet à recevoir ou à consommer (même de façon intelligente) mais comme un terrain social de participation<sup>5</sup>.

Enfin, on pourrait dire que dans le **respect des droits culturels**, la participation comprend les deux dimensions participatives apparues respectivement dans la démocratisation puis dans la démocratie culturelles :

- A la fois, parce qu'il s'agit d'avoir accès à des œuvres et aux références dont elles sont porteuses et qui permettent aux personnes de se construire, de partager leurs références et de communiquer,
- mais aussi, par la possibilité de prendre part à des activités créatives, de s'exprimer, de participer activement à la vie culturelle, d'y prendre une place active.

Mais à ceci s'ajoute une dimension forte et plus singulière des droits culturels : **le souci de participer au sens de « recevoir sa part »**, c'est-à-dire de l'augmentation des capacités des personnes (empowerment), augmentation des forces internes mais aussi augmentation de la reconnaissance par autrui.

Cette dimension n'était pas nécessairement absente des questions de démocratisation et de démocratie culturelles. Mais souvent elle était peu valorisée au profit de la sacralisation des œuvres ou de la relégitimation des cultures populaires. Au fond, ce que recevaient les personnes se confondait avec leur inclusion parmi les publics ou acteurs de la vie culturelle.

En revanche, dans le cadre des droits culturels qui placent la personne au centre, c'est la construction de soi, via l'augmentation de ses ressources et capacités, qui prend de l'importance. La jouissance, la délectation, l'être ensemble ou la reconnaissance sont dépassés par la transformation et le développement de la capacité des personnes, transformation et développement qui auront des répercussions dans l'ensemble de leurs activités et qui seront d'autant plus appréciables qu'il s'agit d'individus parmi les plus faibles, les moins dotés en ressources.

De ce point de vue, les droits culturels sont plus proches des préoccupations et principes de l'éducation et de l'éducation populaire par le souci du développement des capacités de choix et de l'augmentation du pouvoir des personnes sur leur environnement, en somme par le souci de concrétiser l'égalité en droits et en dignité.

Pour terminer sur ce point, on peut mesurer la portée de ces distinctions lorsqu'on envisage **d'évaluer ou du moins de mesurer les performances de l'action publique en matière culturelle**<sup>6</sup>. La mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF, 2001) avec ses objectifs d'accroissement du contrôle du parlement sur le budget de l'Etat, est passée par une réorganisation de ce dernier en missions et programmes dotés d'indicateurs permettant d'évaluer les performances des administrations. En matière culturelle, ceci s'est traduit par la définition d'indicateurs spécifiques. Il en fallait en particulier pour le programme 224 (« Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») et son objectif 2 « favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle ». Dès lors, on mesure chaque année les performances de l'Etat en matière de démocratisation culturelle à partir de la part des enfants et adolescents parmi les bénéficiaires d'une éducation artistique et culturelle, mais aussi à partir de l'effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires et l'accessibilité des établissements publics d'enseignement supérieur culturel aux personnes en situation de handicap. On voit ainsi qu'au-delà de la mesure des performances des services ou opérateurs de l'Etat, ce qui compte avant tout et est compté c'est la présence des groupes visés parmi leurs publics. Il en va de même pour le programme 131 « Création » et son objectif 3 « Augmenter la

fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire ». Sa réalisation est mesurée par la part du public scolaire dans la fréquentation payante des lieux dédiés à la création. On le comprend aisément, de tout autres indicateurs devraient être à trouver si on devait prendre en compte une conception plus élargie de la participation et en particulier cet objectif d'empowerment, d'augmentation des capacités des personnes. Et sans doute, faudrait-il construire des indicateurs plus participatifs...

Cela étant, le point essentiel, s'agissant de la question « Pourquoi la participation des habitants ? » est qu'au regard des droits culturels la réponse est claire, voire lapidaire : parce que c'est un droit et de ce fait une responsabilité qui s'impose aux pouvoirs publics ! L'article 27-1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) énonce que « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.* ». De son côté, l'article 15.1.a du Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, de 1966, indique que les Etats parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit : a) de participer à la vie culturelle.

Ceci entraînant à la fois des obligations de ne pas s'opposer ou de ne pas limiter ces droits, mais aussi de mettre en œuvre les moyens publics nécessaires à leur effectivité. C'est aussi une différence substantielle des droits culturels et de leur nature juridique que de constituer des normes imposant des obligations et des responsabilités aux pouvoirs publics alors que la démocratisation de la culture comme la démocratie culturelle ne constituent que des options politiques. Ces différences même partielles entre les paradigmes de politiques culturelles, s'agissant de la participation des habitants, laissent augurer de changements substantiels si comme deux textes de loi récents l'ont affirmé, les droits culturels deviennent le cadre de référence de l'action conjointe des pouvoirs publics en ce domaine.

## **Le changement avec les droits culturels ?**

On annonce des changements avec l'introduction de références aux droits culturels dans deux textes de loi où il s'agit de définir le cadre de l'action conjointe des pouvoirs publics en matière culturelle. Espérée par les uns, crainte par d'autres, on voudrait ici examiner cette perspective. Si les droits culturels peuvent soutenir d'autres orientations et modalités (notamment s'agissant de la participation des habitants), doit on s'attendre à plus ou moins brève échéance à des changements effectifs ?

L'analyse de l'action publique, qui constitue un domaine désormais consacré des sciences politiques, invite à envisager avec beaucoup de prudence l'hypothèse de changements, surtout rapides, et explique plutôt, de façon générale, pourquoi les chan-

gements attendus ne se produisent pas ou sont d'une portée faible, selon un processus lent, incrémental. Au fond, ce qu'elle montre, c'est que le poids des héritages, de l'institué, pèse beaucoup sur les orientations futures (phénomène de la dépendance du sentier ou path dependency). Les inflexions politiques, les volontés des gouvernants, s'y confrontent fréquemment, sous couvert de l'épreuve du pouvoir, et quand des changements se produisent, elles ne peuvent à elles seules les expliquer, d'autres facteurs ou acteurs, selon une temporalité distincte, ayant joué un rôle bien plus déterminant.

S'agissant des politiques culturelles, deux raisons conduisent à parier plus sur la continuité que sur les changements. En premier lieu, parce que l'inscription de la référence aux droits culturels dans deux textes de lois n'est que le dernier épisode d'une des controverses qui marquent depuis longtemps l'action publique en matière culturelle. Et probablement, la controverse ne prendra pas fin avec cette reconnaissance législative. En second lieu, il est assez facile de repeindre aux couleurs des droits culturels tout un ensemble d'actions et de dispositifs que les politiques culturelles ont produits. Ce faisant, loin du changement ou de l'innovation, c'est le vieux sous la figure du neuf qui se profile.

## Poursuite et reformulation de controverses anciennes

Les pratiques participatives au sein des politiques culturelles, ne constituent pas une nouveauté : il y a déjà un patrimoine assez substantiel d'expériences en la matière même si la division du travail entre les professionnels actifs dans la production des œuvres ou événements, d'un côté, et les amateurs, spectateurs destinataires de cette offre, de l'autre, reste un modèle dominant.

Surtout, la participation est une question autour de laquelle se sont organisés de nombreux débats qui ont progressivement alimenté une critique des politiques culturelles dont le vote des dispositions législatives récentes ne constitue que le dernier épisode. La question des droits culturels illustre ainsi la dualité du droit telle que Jacques Commaille l'a exposée dans un ouvrage récent<sup>7</sup>. La légalité contemporaine propose en effet à la fois un droit « référence », souvent présenté comme « universel », qui témoigne d'une défiance à l'encontre des pouvoirs politiques nationaux par l'obligation des respecter des normes supra nationales. Cette régulation juridique « par le haut » est toutefois complétée par ce que permet le droit « ressource » ou « arme » qui constitue un répertoire d'actions dans le cadre d'une régulation juridique « par le bas », à travers le jeu des interactions entre acteurs sociaux. La promotion des droits culturels ne saurait donc s'inscrire que dans la première catégorie. Elle permet aussi une autre régulation, juridique par sa forme, mais profondément politique au fond, dans la mesure

où elle constitue une ressource dans des luttes entre différentes catégories d'acteurs souhaitant peser sur l'orientation de l'action publique et plus largement sur la définition du bien commun.

Loin de n'être que des normes internationales incidemment visées par des textes de lois, les droits culturels ont été en effet mobilisés au service d'une cause et encastrés dans un mouvement plus général par lequel certains acteurs et certaines organisations contestent la forme des activités culturelles et la conduite de l'action publique dans ce domaine. Deux points tout particulièrement font débat :

- les bases sociales étroites de ces politiques qui ont échoué à bénéficier à une large partie de la population ;
- une forte professionnalisation et donc une propension à se replier sur des enjeux professionnels au détriment des objectifs sociaux et politiques qu'elles devaient servir.

On le voit, dans ces deux points de fixation de la critique des politiques culturelles, c'est la présence, l'implication, la participation de la population, notamment de ses groupes les moins favorisés qui est visée et qui se trouve ainsi placée au cœur de propositions alternatives d'action. On y trouve alors des formes variées de plaidoyer pour une révision de la répartition des rôles et, sommairement, pour plus de participation des populations aux projets culturels qui leur sont destinés.

Quelques rappels rapides permettront de montrer la généalogie de cette critique dont la référence aux droits culturels est pour partie l'héritière :

- comme l'avait rappelé Jacques Rancière<sup>8</sup>, il y a longtemps qu'une critique du théâtre en a pointé deux travers : d'abord, présenter des illusions à des spectateurs qui ne doivent pas avoir conscience de la réalité cachée par la représentation, la réalité du processus de production des apparences qu'ils contemplent ou la réalité qu'elles recouvrent ; ensuite, proposer au spectateur une posture passive, ceux qui agissent sont sur scène, dans la salle en revanche le spectateur n'agit pas. Dès lors, ces critiques ont conduit à imaginer un autre théâtre et une autre répartition des rôles où le spectateur est conscient de la nature de ce qu'il contemple et, sous différentes formes, où il est actif.



- de même, dans le projet initial des maisons de la culture, les discours inauguraux de Malraux en rendent bien compte : il s'agissait de faire ces maisons avec les populations locales. L'avenir et la prise du pouvoir par les créateurs auront raison de cette ambition. Mais il avait été imaginé une participation d'une toute autre nature et intensité pour les populations des villes accueillant ces maisons.
- en 1982 quand le ministre Lang est doté d'un décret définissant ses missions, au lieu de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » (comme l'énonçait le décret du 24 juillet 1959), on lisait que le ministre avait pour mission de « permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité toute entière... ». A condition de ne pas confondre la réalité de son action avec sa définition sur le papier, on peut trouver ici un air de famille avec les orientations qui se déclinent des références aux droits culturels. Ce qui d'ailleurs s'explique en partie par tout le travail de réflexion mené durant les années 1970 dans le cadre de l'Unesco autour du développement et du pluralisme culturel.
- ultérieurement, les débats sur l'intégration des questions culturelles dans le développement durable, ainsi qu'au sein de l'économie sociale et solidaire, puis ceux concernant la diversité culturelle avec les déclarations et conventions de l'Unesco, ont offert des outils intellectuels et politiques aux promoteurs de projets alternatifs pour les politiques culturelles, de changement dans la façon de concevoir tant leurs objectifs que leurs modalités, et notamment, s'agissant de la place que pourraient y occuper les organisations de la société civile et les citoyens.
- c'est pourquoi, les débats actuels sur les droits culturels et surtout sur la possibilité à partir de ces droits de réorienter, changer les politiques culturelles, s'inscrivent dans la continuité de débats plus anciens, de critiques concernant l'action des pouvoirs publics. Ces critiques peuvent concerner l'idée qu'on se fait de la culture, mais aussi les publics visés ou plus encore, la place des populations dans la mise en œuvre de l'action culturelle publique.

Cette contestation des politiques culturelles s'est institutionnalisée à travers des organisations, professionnelles et politiques, l'engagement de certains acteurs (universitaires, élus) qui pour la plupart aujourd'hui se retrouvent dans la promotion des droits culturels. Parallèlement, on trouve aussi des acteurs et organisations qui se mobilisent en faveur de la préservation d'un modèle de politiques culturelles qu'ils estiment menacé tant par des approches libérales

ou néo conservatrices des questions culturelles que par les perspectives ouvertes par la référence aux droits culturels.

## Les droits culturels pour ne rien changer

Parallèlement, les références aux droits culturels peuvent être considérées comme de portée très limitée dans la mesure où il ne s'agirait que de requalifier en ces termes l'histoire et le présent de toutes les interventions culturelles publiques. Une telle position peut d'abord s'appuyer sur le fait que le droit à la culture (présent dans le préambule de la constitution de 1946) est désormais intégré au bloc de constitutionnalité.

Ensuite, la déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007, ce travail de synthèse sur la dimension culturelle des droits de l'homme énoncés dans différents instruments de droit international) peut paraître familière aux professionnels de la culture :

*Accès aux patrimoines culturels ; accès et participation à la vie culturelle ; liberté d'expression et de pratiques culturelles ; protections matérielles et morales des œuvres ; droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie ; liberté d'opinion et d'information ; respect de la diversité culturelle ; développement et coopération culturels ; etc.*



De façon générale, dans un pays qui s'est doté de fortes politiques culturelles il est assez compréhensible que de nombreux acteurs de ces politiques considéreront que dans l'ensemble le respect des droits est assuré et que toute l'action culturelle publique n'est au fond orientée que par ce souci. Le vieux se cachera ici sous la figure du neuf ou la continuité derrière celle du changement.

## Le repérage du changement

Les risques d'une forme de banalisation ou de gestion des droits culturels dans des façons instituées de penser et de traiter des

questions culturelles sont donc importants. C'est pourquoi, on voudrait ici souligner trois potentialités de changement tirées de la référence aux droits culturels, repérées dans la littérature à leur sujet et en particulier dans le travail de P. Meyer-Bisch. Il s'agit ici de montrer qu'une approche soucieuse du respect des droits culturels dans la définition et la mise en œuvre de l'action publique pourrait soutenir de véritables innovations et des inflexions sensibles.

## La personne au centre

L'expression « vie culturelle », dans la formule « droit de participer à la vie culturelle » peut être comprise assez facilement en estimant qu'il s'agit d'avoir accès à l'offre culturelle, aux équipements et manifestations proposés par les pouvoirs publics ou les organisations partenaires de leurs politiques, voire même, d'y participer en portant soi-même, individuellement ou collectivement, une offre. Tout ceci conduit donc à mettre au centre ce qui est désigné globalement comme relevant de la culture, qu'il s'agisse de la culture dite « savante » ou des cultures dites « populaires ». C'est ce qui apparaît lorsqu'on évoque le droit à la culture.

Il en va tout autrement dans les droits culturels. C'est ce que montrent les travaux du groupe de Fribourg qui, non seulement, comme le faisaient les déclarations et conventions de l'Unesco, replacent les arts parmi la culture aux côtés de l'ensemble des productions de l'humanité, matérielles et immatérielles, mais aussi considèrent que : *le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement.*

Reprise ensuite dans l'Observation 21 du Comité des Droits, Economiques, Sociaux et Culturels (CDESC, 2009), cette conception rompt avec une approche essentialiste de la culture (comme un ensemble de productions détaché de l'humanité qui l'a produit) au profit de la culture comme « *processus interactif par lequel les personnes et communautés expriment la culture de l'humanité* », ce qui invite logiquement à permettre à chacun d'y contribuer effectivement. Comme le dit P. Meyer-Bisch, il n'y a pas de dialogue des cultures, les cultures ne dialoguent pas, ce sont les personnes qui le font. Cette orientation invite à de nouvelles postures où l'accent serait moins mis sur les œuvres que sur le processus de construction et de développement des personnes.

C'est d'ailleurs sur ce point que les droits culturels s'opposent à ce qu'on appelle le communautarisme car même s'ils garantissent aux communautés culturelles le respect de leurs droits, ils garantissent aussi à chacun la possibilité de se référer ou pas à la culture de ses groupes d'appartenances ou communautés :

### Article 4 (référence à des communautés culturelles)

a. *Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ;*

b. *Nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré.*

## La participation à la définition de l'action publique

L'Observation 21 du CDESC développe le droit de participer en distinguant le droit de prendre part (agir, choisir, exercer, s'exprimer...), celui d'avoir accès (à sa culture, à celle des autres, par l'éducation, l'information, etc.) et celui de contribuer. La contribution renvoie non seulement à la possibilité de participer à des activités de création, mais aussi de participer à la définition des politiques influant sur l'exercice des droits culturels. La contribution à la vie culturelle recouvre le droit de chacun de participer à la création des expressions spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles de la communauté. Elle est étayée par le droit de prendre part au développement de la communauté à laquelle une personne appartient, ainsi qu'à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de décisions qui influent sur l'exercice des droits culturels d'une personne<sup>9</sup>. Il s'agit donc d'une forme de droit à la démocratisation des politiques culturelles via un principe de démocratie participative auquel appelait déjà le développement durable et son instrument que constitue l'agenda 21 culture. Apparaissent ici des perspectives plus neuves qui à la fois déclinent dans ce domaine des principes de participation déjà à l'œuvre dans d'autres politiques publiques, mais aussi viennent percuter toute une série de pratiques et d'habitudes qui ont consisté à confier à des experts et professionnels le soin de construire des programmes ou de définir des projets culturels. D'où un certain nombre de craintes quant à de possibles dérives démagogiques des activités de programmation.

Ce n'est pourtant pas ce que visent les droits culturels. Notamment parce que l'accès aux références culturelles suppose des références de qualité, qui ne soient pas tronquées ou déformées, ce que garantit la mobilisation d'une certaine expertise. Comme le dit P. Meyer-Bisch, il n'y a pas de concurrences entre les libertés ou les droits (les droits culturels et la liberté de création), mais une synergie des libertés : la liberté des uns bénéficiant aux droits des autres. Cependant, la logique des droits culturels exclut les discours d'autorité et invite à construire des dialogues avec des personnes dotées d'une dignité égale (ce qui ne signifie pas compétence égale) à celle des experts ou des professionnels (et non pas considérées comme dépourvues de culture ou aliénées par de fausses valeurs).

Du coup, les discours convenus sur les « publics empêchés » ou « éloignés » doivent être interrogés : faut-il ne considérer les personnes que comme des publics potentiels mais empêchés, simplement au regard de l'offre des institutions ou structures culturelles ? Les droits culturels invitent plutôt à travailler avec elle sur les difficultés d'ordre économique ou social qui ne leur permettent pas d'exprimer leur appartenance à l'humanité. Il s'agit alors de renforcer leurs capacités et pouvoirs afin qu'elles puissent se construire et être reconnues comme sujets.



## La diversité des champs d'application

Il y a presque une méprise à considérer que les droits culturels n'auraient d'effets que sur la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles, qu'à l'égard de leurs acteurs et actions et pour la participation à ces seules politiques.

Ceci s'explique en rappelant que les droits culturels sont enchâssés parmi l'ensemble des droits de l'homme et qu'il n'existe pas d'instrument de droit international qui leur soit dédié.

*C'est pourquoi les textes de loi qui font référence aux droits culturels ont mobilisé la convention de l'Unesco de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui, elle-même renvoie (préambule et art. 2.1.) :*

- à la *Déclaration 2001 (sur Diversité culturelle)*,
- au *Pacte International Droits économiques, sociaux et culturels (1966)*,
- à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)*, notamment son art. 27.

*Ceci parce que la déclaration de Fribourg ne constitue pas un instrument de droit international mais une forme de synthèse de ces instruments pour ce qui concerne les droits culturels, mais aussi parce qu'il n'y a pas une catégorie de droits dits culturels, mais des droits encastrés parmi l'ensemble des droits de l'homme, parmi lesquels :*

- *des droits reconnus comme droits culturels : le droit de participer à la vie culturelle de la communauté et la protection des droits d'auteur (art. 27 DUDH et art. 15 PDESC) ; le droit à l'éducation (art. 27 DUDH et art. 15 PDESC), les libertés linguistiques, reconnues pour les personnes appartenant à des minorités (art. 19 PDCP) ;*
- *des droits reconnus aux auteurs d'expressions culturelles : les libertés académiques et les droits des journalistes, voire les droits des artistes ;*
- *la dimension culturelle de droits classés comme civils : le droit à la non-discrimination*
- *(en tant que droit au respect des identités) ; les libertés de pensée, de conscience et de religion ; les libertés d'opinion, d'expression (droit à l'information) et d'association (droit d'appartenir ou de ne pas appartenir à une communauté culturelle).(PMB, analyse 19).*

En somme, tout ceci invite à rappeler que le respect des droits culturels a vocation à s'appliquer dans le cadre de bien d'autres actions publiques et que la pauvreté culturelle a des manifestations et des effets discriminants dans de multiples occasions de l'existence où des individus sont confrontés à la faible dignité qui leur est reconnue. C'est pourquoi la démarche appelée Paideia 4D + mérite ici d'être signalée. Il s'agit d'une démarche visant avec les agents des départements impliqués et leurs partenaires associatifs ou d'autres administrations à examiner les actions qu'ils mettent en œuvre au regard des droits culturels. Elle vise l'ensemble des politiques de développement territorial (culturelles, écologiques, économiques, politiques et sociales). La dignité et l'autonomie des personnes peuvent en effet être en cause dans un plus large spectre d'actions publiques bien au-delà des seules actions dites culturelles. Il s'agissait plus précisément : d'identifier les facteurs culturels qui permettent l'adhésion, la participation, la prise de responsabilité des personnes à l'égard des politiques publiques qui leur sont proposées et donc de prendre en compte des identités culturelles pour construire un nouveau lien politique. Ces enjeux sont à la fois politiques et culturels mais ils dessinent de toutes autres politiques culturelles.

Pour conclure, tout ce qui précède invite à affirmer que placer l'action publique dans le cadre des droits culturels ne peut se limiter aux catégories d'intervention relatives aux arts et aux patrimoines. De même, la participation des habitants n'aurait guère de sens si elle ne s'exerçait pas dans la plupart des domaines. Les effets limités des dispositifs participatifs, les faibles résultats obtenus quant à l'implication de celles et ceux qui depuis longtemps sont peu présents dans la vie publique, ne doivent pas conduire à y renoncer mais au contraire à développer des moyens nouveaux pour donner des capacités collectives d'agir démocratique et éviter que des groupes sociaux de plus en plus vastes se sentent

privés de la possibilité de maîtriser leurs destins. C'est selon Peter Wagner<sup>10</sup>, une vraie perspective de progrès pour demain. Ajoutons pour terminer une difficulté qui se trouve sur le chemin des promoteurs des droits culturels. Si la DUDH n'en parlait pas, les textes ultérieurs mobilisent beaucoup la notion d'identité culturelle. Dans le débat politique contemporain, en France et dans bien d'autres pays, un jeu politique inquiétant se joue autour de cette notion, exaltant des singularités et des différences autant pour rassembler que pour exclure. Sans doute, dans les travaux relatifs aux droits culturels, c'est une conception plurielle, multidimensionnelle, constructive de l'identité qui est promue. Mais utiliser le même terme pour évoquer ce qui correspondrait à une essence fixe (comme l'identité nationale) et, de l'autre, un processus incessant de transformation et de pluralisation, constitue une incontestable difficulté vouant les promoteurs des droits culturels à argumenter sans cesse sur ce point ou à renoncer à parler d'identité<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> Voir notamment son intervention dans le cadre du chantier création de la démarche Paideia. 24 mars 2016, Mains d'œuvres, Saint-Ouen. <https://www.youtube.com/watch?v=ijNZ4z3DOhzQ>

<sup>2</sup> Andy Smith, « Paradigme », in Laurie Bousaguet et al., Dictionnaire des politiques publiques, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2014 (4e éd.), p. 404-411.

<sup>3</sup> Jean-Claude Passeron, Le raisonnement sociologique, Nathan, 1991, p. 293 et s.

<sup>4</sup> voir sur ce point les travaux produits en Belgique après Marcel Hicter : Céline Romainville, « Démocratie culturelle et démocratisation de la culture », Repères, n°4-5, juin 2014, Fédération Wallonie-Bruxelles.

<sup>5</sup> Idem, p. 16

<sup>6</sup> Voir sur ce thème le texte lumineux de J.M. Lucas (aka Kasimir Bisou, 2008) : [http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/Evaluation\\_Kasimir\\_Bisou.pdf](http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/Evaluation_Kasimir_Bisou.pdf)

<sup>7</sup> A quoi nous sert le droit ?, Gallimard, 2015.

<sup>8</sup> Le spectateur émancipé, La Fabrique, 2008.

<sup>9</sup> Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, art. 5. Voir aussi la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, art. 7.

<sup>10</sup> Sauver le progrès, La Découverte, 2016.

<sup>11</sup> François Jullien, Il n'y a pas d'identité culturelle, L'Herne, 2016.

## Philippe Teillet



**Philippe Teillet est maître de conférences** en sciences politiques à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble. Membre du laboratoire PACTE - CNRS, ses recherches concernent principalement les transformations et la politisation de l'action publique dans le champ des politiques culturelles. Il s'intéresse en particulier à la territorialisation de ces politiques, à leur place dans les recompositions territoriales (intercommunalités, Pays), à la confrontation de leurs paradigmes (en particulier à partir du cas des « musiques actuelles »), à l'intégration de la culture dans les questions relatives au développement soutenable. Il est responsable du master Direction de projets culturels à Sciences Po Grenoble, en collaboration avec l'Observatoire des Politiques Culturelles.

# Derrière Le Hublot, une utopie de proximité

Fred Sancère

## *On n'arrête pas les enfants qui rêvent !*

**Qui aurait pu prédire qu'une bande de jeunes de Capdenac-Gare (4800 habitants) et de ses alentours - les contreforts aveyronnais et lotois du Massif central - ferait preuve d'une telle détermination. Ami(e)s pour certains depuis les bacs à sable des cours d'écoles ou rencontré(e)s au cours des premiers concerts et spectacles organisés, ils ont partagé le désir fou de réaliser leurs rêves. C'était en 1996. Ceux qui croyaient encore aux vertus de l'éducation populaire leur ont accordé confiance et soutien. Ils ont été les accompagnateurs formidables et nécessaires des premiers élans idéalistes, des démarrages hasardeux et de cette aventure alors balbutiante. Sans eux, sans le soutien des familles et des proches, sans quelques convictions politiques inébranlables, sans des élus ambitieux, sans la fougue de ce groupe à l'énergie brute, l'association Derrière Le Hublot n'existerait pas.**

Aujourd'hui, ces jeunes gens assument leurs 20 ans de plus. Autre période, autres joies. La bande a évolué. S'y mêlent désormais d'autres jeunes, des plus vieux, des familles, des gens d'ici et d'autres de passage, trois générations, de 8 à 78 ans. Aux membres fondateurs des débuts, pétris des valeurs de l'éducation populaire, sont venus s'associer de nombreux autres habitants. Bénévoles, ils hébergent des artistes, participent à des projets artistiques, s'impliquent bien au-delà de ce qu'ils avaient parfois imaginé et parfois de ce qu'ils pensaient être capables de faire. Ils animent la vie de l'association, pensent le projet avec une équipe professionnelle, le partagent, en deviennent les médiateurs, les militants ; ils s'enrichissent, s'épanouissent, acquièrent leur pouvoir d'agir socialement.



Toutes ces personnes sont soucieuses de penser leur avenir sur ce territoire, d'imaginer les conditions du vivre ensemble et de participer à mieux vivre « ici ». Elles envisagent la culture comme une possibilité de construction de soi, à titre individuel, mais aussi collectif. Et toutes ont conscience que leur engagement est politique, au sens le plus noble. C'est parfois le dernier espace qu'il leur reste pour « être acteur de la cité ».

Depuis 1996, le projet s'est affirmé, au point aujourd'hui d'être repéré bien au-delà de la petite ville qui l'a vu naître. Les accueils en diffusion, les résidences de création, les projets artistiques et culturels de territoire, les projets d'implication s'enchaînent. L'aventure bien ancrée dans son territoire est désormais consolidée grâce au soutien de l'ensemble des partenaires. La convention pluri annuelle associant l'État, la région Occitanie, le département de l'Aveyron, la communauté de communes du Grand-Figeac, la commune de Capdenac-Gare et l'association Derrière Le Hublot en est la meilleure illustration.

Entre culture cultivée et culture populaire, entre champ artistique et culturel institutionnalisé et légitimé et monde de l'éducation populaire, entre démocratisation et démocratie culturelle, Derrière Le Hublot refuse de choisir et prend tout.

La proximité et l'implication sont au cœur de la démarche artistique et culturelle que nous pourrions qualifier de contextuelle et participative. Cette démarche est politique et plus seulement artistique. Elle est en résistance parce qu'elle donne la possibilité d'agir et accompagne le pouvoir d'agir dans un système qui promeut le consumérisme.

## *Une démarche et quatre balises :*

### **L'artistique : un but et un prétexte**

Un but car nous aimons accueillir des spectacles et l'idée de travailler « pour » un public. Les artistes sont au cœur de nos projets. Leur présence est indispensable à notre action. Elle en est l'essence. Aussi, Derrière Le Hublot accueille toute l'année des artistes en diffusion, en résidence et pour divers projets.

Un prétexte, car faire « pour » ne suffit plus. Il nous faut faire « avec ». « Avec » les habitants. Pour qu'ils s'impliquent, qu'ils disent ce qu'ils sont, qu'ils fassent ce qu'ils ont de bonnes raisons de faire. « Faire avec », est une condition du partage des sens, des savoirs, des arts, et des cultures.

Dans ces conditions, ce qui prime, c'est une attention, une adresse à l'autre. Ce qui s'exprime, c'est la conviction que l'art et la culture ne doivent pas être des instruments de distinction sociale mais exactement l'inverse. L'art n'est alors plus une fin en soi mais bel et bien un prétexte. Il devient un vecteur de rencontre, de partage, de transformation et de récit du monde

## Affirmer les dimensions artistique autant que sociale

Derrière Le Hublot accepte la dualité entre la dimension artistique de son projet et la dimension sociale de son travail. L'une ne marche pas sans l'autre. Il en résulte un partage du temps, assumé et revendiqué par l'équipe professionnelle de Derrière Le Hublot. Ainsi l'équipe accompagne les artistes, est présente au sein de nombreux réseaux artistiques et culturels, mais elle anime également la vie associative dont l'ambition vise à une plus grande implication des citoyens dans le projet et dans leur cité.

Cette dualité entre accompagnement artistique et vie associative est constitutive de notre aventure. De l'équilibre entre ces deux dimensions naît notre démarche. Cet équilibre, fragile, nous invite chaque instant à rechercher la justesse et l'à propos.

Cette situation n'a rien d'une évidence. Derrière Le Hublot pourrait fonctionner sans véritablement se soucier de sa dynamique associative, à l'instar de nombreuses autres structures culturelles françaises pour lesquelles le statut d'association représente davantage des facilités administratives qu'un espace politique et d'implication collective. De manière assumée et revendiquée, Derrière Le Hublot tente une délicate synthèse entre la sphère culturelle et l'élan de l'éducation populaire. Mais ne nous y trompons pas, le projet de l'association est bien de fédérer des individualités en une communauté grâce aux « matériaux symboliques », en l'occurrence des expériences artistiques et culturelles partagées. Inscrites dans la durée, elles constituent les fils d'une histoire racontée par les habitants eux mêmes et par des artistes, invités à porter leur regard et apporter leur vision singulière.

Cet important travail permet à chacun d'agir, d'être un acteur impliqué dans la vie du territoire et ainsi de prendre conscience de son territoire et de ses enjeux.

## Le processus aussi important que son résultat

Pour Derrière Le Hublot, le travail qu'un artiste engage dans l'intimité d'une rencontre avec un ou des habitants, lorsqu'il écrit et crée tout ou partie d'une œuvre, est aussi important (et pas moins !) que l'œuvre elle-même. Il semble désormais que cette idée fasse son chemin...

Assumer l'importance des processus de réalisation revient à accepter la part invisible de nos démarches. Mais elle permet également d'affirmer qu'il peut y avoir des projets ou des phases de projets dans lesquels l'artiste disparaît pour que les participants volontaires puissent prendre la place qui est celle qu'ils ont de bonnes raisons d'occuper (non pas en tant qu'artiste mais comme participant, accompagnateur ou contributeur...). Ces habitants sont alors au cœur de dispositifs artistiques et culturels.



Dans ces expériences, le rendez-vous spectaculaire et l'œuvre valent autant que le travail qui permet leur concrétisation et leur partage avec un public. Donner toute sa place au processus est essentiel et nécessite de convoquer de nouveaux référentiels – les droits culturels en sont un - et notamment de nouveaux modèles économiques qui nous permettent de dépasser le schéma de l'offre et de la demande.

## Le développement local une approche complémentaire à affirmer

Derrière Le Hublot est un couteau suisse. Sa multifonctionnalité (acteur culturel, acteur de l'éducation populaire, acteur social...) permet d'agir sur son écosystème en l'interrogeant et en l'enrichissant. L'association revendique d'être un outil de transformation sociale et endosse une mission citoyenne tout à côté de l'institution. Cette prise en compte et en charge du territoire par les habitants est au cœur du développement local. En suscitant des coopérations transectorielles et en donnant une autre lecture de l'environnement (culturel, social, géographique, économique, historique, paysager...) qu'elles investissent, les écritures artistiques contextuelles correspondent à un besoin citoyen. Elles visent à une meilleure compréhension de son espace de vie et de ses problématiques.

De ce point de vue, le projet porté par Derrière Le Hublot est une ressource pour le territoire et agit sur les conditions d'habitabilité et non plus sur la seule attractivité territoriale. Loin des campagnes de communication destinées à rendre un territoire séduisant, Derrière Le Hublot, avec d'autres, contribue à fabriquer des espaces vivants de partage du sensible qui concourent à un mieux vivre, donnent envie aux habitants de rester sur un territoire, de s'y impliquer et participe ainsi au développement local.

Désormais, l'enjeu pour Derrière Le Hublot est de mieux comprendre sa capacité à dynamiser les territoires en s'appuyant sur de nouveaux référentiels. Ainsi, analyser nos projets notamment à travers le prisme du développement local pourrait s'avérer complémentaire des autres référentiels d'analyse et de compréhension de notre secteur.

## 20 ans après, que reste-t-il ?

De l'élan originel, l'essentiel a été conservé : l'engagement, la passion et une certaine folie. Demeurent le sens du collectif et du partage, le goût de l'invention et de la provocation, l'envie d'en découdre. Parce que des gens croient en leur utopie, ils se serrent les coudes et continuent d'écrire une belle histoire, leur incroyable histoire.

La suite ? Elle demandera certainement autant d'ambition et d'enthousiasme. Elle nécessitera souvent de remettre le métier sur la table, de laisser les recettes de côté et toujours d'accepter de ne pas savoir précisément où l'on va.

Si ta vie s'endort, risque-la. C'est par ces mots que le poète Jean Malrieu, nous invite à bouleverser et réveiller notre quotidien. Chiche !

Crédit photos : Kristof Guez



## Fred Sancère



**Alors que Fred Sancère n'a que 18 ans**, il invente avec quelques copains le projet Derrière le Hublot en Aveyron, dont il est aujourd'hui Directeur. Derrière le Hublot se déploie sur de nombreux projets (saisons de spectacles, résidences d'artistes, festivals, actions culturelles, coordination de réseaux, accompagnement de projets...), qui se développent en relation avec le territoire et ses habitants. Les projets artistiques et culturels soutenus par Derrière Le Hublot sont souvent écrits et créés spécifiquement pour et avec le territoire. Ces écritures, que l'on appelle "contextuelles" - car en lien direct avec l'environnement où elles émergent - prennent des formes artistiques et esthétiques variées. Elles révèlent des lieux, des personnes, des pratiques et des histoires qui font notre quotidien et que les artistes conduisent à voir autrement. Elles sont « à propos ». [www.derriere-le-hublot.fr](http://www.derriere-le-hublot.fr)

# Révéler et relier nos territoires de cultures et nos humanités

Olivier Pévèrelli

**Au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Ardèche se définit par son patrimoine paysager composite qui, tout en l'inscrivant comme une destination touristique attractive, influence considérablement les pratiques de sa population. Un peu plus de 300 000 habitants s'organisent du nord au sud en logiques de bassins de vie, par des concentrations évidentes le long de la vallée du Rhône, tout en conservant de nombreuses ruralités qui parsèment le département.** Pour autant, cette morphologie ne doit pas être synonyme de morcèlement et d'enclavement mais reste à considérer comme un défi pour l'action publique locale, celle de révéler les spécificités de chaque territoire, d'encourager leur fertilité et de les connecter, en s'appuyant notamment sur leurs ressources. C'est dans cette perspective que se construit depuis plusieurs années la politique culturelle départementale qui, au-delà des compétences obligatoires transférées par l'État (en matières de lecture publique, d'archives ou d'enseignements artistiques), fait le pari d'un volontarisme fort en s'engageant dans la (trans)formation culturelle des territoires se traduisant par un soutien fort à la création et à la recherche dans une diversité de champs d'intervention (spectacle vivant, arts visuels et plastiques, patrimoines et archéologie, développement de l'éducation artistique et culturelle...). L'enjeu est double : produire de la richesse (immatérielle avant tout) et de la relation ; celles des territoires mais surtout celles des habitants qui, par la rencontre entre leurs cultures respectives, réinvestissent la question du sensible avec émotion, réflexion, ouverture à l'autre et au monde. Car rien n'est pire que de concevoir une ruralité figée, passiviste et isolée qui s'imposerait à nous.

Pour cela, notre politique culturelle départementale s'inscrit dans une dynamique forte de territorialisation, se traduisant par le renversement d'une démarche uniforme et descendante pour s'intéresser aux spécificités locales et aux évolutions structurelles des territoires, telle que la montée en puissance des intercommunalités. Cette posture conduit à réajuster au long cours nos actions pour s'adapter en permanence aux enjeux des structures culturelles qui évoluent sur notre département et aux besoins des habitants. Tout en conduisant un projet culturel ambitieux, le Département cherche ainsi à révéler la capacité des territoires locaux à s'emparer des enjeux culturels qui les composent et à placer les hommes et les femmes qui les foulent au cœur des cadres

d'actions déployés. Pour le Département, c'est à la fois la traduction concrète de la notion de responsabilité partagée en matière culturelle confirmée par la loi NOTRe et un engagement total dans ce qui fait le sens premier de son action : les solidarités, qu'elles soient territoriales ou humaines.

En corollaire à l'enjeu de territorialisation, le projet culturel départemental s'inscrit dans un mouvement d'ouverture des logiques historiquement sectorielles, en adoptant une vision globale des politiques culturelles et intégrées à l'ensemble de l'action publique de la collectivité. La question culturelle est aujourd'hui abordée par le prisme de l'ensemble des compétences départementales en cherchant des connexions sur le champ de l'action sociale, de l'insertion, ou de l'autonomie (compétences premières des Départements), tout comme sur la jeunesse, l'éducation ou encore sur l'attractivité et la mise en tourisme. Que ce soit à travers le développement de projets culturels dans les structures sociales ou médico-sociales (grâce à des appels à projets comme « Culture e(s)t lien social », au dispositif « Culture bleue » de la Bibliothèque Départementale ou aux actions de médiation de Muséal, le musée-site archéologique départemental), ou ceux menés au sein des collèges (via le dispositif « Collège en cultures »), l'idée reste celle de construire un développement territorial autour de ce dénominateur commun qu'est l'humain, l'habitant, et de susciter des collaborations entre acteurs aux cultures professionnelles diverses dans la perspective de créer un lien social solide et fécond.

Pour encourager cette transversalité à l'échelle de vie des Ardéchois, le Département est engagé depuis 2014 aux côtés de l'Etat (Ministères de la Culture, de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports) dans l'expérimentation de conventions multipartenariales à l'échelle des intercommunalités qui visent à accompagner le déploiement de parcours d'éducation artistique et culturelle. À partir d'actions visant la rencontre avec des artistes, leurs œuvres et leurs démarches de création, le développement des pratiques artistiques et culturelles est ainsi permis à travers des partenariats transversaux (en lien avec les acteurs culturels, du champ social, médico-social, scolaires, de la jeunesse...), et contribue à l'émergence de parcours culturels pour les habitants, tout au long de leur vie.

Engagées de façon expérimentale sur quatre intercommunalités volontaires, le Département porte aujourd'hui l'ambition de leur généralisation à l'ensemble des EPCI d'ici 2021 au vu des résultats particulièrement positifs. Ces démarches ont un effet levier sur le développement culturel des territoires, permettant des collaborations multiples autour d'enjeux communs qui gagnent en pertinence, et déployant des dynamiques culturelles qui s'infusent dans les moindres interstices territoriaux, touchant les gens dans leur quotidien, au plus près de ce qu'ils vivent et de ce qui les constitue.

Au cœur de ces projets culturels de territoire, la présence artistique et culturelle est un ingrédient indispensable. Elle permet de se décentrer, de se regarder et de s'interroger autrement, de se nourrir, se comprendre et s'ouvrir ; au fond, de se construire soi-même et dans sa relation à l'autre, de s'émanciper et d'investir très concrètement la question de l'altérité. Elle passe par l'intermédiaire d'acteurs évoluant dans des domaines et des esthétiques très complémentaires : plusieurs pôles nationaux labellisés (« La Cascade » pour les arts du cirque, « Quelques p'Arts... » pour les arts de la rue, la « SMAC07 » pour les musiques actuelles, « La Comédie » pour le théâtre contemporain...), et d'autres structures culturelles et équipes artistiques qui rayonnent pour certaines au-delà du département (Le Village documentaire de Lussas, Le Théâtre de Privas, la Cité de la préhistoire d'Ornac, L'Arche des Métiers au Cheylard...), presque tous nés d'initiatives individuelles et citoyennes locales. Les établissements de la direction de la culture du Département (Bibliothèque départementale et Muséal), contribuent aussi, par leurs actions culturelles in situ et hors les murs, à structurer ce paysage culturel. Cet écosystème est soutenu depuis de nombreuses années par notre collectivité à travers des conventionnements pluriannuels et des logiques d'aides aux projets. Les dynamiques de coopérations entre acteurs sont particulièrement encouragées, à l'image du soutien aux « résidences de territoire » qui invite les structures culturelles à organiser collectivement et en divers territoires du département l'accueil d'artistes ou de scientifiques dans des processus de création et de recherche, donnant lieu à des temps particuliers d'actions culturelles à destination des habitants.

Ce lien aux territoires et aux habitants, impulsé par le Département, suppose plusieurs préalables. Le premier repose sur la question de l'identification et la reconnaissance des ressources existantes à l'échelle locale et de leur correspondance aux particularités et aux besoins des individus vivant à ces mêmes échelles de projets. Une vigilance permanente est ainsi à avoir sur la construction d'initiatives qui se développeraient de manière hors sol en encourageant au contraire les projets qui font sens pour la diversité des acteurs impliqués, professionnels, élus et habitants. Il convient ainsi de penser la territorialisation de la culture avant tout comme une alchimie de la ressource. Une deuxième condition relève de l'instauration d'une gouvernance adaptée autour de ces projets culturels de territoire, permettant la participation, la co-construction et suscitant des dynamiques partenariales. Cette gouvernance peut à la fois relever d'une mise en cohérence à l'échelle du territoire porteur du projet, tel que les intercommunalités, mais doit également permettre d'articuler les différents échelons d'intervention publique (EPCI, Département, Région, Etat). Sur ce point, le Département agit en relation étroite avec le ministère de la Culture au travers de conventions de développement culturel qui permettent de penser conjointement des feuilles de route triennales structurantes.

Par ailleurs, la signature des conventions autour de l'éducation artistique et culturelle n'est effective que lorsque les intercommunalités ont identifié une mission de coordination de la démarche de projet, pouvant à la fois conduire le diagnostic des ressources culturelles, animer des dynamiques partenariales et capitaliser des initiatives et des énergies autour d'un même territoire. Enfin, la question du volontarisme politique reste cruciale dans la mise en œuvre de ces dynamiques territoriales, notamment du point de vue des élus locaux, prêts à s'engager dans de telles démarches et prenant le risque de soutenir l'expérimentation. Plutôt que d'essayer d'influer directement sur des prises de compétence culturelle intercommunale, parfois difficilement adoptées ou qui peuvent s'avérer n'être qu'une coquille vide, l'expérimentation des territoires conventionnés en matière d'éducation artistique et culturelle permet de tester des dynamiques de projets, d'en tirer les effets attendus et de dessiner un projet commun porteur de sens pouvant, à terme, se traduire par une compétence culturelle communautaire. Le Département a véritablement son rôle à jouer dans cette prise de conscience politique et dans l'accompagnement de sa traduction concrète.

Lorsque qu'en s'approchant de plus près d'un territoire, on se rend compte qu'un collège qui était classé parmi les plus en difficulté du département se retrouve désormais dans les établissements les plus dynamiques, avec des élèves d'origines sociales très diverses qui deviennent acteurs de leur propre destinée culturelle grâce à une vie scolaire interne connectée aux structures culturelles du territoire et un accès repensé à la pratique artistique ; quand des habitants d'un quartier inscrit dans la politique de la ville, fait de logements vacants et de squats se retrouvent au cœur d'un projet de rénovation urbaine pensé par le prisme de l'action culturelle rassemblant équipes artistiques, scolaires, familles, praticiens amateurs autour des arts du cirque, on perçoit ainsi concrètement comment la culture permet de sortir des déterminismes sociaux et révèle les individus dans toute leur diversité.

Finalement, en construisant des projets culturels à partir des ressources d'un territoire qui coopèrent, et en portant attention aux besoins des individus qui l'habite, c'est contribuer à la construction d'un projet politique qui prend en compte les droits culturels des personnes, enjeu devant prioritairement guider l'action publique de demain.

## Olivier Pévérilli



**Maire du Teil et Conseiller au Département de l'Ardèche depuis 2004,** il en est actuellement vice-président en charge de la culture et du patrimoine.

# Comment construire un projet artistique participatif en milieu rural ?

Sybille Arlet

## Chronologie

Au départ, il y a un désir qui émerge du terrain. Souvent le besoin de rassembler, de créer des aventures collectives, des temps festifs et surtout d'apporter localement une dynamique d'animation.

La collaboration avec le Festival Excentrique, outil de développement culturel de la Région Centre Val de Loire, se déclenchait à l'invitation d'un ou plusieurs acteurs locaux de la région pour imaginer ensemble des projets artistiques sur leur territoire.

Qu'ils soient implantés en zones rurales ou urbaines, ils émanaient d'une typologie d'opérateurs et de secteurs d'activités variés : collectivités territoriales, associations, habitants œuvrant dans le domaine de la culture, de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, etc.

La plupart de ces interlocuteurs formulaient rarement un souhait de projets participatifs ou « in situ ». Nous étions souvent interpellés avec « On a vu que vous organisiez un festival, on aimerait la même chose chez nous ». Si cette question de l'envie partagée est primordiale pour réussir un projet artistique sur un territoire donné, c'est en prenant le temps de creuser, de s'intéresser au contexte local que l'on en détermine la teneur et surtout que l'on commence à le construire.

>>> *Envie partagée*



Géographique, historique



Démographique, social



Paysager, patrimonial, touristique



Culturel



Associatif, politique, administratif



Dynamique des forces vives, etc.

On prend alors la mesure du contexte : cet ensemble de sujets, de caractéristiques qui constitue l'identité d'un territoire. Et on l'observe sous tous ses angles :

Que l'envie ait émergé d'un ou plusieurs partenaires, la première mission consiste à rencontrer et fédérer autour du projet : élus et leurs administrations, associations, écoles, établissements culturels, équipements sportifs, touristiques, agricoles, entreprises.

>>> *Contexte rencontré*

Ensemble, on identifie un ou plusieurs enjeux, selon les cas plus ou moins proches du champ culturel.

Certains acteurs souhaitent s'atteler à leurs problématiques d'urbanisme : accompagner un programme de rénovation urbaine, contribuer à l'activation d'un espace public, participer au désenclavement d'un quartier. D'autres cherchent à favoriser le vivre ensemble et la mixité sociale avec l'idée de créer des espaces de rencontres, des actions collectives, mettant au cœur de leurs envies la convivialité et la fête. D'autres encore souhaitent explorer ou valoriser un pan de leur identité à partir de leurs histoires individuelles ou collectives, leur patrimoine.



Sur le plan culturel, les objectifs soulevés étaient souvent reliés aux thématiques de développement territorial : ancrage d'une offre culturelle ou mise en synergie de dynamiques existantes. Désir aussi de dépasser les habituelles frictions entre cultures savantes et populaires, démystifiant le rapport aux artistes, favorisant la rencontre avec la population, apportant ou s'appuyant sur de nouvelles formes de pratiques...

#### >>> Enjeux identifiés

Ensuite, avec ces partenaires, on imagine le cadre d'un projet et on invite des artistes à s'y glisser. Choisir ces derniers relève du ou des opérateurs culturels impliqués, souvent seuls à maîtriser cette compétence de programmation artistique. Au sein d'Excentrique, nous avions pour habitude de dire « *Le festival est la plume d'une tentative d'écriture collective à plusieurs mains où le territoire serait la feuille, les habitants l'encre, et les artistes l'écriture.* ». Le processus de création place donc le contexte au cœur du projet et l'idée est de proposer à chacun de contribuer à la création d'un objet artistique en y apportant quelque chose de soi guidé par des artistes.

Témoignage d'un participant, extrait du livre *Le Manège* : « *il n'y avait pas de règles, on nous demandait d'inventer des choses qui n'existent pas, on travaillait par plaisir. Laurent il avait besoin de nous pour qu'on lui amène des idées, et nous on avait besoin de lui pour qu'il nous aide à les faire.* »

On passe généralement une commande spécifique aux artistes afin qu'ils élaborent un projet de toutes pièces à partir de leur observation-appropriation du terrain. C'est au terme de repérages, de rencontres avec les partenaires et habitants qu'ils posent leur regard artistique. Des projets pré existents parfois à ces commandes. Certains artistes proposent des modes d'intervention qu'il est possible de décliner et reproduire sur différents territoires permettant de mutualiser la production et de tenir compte de chaque contexte local.

Ces démarches s'appuient sur tous les champs culturels et artistiques allant de la cuisine au paysage, des arts plastiques au spectacle vivant. Elles viennent habilement décaler les enjeux initiaux pour révéler, souligner des pratiques quotidiennes et faire rejaillir différentes facettes de notre histoire commune.

#### >>> Projet artistique défini

Les différentes formes de participation s'inventent et se renouvellent chaque fois. Il en existe une multitude qui se combinent souvent, parmi lesquels :

#### **Participer dans le cadre d'une pratique amateur**

**Naphtaline Orchestra** : en collaboration avec Béton Production et la Ville de Tours, le groupe Ezekiel a réalisé 6 mois de répétition hebdomadaire avec les élèves du Conservatoire de Tours sur une composition adaptée pour orchestre. A l'issue, 3 concerts exceptionnels au Grand Théâtre de Tours.

- **Participer dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle**

La grande bataille : en lien avec l'École d'art de Blois, la compagnie X-Press, le rectorat et la Ville de Blois, plus de 20 classes de l'agglomération ont suivi des ateliers d'arts plastiques et de danse pour créer les accessoires et codes de déplacement de leur tribu. A l'arrivée, 500 enfants réunis dans un stade de foot pour présenter leur joute tribale sous les encouragements déchaînés de leurs supporters, mi public mi carton.

- **Accueillir un artiste chez soi**

7 jours, 7 familles, 7 clowns : 7 familles de Chinon sous la houlette des services de la ville ont accueilli un clown à la maison pendant une semaine comme on accueille un correspondant en voyage linguistique. Le clown suit les activités de la famille. Il va au travail avec les parents, à l'école ou au cours de judo avec les enfants. Il les accompagne au marché... En fin de semaine, les clowns partagent à travers un spectacle cette expérience intime au sein des familles.

- **Témoigner, contribuer à un récit**

Les bruits de couloirs : la compagnie Ouïe dire a séjourné 3 semaines au sein de l'Hôpital Daumezon à la rencontre des patients et soignants. Elle en restitue une carte postale sonore de l'hôpital : recueil photographique et audio entrouvrant une porte sur l'univers de la psychiatrie.

- **Participer à la conception et à la fabrication d'une œuvre**

Les œillets d'Ugolin : en partenariat avec l'Hectare à Vendôme et la Halle aux Grains à Blois et en parallèle du spectacle Manon des Sources et Jean de Florette, Germain Bourré, designer culinaire et les habitants de la Ville de Landes-Le-Gaulois ont imaginé un dessert pour l'extraite du spectacle : œillets croquants au chocolat blanc sur lit de génoise labouré au thym et au miel et son sillon de framboise.

Le Manège de Châteauneuf sur Loire : Laurent Cadilhac, plasticien sculpteur et les habitants ont réalisé un manège aujourd'hui installé dans un parc de la ville. Des dessins d'animaux mobiles avec les enfants des écoles aux ateliers de découpe et de soudure ouverts à tous, deux ans et demi, 2,5 tonnes d'acier et 357 disques de meulage auront permis de concrétiser cette aventure bestiale et collective.

>>> *Modes d'implication et participants identifiés*

Un calendrier du projet est élaboré tenant compte des modes d'implication imaginés, des activités et événements locaux. Le projet se traduit par des périodes de résidences sous forme d'ateliers ou de temps d'immersion. Les questions techniques sont étudiées, les rôles et responsabilités des partenaires sont formalisés. Ces démarches au long court demandent des enveloppes budgétaires importantes. Il n'existe à priori pas de ligne budgétaire dédiée à ces démarches participatives. Il faut donc aller explorer d'autres dispositifs : fonds liés à l'action culturelle, à l'éducation, au développement des territoires, à l'urbanisme, aux événements, au tourisme, à l'action sociale, à la politique de la ville, à l'innovation, rechercher des fonds privés, etc.

>>> *Projet mis en production*

Pour inviter la population à participer, toutes les formes de communication peuvent être mobilisées, des plus anciennes qui contiennent de faire leurs preuves : réunions publiques, journal municipal, presse locale, affiches, porte à porte, au numérique avec les réseaux sociaux. Les temps de résidences s'avèrent tout aussi importants que l'aboutissement du projet. Ces démarches participatives n'ont pas forcément vocation à engendrer de futurs spectateurs assidus, mais davantage à créer des moments de partage artistique en tant que tel. Un temps fort convivial est néanmoins essentiel. Il célèbre la fin de cette épopée collective. Il rythme le projet et place l'exigence artistique et professionnelle de la présentation publique.

>>> *Habitants et structures locales fédérés autour des artistes, projet réalisé*

A la toute fin, on évalue le projet avec les partenaires et participants au regard des enjeux posés à son lancement. Bien souvent on se demande comment garder la trace de ces aventures : éditer un ouvrage, réaliser une vidéo... Ces envies s'anticipent dès le départ afin de prévoir la récolte de la matière et le financement de son édition.

>>> *Projet évalué, perspectives futures lancées*

## Les points de vigilance



### Des démarches expérimentales et des temps longs

Dans la mise en œuvre de ces projets, l'expérimentation tient une place centrale. Ils prennent du temps à se construire, et à se dérouler. Les présupposés sont sans cesse remis à l'épreuve du terrain. Ils demandent d'accepter de se laisser surprendre, de ne

pas maîtriser le point d'arrivée. Ils s'affirment au fur et à mesure de l'interaction entre l'artistique, les habitants et le territoire.



### **Ancrage du projet, subsidiarité et plus value pour le territoire**

La prise en compte du contexte permet au maximum de définir un projet relié à l'écosystème local. De l'implication de la population à celles des acteurs locaux, la difficulté est aussi d'impulser et d'encourager, sans faire à la place des autres.



### **La co-construction et la répartition des responsabilités**

Pour mettre un projet en partage, aller au delà des questions de diffusion artistique, il faut réussir à co-construire avec tout un tas d'acteur qui n'ont pour la plupart rien à voir avec la culture, dialoguer avec la société toute entière. Travailler collectivement au service du territoire n'est pas une tâche aisée. Faire en sorte de respecter les enjeux de chacun l'est encore moins. La répartition des rôles, et la clarification des attentes en terme de visibilité constituent les premiers éléments où porter son attention. La question de la communication n'est de fait guerre anodine. Elle cristallise la lisibilité de l'élaboration partagée et l'engagement de chacun.



### **L'importance du choix des artistes et le juste équilibre entre démarche artistique et implication des participants**

Pour tout projet participatif, la question du choix du ou des artistes est centrale. Ces projets requièrent de multiples compétences : un savoir faire dans la prise en compte d'un contexte, l'envie de

s'intéresser à des problématiques « situées », la capacité à partager sa démarche et aimer interagir avec des non professionnels. Ce qui implique d'accepter une part non maîtrisée d'hybridation de son travail tout en préservant la force et l'originalité de son propos artistique. Un équilibre délicat, une justesse à trouver.



### **Les enjeux de mobilisation des participants**

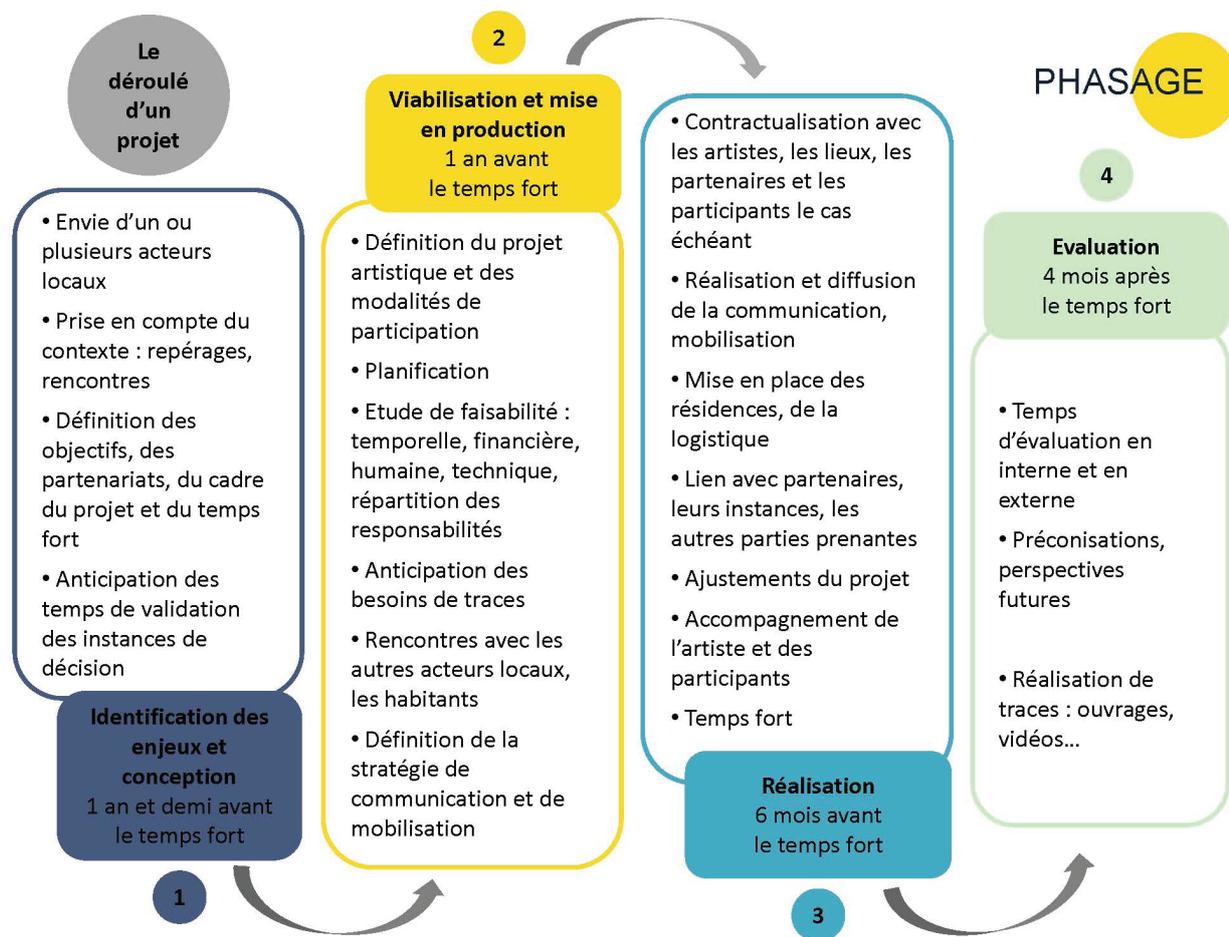
La mobilisation est souvent incertaine et ne relève d'aucune formule magique. Des phases de conception au temps de mobilisation, associer une diversité de partenaires énergiques et être présent sur les moments de vie collectifs de la localité, de la galette des rois au forum associatif, du comice agricole au téléthon, constituent généralement de bons leviers.



### **Les compétences à mobiliser**

Au delà des qualités des artistes, ces projets exigent la même palette de savoir-faire que pour toute production artistique. Sur le festival, un trinôme de terrain regroupant les compétences de production, relation au public et technique était dédié à chaque territoire. Que ces compétences soient réunies en une seule ou plusieurs personnes, au sein de plusieurs entités partenaires, chacun se doit d'intégrer dans son champ d'action cette dimension d'adresse à la population et de création de liens.

Ces exemples tirés du Festival Excentrique traduisent la diversité et la singularité de chaque contexte. Loin des recettes toutes faites, la construction de projets artistiques participatifs ne peut se résumer à une méthode. Elle s'adapte à chaque enjeu de territoire. Ces démarches demandent une écoute et une acuité particulière. Leur capacité à faire sens commun leur confère une place toute trouvée en milieu rural comme ailleurs. Faire ensemble éveille aussi parfois des envies de concertations collectives. Et il n'est pas rare, sans s'y confondre, que ces projets constituent une première brique à l'émergence de débats culturels publics et



## Sybille Arlet



**Anciennement administratrice puis secrétaire générale de Culture O Centre**, en charge du pilotage d'Excentrique, festival pluridisciplinaire de la région Centre spécialisé dans la conception de projets artistiques participatifs, Sybille Arlet a également été directrice adjointe du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Evry et de l'Essonne. Elle développe depuis une dizaine d'années des projets culturels impliquant artistes et population, à la croisée de la médiation culturelle et du développement des territoires. A présent formée à l'entrepreneuriat social, elle met ses compétences au service de projets à forte dimension sociale.

# Action culturelle partagée au cœur du quotidien pour inventer le territoire de demain

Fabienne Corteel

**Seulement 4000 habitants, répartis sur 15 communes dont 11 ne comptent pas plus de 100 âmes, peuplent l'ex-communauté de communes du Pays de Massiac, dans le Cantal. L'apport migratoire ne compense pas le solde naturel largement négatif. Dans ces zones ultra-rurales où les enjeux de revitalisation démographique sont vitaux, la priorité absolue est l'attractivité. Dans un tel contexte, les missions d'un(e) agent de développement culturel doivent œuvrer en profondeur pour contribuer globalement à l'essor, l'attractivité voire même au développement économique d'un territoire.**

La communauté de communes du Pays de Massiac a fait de la culture et de l'enfance-jeunesse des piliers de sa politique d'accueil et d'attractivité. Elle a fait converger les objectifs stratégiques de ses différents champs de compétences, adopté une démarche de concertation autour d'un Projet Educatif Local (PEL) et développé progressivement des équipements et des services.

## **Transformer une société rurale en déclin en terre d'accueil ouverte sur le monde.**

« Ici, les gens s'intéressent principalement à la chasse et au foot. » disait Jacques Couvret président de la communauté de communes de 2008 à 2014, « appuyons-nous sur la culture pour éveiller la curiosité des plus jeunes ».

L'enjeu politique était de créer un environnement attractif pour les familles et favorable à la construction et à l'épanouissement des jeunes. L'idée n'était pas de maintenir les jeunes sur place mais de lutter contre la dépréciation du milieu rural et révéler ses richesses, ouvrir les jeunes sur le monde, leur donner envie de découvrir l'ailleurs dans l'espoir d'en faire des ambassadeurs de leur territoire qui pour certains s'y réinstalleront avec de nouvelles perspectives et y apporteront une vision renouvelée.

Au service de cette politique, mêlant intuition et méthodologie de projet, l'agent de développement culturel se fait brodeuse d'un fil rouge à arpenter main dans la main avec des élus, des habitants, des artistes, des animateurs, des associations, des pédagogues, des partenaires culturels.

## **Quelques ingrédients de base à partir desquels l'agent de développement culturel peut construire un projet structurant : la recette affinée en Pays de Massiac entre 2008 et 2016**

**/ Pour encourager la collectivité :** une politique incitative du Département du Cantal (aide au poste dégressive sur 6 ans avec financement croisé Etat/Région/Département, subvention des saisons culturelles, animation de réseaux source de dynamique de projets et de réflexion partagés.

**/ Pour définir les orientations stratégiques cadre :** des diagnostics partagés accompagnés d'expérimentations artistiques autour de la parole des habitants (2009 et 2010 avec l'agence SOAP et le collectif Petit Pois Princesse) et des validations initiales et intermédiaires des élus pour garder le cap et toujours vérifier le sens de l'action.

**/ Pour créer des habitudes et instaurer la relation aux habitants :**

- Des services à la population et des équipements dédiés ; médiathèque (fin 2008), club des jeunes (2011), relais petite enfance (2012), école de musique (2013 = intégration de l'équipe associative à la CC), centre de loisirs.
- Des temps d'animation réguliers et structurants ; proposés en interne ou avec un partenaire, ressources dans une recherche de qualité et dans une démarche d'accompagnement.
- Une saison culturelle modeste avec des rdv systématiquement reliés à un chantier étiré dans le temps (aucune programmation sèche)
- Pour mettre en œuvre : une équipe de personnalités singulières et complémentaires pilotée et coordonnée permettant le partage des informations et l'analyse collective des succès et des difficultés rencontrés.

**/ Pour organiser les énergies autour de projets thématiques et de réflexions communes :** un Projet Educatif Local (PEL) participatif avec 40% des élus communautaires, une communauté d'acteurs éducatifs, sociaux, associatifs et des partenaires financiers.

*>>> Rôle de la Communauté de communes : impulser des opérations collectives transversales au long cours (autour de l'eau, des images du territoire, de la lecture avec les tout-petits, des paysages et des oiseaux, d'un salon du livre, de l'alimentation durable) / vérifier l'intérêt et coordonner la réflexion collective / mettre en relation / encourager les actions de chacun, les accompagner techniquement et humainement / solliciter des intervenants et structures ressources / rechercher des financements / faire connaître et valoriser les actions.*

**/ Pour financer les projets :** un soutien régulier des partenaires « classiques », des subventions acquises au travers de candidatures à des appels à projets ou des contractualisations temporaires, une veille permanente des opportunités de financement pour s'inscrire dans des programmes soutenus (le projet Développement des Arts Vivants en Massif Central cofinancé par l'Union Européenne (Feder) dans le cadre du programme opérationnel Massif Central 14/20, par le FNADT dans le cadre de la Convention Massif Central 15/20 et par la Région Nouvelle Aquitaine).

## *Entre confiance des élus et exigence artistique, un équilibre à tirer vers le haut.*

Une haute considération des êtres humains et de leur capacité à s'émouvoir ainsi que, le parti pris d'élever les choix artistiques à la hauteur de la vision politique à long terme, ont guidé la mise en œuvre du projet culturel en Pays de Massiac.

Difficile de défendre un niveau d'exigence sans gagner la confiance de l' élu. Même lorsqu'il souhaite inscrire son action dans le temps, c'est lui qui fait des choix budgétaires, il doit plaire au plus grand nombre et n'est pas forcément ouvert aux propositions trop audacieuses.

Un cadre, clairement défini dans un projet stratégique fort et **réellement porté** par l' élu facilite le travail. Il sert de véritable trait d'union entre l'action politique et l'action culturelle.

Avant la reconnaissance et le laisser-faire « encadré », un temps d'observation qui a valeur de test est néanmoins une étape nécessaire.

Une relation de confiance avec le président de la Communauté de communes du Pays de Massiac n'a pu s'établir que sur des preuves, lors d'un « Café-Bibliobus » avec l'auteur Raharimanana. Préambule à un chantier artistique de 2 années mené avec Athénor, autour des paysages, la rencontre mélangeait public adulte et élèves de Ce2/Cm2 de la commune d'accueil. Raharimanana s'adressa à chaque enfant intérieur, décortiqua la construction de ses textes par un jeu de devinettes, déroula le chemin d'une compréhension intuitive de sa langue musicale, complexe, imagée, chargée d'histoire. D'un simple regard porté par la fenêtre sur le paysage, il nous connectait à nos sens profonds. La magie opérait.

## *Éviter l'isolement à tout prix !*

La polyvalence inhérente aux postes d'agent de développement culturel dans le Cantal ou en milieu rural est une composante majeure du métier. Pour mettre en œuvre une saison culturelle itinérante et donc bien souvent dans des salles polyvalentes non dédiées, il faut être un peu administrateur, un peu chargé de communication et colleur d'affiches, un peu médiateur ou animateur, un peu manutentionnaire et technicien de surface et, lorsqu'il reste du temps, un peu programmeur... Si cela permet une approche globale et une proximité indispensables, cela occasionne aussi des déperditions d'efficacité.

Au travers du travail en équipe et en partenariat avec les acteurs locaux, les missions d'un agent de développement culturel prennent toute leur dimension.

La gestion d'équipements et de services en régie directe et/ou les démarches de concertation type PEL (Projet Educatif Local) ou PEDT (Projet Educatif de Territoire) facilitent les transversalités. Mais bien d'autres structurations sont à imaginer en fonction du contexte et peuvent être recherchées avec les élus, la direction et les principaux partenaires. Le redécoupage des collectivités et la mutualisation de services publics, permises par la réforme territoriale, devraient permettre de multiplier les démarches collectives à l'échelle d'un territoire, évitant ainsi la concurrence, souvent involontaire, entre propositions associatives, municipales ou intercommunales.

Mais le maillage gagne à s'étendre au-delà des limites du territoire. Des connivences précieuses peuvent notamment être établies avec des partenaires artistiques ou autres dont le regard partagé et l'expertise permettent d'ouvrir des perspectives nouvelles. Des projets co-imaginés avec Athénor, Derrière le Hublot, Sirventès ou le Centre Ressource Illetrisme Auvergne (CRI) ont ainsi jalonné et vitaminé les saisons culturelles du Pays de Massiac.

## *Saisir les opportunités de faire plus et mieux avec un pas de côté*

Lors des présentations d'instruments en classe en début d'année scolaire, les profs de l'école de musique entendaient « Le saxo, j'adorerais ! ... mais mon père ne voudra jamais. » Puis un jour la réforme des rythmes scolaires a conduit 2 maires à solliciter la communauté de communes pour proposer des animations.

L'école de musique s'est saisie de cette demande avec enthousiasme pour repenser globalement son organisation et s'ouvrir à de nouvelles formes de pédagogie. Un parc instrumental a été financé, des ateliers hors les murs ont été ouverts : l'orchestre Le Grand Air a vu le jour. Dès 8 ans, les enfants reçoivent un instrument à vent prêté à la famille. Les élèves s'initient par la pratique instrumentale collective et aux travers de projets avec des artistes invités.

Résultat, le regard des familles a évolué : les plus réticents à accepter un instrument à la maison défendent aujourd'hui le projet et les enseignants demandent à entrer dans la danse.

## *Avancer par strates d'aventures partagées*

L'absence de compétence lecture au sein de la médiathèque fut un formidable point de départ. L'idée était d'aller vers une compétence collective à l'échelle du Pays de Massiac : découvrir le goût des livres avec les bébés et grandir avec ces lecteurs sensationnels.

Imaginé avec la mission prévention du Centre Ressource Illettrisme et le Relais Petite Enfance, ateliers et formations s'ouvraient aux familles, aux enseignants et ATSEM, aux animateurs, à la librairie et aux assistantes maternelles.

Avant, la gestionnaire de la médiathèque n'ouvrait les livres que pour les couvrir. Après, elle proposait de délicieuses « Echappées Lire » à la médiathèque et circulait hors les murs, promenant ses valises à roulettes remplies d'albums. Comme les assistantes maternelles, elle prenait la mesure de la notion de professionnalisation.

L'année suivante, le Salon départemental de l'illustration jeunesse faisait étape à Massiac. Sa préparation concentrait toutes les énergies, le cercle des lecteurs s'agrandissait, le club des jeunes y éprouvait son atelier de sérigraphie. L'appétit pour la création littéraire jeunesse et la connaissance des métiers de l'illustration gagnait du terrain. La dynamique et la réflexion collective engagées suscitaient l'intérêt des professionnels déjà implantés à proximité et des partenaires institutionnels.

C'était suffisant pour définir un programme d'actions ciblées sur l'illustration et ouvert sur les usages numériques, signer un

Contrat Territoire Lecture (CTL) avec la DRAC, créer un poste pour renforcer les actions de médiation et accueillir des résidences artistiques.

Continuer à préparer le terrain pour aller encore plus loin.

## *Oser les passerelles entre développement culturel et développement économique*

Dans la continuité, la piste d'un projet de pôle d'attractivité autour de l'illustration, des métiers de l'édition jeunesse et de leurs développements numériques a émergé. Adossé au CTL, une étude d'opportunité économique devait permettre de vérifier qu'un tel pôle trouverait sa place en complémentarité de l'existant en Pays de Massiac et au cœur d'un réseau régional et national déjà dynamique.

L'objectif était de favoriser l'implantation de nouveaux professionnels sur le territoire. Pour cela il fallait recourir aux outils de la politique d'accueil d'actifs : définir les métiers à cibler ainsi que



les conditions et dispositifs à mettre en place : espaces collaboratifs de travail et/ou lieu de résidence adaptés à la création plastique ? Appels à projets ? FabLab avec gravure et sérigraphie ? Événement autour de l'édition jeunesse indépendante ? Service d'aide à la diffusion ? Ouverture d'une formation spécialisée ?

## Conclusion

L'échelle des nouveaux territoires en construction<sup>1</sup> pose encore question. Les orientations stratégiques des nouvelles collectivités naissantes sont souvent en cours d'élaboration. Dans ces contextes mouvants, le redéploiement d'une politique de fond en faveur de la culture jeunesse doit prendre le temps d'une réflexion partagée au regard du territoire élargi.

L'agent de développement culturel y a son rôle à jouer : partir de l'existant avec l'idée de l'agrandir, composer du cousu main avec forces, opportunités, ressources, faiblesses et manques, débusquer les possibles et les points de convergences, confronter les regards, oser faire ce qu'on ne sait pas faire et sans cesse remettre son ouvrage sur le métier car rien n'est jamais acquis.

Les projets qui en découlent doivent être au service du territoire rural et contribuer à le « fertiliser » comme terre d'accueil sans cesse irriguée avec et par des habitants acteurs d'un territoire choisi et non subi.

---

<sup>1</sup> - La communauté de communes du Pays de Massiac a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec les communautés de communes du Cézallier et du Pays de Murat pour devenir la communauté de communes Hautes Terres communauté dont le siège est à Murat (39 communes / 13 100 habitants).

## Fabienne Corteel



**Fabienne Corteel vit une expérience fondatrice à Athénor aux côtés de Brigitte Lallier-Maisonueve.** A ses côtés, elle œuvre notamment pour développer, à Nantes, une saison nomade appuyée sur des chantiers artistiques en lien avec les habitants dans 3 quartiers en politique de la ville. Durant 6, elle assume les missions d'agent de développement culturel responsable de la médiathèque et de l'école de musique d'abord puis en tant que coordinatrice culture et jeunesse au sein de la communauté de communes du Pays de Massiac devenue Hautes Terres communauté. Aujourd'hui, elle accompagne des artistes du nord Cantal pour la production/diffusion, la structuration d'un réseau et la mise en œuvre de projets collectifs. Aujourd'hui consultante, elle accompagne des démarches participatives de diagnostics et de projets culturels territoriaux. Parallèlement, elle se forme à la recherche de financements privés et à l'élaboration de stratégies de mécénat.

# D'ici et d'ailleurs en Maurienne, ou l'heureuse rencontre entre initiative politique et processus artistique au service d'une vallée et des ses habitant-e-s.

Géraldine Bénichou

Fondée à Lyon en 1996, la Compagnie Théâtre du Grabuge développe la pratique d'un théâtre de création documentaire qui inscrit au cœur même de son processus la participation des habitant-e-s. Notre démarche repose sur la conviction que la confrontation des artistes à la mémoire collective, à l'expérience et l'expertise individuelle des citoyen-ne-s sur des thématiques de société fait émerger des esthétiques nouvelles qui dessinent des espaces nécessaires d'expression artistique de la diversité sociale et culturelle de notre société.

Dans l'esprit de ce que nous appelons un théâtre « sans mur » - par delà les barrières réelles et symboliques qui cloisonnent notre société et font qu'une grande majorité des citoyen-ne-s sont exclus des Arts et de la Culture - nous concevons des projets de créations pluridisciplinaires qui tissent textes littéraires ou scientifiques, témoignages contemporains, musiques, chants et vidéos.

Nos créations s'élaborent à travers des processus de création artistiques partagés avec des publics d'horizons sociaux et culturels divers en partenariat avec des institutions culturelles et des collectivités publiques au niveau local, régional et national, et la collaboration avec des associations et des établissements à vocation sociale et éducative de territoires urbains ou ruraux, essentiellement en région Rhône-Alpes et en région Île-de-France.

Parmi les expériences de création partagées portée par le Théâtre du Grabuge, le projet « D'ici et d'ailleurs » que nous avons mis en œuvre et réalisé de janvier 2015 à novembre 2016 pour la 2<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne, est le projet le plus emblématique pour témoigner de la possibilité d'une heureuse articulation des enjeux artistiques et politiques, essentielle et nécessaire à la réussite d'un projet de développement culturel de territoire.

L'objectif de la 2<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne, initiée et soutenue par le Syndicat du Pays de Maurienne avec l'appui de la Région et de EDF Unité de Production-Alpes, est de concevoir « un événement artistique et culturel qualitatif qui fédère les acteurs de la vallée et contribue au rayonnement du territoire ». Pour la mise en œuvre de cette Biennale, le Syndicat de pays de Maurienne fait le choix d'un appel à projet à l'issue duquel l'équipe professionnelle sélectionnée est entièrement responsable de la mise en œuvre et de la réalisation de l'événement dans toutes ses dimensions : artistiques, techniques et administratives.

Si la 2<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne a suscité particulièrement notre intérêt et notre engagement, c'est que nous savons rare et précieuse la volonté politique de mettre en œuvre un événement culturel ambitieux qui revendique d'articuler qualité artistique et participation citoyenne. Le développement de ce projet à l'échelle d'un si vaste territoire est une initiative exemplaire et fut un défi passionnant à relever. Il faut de l'exigence et de la détermination dans le projet artistique, de l'écoute et de la disponibilité dans la mise en œuvre du processus pour composer avec les acteurs du territoire dont les attentes et les objectifs sont très divers et parfois antagonistes. Il faut ré-affirmer à chaque étape que les



arts vivants et les émotions qu'ils suscitent sont partageables par tous et que l'exigence artistique peut être aussi un outil formidable au service du développement du territoire. Il faut en tant qu'artiste désamorcer les a priori, entendre les résistances et dialoguer avec tous les acteurs du territoire pour dépasser les conflits de postures et d'intérêts que ce type de projet révèle nécessairement.

Dans le cadre de cet appel à projet, le Théâtre du Grabuge a élaboré un processus de création partagé avec les habitants, initiés ou non aux pratiques artistiques, pour raconter en chants, en témoignages et en images une histoire de la Maurienne, riche des migrations qui l'ont traversée et la traversent encore. Nous avons proposé la réalisation de ce projet sur 18 mois, de janvier 2015 à novembre 2016, en 5 étapes avec :

- 1/ la mise en œuvre concertée du projet avec un réseau de plus de 50 acteurs sociaux, éducatifs, culturels, économiques, associatifs du territoire,
- 2/ la co-programmation de 45 petites formes artistiques « Passe-relles » pour aller à la rencontre des habitant-e-s, faire connaître le projet et susciter le désir de participer,
- 3/ la co-programmation de plus de 100 ateliers d'écriture, de chants et de vidéo dans 6 communes de la vallée,
- 4 / l'organisation week-end festival avec la création d'un spectacle participatif et la programmation de scènes ouvertes aux acteurs de la vallée sur la thématique des migrations,
- 5/ des temps de restitutions artistiques en « échos » au festival et en clôture de la 2<sup>ème</sup> Biennale.

En novembre 2014, lors de l'audition de la dernière phase de sélection devant le jury composé d'une quarantaine d'élus et d'acteurs de la vallée, nous étions parmi les quatre candidats retenus, les seuls non savoyards avec un projet sur le sujet « délicat » des migrations. Forts de quinze années d'expériences de création participatives sur cette thématique, d'un projet nourri en amont de multiples rencontres avec les acteurs du territoire, et d'un regard neuf, curieux et animé d'une vif désir d'aller à la rencontre des habitant-e-s de la Maurienne, nous avons été choisis pour mettre en œuvre la 2<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne.

Cette phase de sélection concertée portée par le Syndicat du Pays de Maurienne a créé une adhésion au projet et a permis de légitimer en Maurienne le choix d'une équipe venue « d'ailleurs ». Dès lors, toutes les dimensions de réalisation de la Biennale étant

sous notre responsabilité, nous revenait donc en premier lieu d'aller à la rencontre des acteurs du territoire, au mieux pour les convaincre de s'impliquer activement dans le projet, « au pire » de s'accommoder de notre présence avec bienveillance. Il fallait tenter de convaincre tous les acteurs du territoire, tout en acceptant de renoncer au consensus. Dans le contexte de la 2<sup>ème</sup> Biennale culturelle, notre première décision a été de recruter une chargée de coordination et de communication habitante de Maurienne et avec sa précieuse connaissance du territoire, d'organiser des rendez-vous avec le maximum d'acteurs culturels, associatifs, sociaux, éducatifs et économiques de la vallée pour mettre en place un réseau de partenaires relais avec lesquels nos actions ont été co-programmées. Si nous avons multiplié ces rendez-vous, c'était à la fois pour répondre à l'objectif de « fédérer les acteurs de la vallée », mais aussi et surtout parce que nous savions que la réussite du projet d'un point de vue tout autant politique qu'artistique dépendait tout autant de l'implication des acteurs et des habitant-e-s que de la qualité artistique du projet. Pour mener la création du spectacle participatif « D'ici et d'ailleurs », j'ai réuni une équipe constituée de cinq artistes professionnels dont la qualité et l'originalité artistiques étaient essentielles tout autant que leurs désirs de transmettre et d'impliquer dans leur pratique tous les habitant-e-s désireux de participer à ce projet. De juin 2015 à juin 2016, nous avons habité une semaine par mois en Maurienne pour mettre en œuvre une saison artistique autour de la thématique des migrations dans une vallée de 120 km de long regroupant 62 communes. Tout en conduisant ce processus de création singulier, original, exigeant et néanmoins ouvert à la participation du plus grand nombre d'habitant-e-s, nous avons assumé la responsabilité que le projet artistique soit au service des objectifs politiques du Syndicat de Pays de Maurienne, et qu'il soit totalement approprié par les habitants et les élus pour permettre à la Biennale de se développer et de se pérenniser après notre départ. S'il est légitime que ni les artistes ni les habitants ne se sentent instrumentalisés dans ce type de projet dont l'enjeu politique premier est le développement culturel d'un territoire, il est tout aussi légitime que les artistes n'instrumentalisent pas eux-mêmes ces projets et leurs participants au service de leur création. Notre imagination et notre engagement d'artistes constituent notre force pour dépasser les antagonismes d'objectifs et de postures. Les citoyen-ne-s et leurs représentants élus savent aussi bien que les artistes que la qualité et l'exigence du projet de création sont aussi la meilleure garantie de la réussite du projet politique de développement culturel. Notre dossier qui décrivait à la fois les enjeux artistiques du projet et le processus de mise en œuvre a été notre feuille de route



©Pierre Dompnier

en dialogue avec un comité de suivi qui réunissait élus, acteurs et partenaires du projet. Pilotés par le Syndicat du Pays de Maurienne, les rendez-vous réguliers avec le comité de suivi nous ont permis de faire des points d'étapes sur les actions menées, de partager nos options de programmation et de communication, de dénouer nos difficultés parfois à fédérer les acteurs du territoire, et de faire valider nos choix. Le Président du Syndicat du Pays de Maurienne, le vice-président délégué à la Culture ainsi que la chargée de mission Culture très présents sur l'ensemble de nos actions et aux comités de suivi, ont été à la fois complètement impliqués à nos côtés et totalement respectueux de nos choix de mise en œuvre.

D'un point de vue politique, économique et culturel, le projet « D'ici et d'ailleurs » a répondu largement, et au-delà mêmes des attentes, aux objectifs de la Biennale fixés par le Syndicat du Pays de Maurienne.

D'un point de vue artistique, la richesse de cette expérience nous a permis de récolter des chants traditionnels en portugais, italiens, catalans, patois, arabes, turcs, albanais et français, et plus de 50 textes ou vidéos, témoignages de migrants d'hier et d'aujourd'hui. A l'issue de la création participative avec plus de 100 habitant-e-s de la Maurienne présentée les 4 et 5 juin 2016 à Saint-Julien-Mont-Denis, nous avons décidé de créer un spectacle pluridisciplinaire, documentaire et polyglotte, dans lequel les langues et les langages se croisent pour raconter une vallée de France, comme un territoire-monde, dont les parcours de migrations et la multiplicité de langues constituent la force. Une première esquisse de cette création, qui met en scène l'équipe professionnelle et des documentaires vidéo, a été présentée en novembre 2016, à l'Espace Malraux - Scène Nationale de Chambéry dans le cadre du Festival Migrant-scène, en espérant que ce cette création porteuse d'une vision différente des migrations et des territoires ruraux et montagnards trouvera un large réseau de diffusion.

L'expérience de la 2<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne témoigne

de la possibilité de réaliser des projets où artistes, élus et acteurs de territoire ont su articuler la singularité de leurs missions en ayant des postures complémentaires mais non hiérarchisées et en définissant ensemble des processus de travail au service des territoires et de la diversité des habitant-e-s.

Dans le contexte actuel où la légitimité des financements publics accordés à la création contemporaine est remise en cause, à l'heure où les moyens dédiés au spectacle vivant stagnent voire se réduisent, il me paraît essentiel et urgent d'accorder une attention politique et artistique toute particulière et des moyens accrus de création à ces processus participatifs qui répondent à des enjeux cruciaux de démocratie et de droits culturels, et d'affirmer la nécessité de déployer des réseaux de diffusion pour favoriser la légitimité artistique de ces démarches de création qui au contact des habitant-e-s et des territoires font émerger de nouvelles formes esthétiques pour donner à chacun-e les armes d'être davantage acteur et actrice d'une société plus égalitaire.

**L'actualité du Théâtre du Grabuge**  
sur le site [www.theatredugrabuge.com](http://www.theatredugrabuge.com)

Films et feuilleton du projet « D'ici et d'ailleurs », disponibles sur blog de la Biennale Culturelle en Maurienne  
<http://biennale-culturelle-maurienne.com>

Equipe artistique : Géraldine Bénichou (conception et mise en scène), Sylvain Bolle-Reddat (écriture), Reno Bistan et Isabelle Bazin (chants, musique), Marie Mazille, Alaoua Idir (instruments) - Réalisation vidéo : Slimane Bounia - Coordination, communication et médiation : Julia Maier assistée de Camille Stice.

La 2<sup>ème</sup> Biennale Culturelle en Maurienne a été initiée et soutenue par le Syndicat du Pays de Maurienne, avec l'appui de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, EDF Unité de Production - Alpes, la DRAC Auvergne - Rhône-Alpes, la DDAC Département de la Savoie, l'Assemblée Nationale via la Réserve Parlementaire de Béatrice Santais et la Fondation Abbé Pierre.

En 2016/2017, la compagnie Théâtre du Grabuge est soutenue par la Ville de Lyon, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, la Région Auvergne - Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Fondation Daniel et Nina Carasso.

Géraldine Bénichou est membre de l'association HF Rhône-Alpes pour l'égalité femmes hommes dans les arts et la culture et du réseau Traces.

## Géraldine Bénichou



En 1996, après des études de philosophie, Géraldine Bénichou cofonde à Lyon la compagnie Théâtre du Grabuge dont elle assure, aujourd'hui, la direction artistique. En 2003, elle intègre l'Unité Nomade de Formation à la mise en scène du Conservatoire de Paris et en 2016/2017 le Master Pro de management des organisations culturelles de l'université Paris-Dauphine.

À la recherche d'un théâtre à la fois épique et intime où se tissent chant, musique et texte, Géraldine Bénichou explore, à partir de témoignages, un théâtre qui s'invente dans un dialogue avec les citoyen-ne-s autour des questions de migrations et de genre. Géraldine Bénichou a mis en scène « Le Cri d'Antigone », « Anna et ses sœurs » (coproduction TNP Villeurbanne), « Les Larmes d'Ulysse » (coproduction Nuits de Fourvière),... et mis en œuvre plus de 15 créations artistiques participatives pluridisciplinaires en Rhône-Alpes et Ile-de-France.

« Décalage-toi », la dernière création initié par Géraldine Bénichou est présentée au Festival off d'Avignon 2017. [www.theatredugrabuge.com](http://www.theatredugrabuge.com)

Crédit photos : Pierre Dompnier

# La culture comme ferment du développement local et de l'attractivité territoriale

Jean-Yves Pineau

Habiter de manière heureuse un territoire aujourd'hui c'est pouvoir s'en échapper. Ne pas y être assigné. C'est aussi avoir envie d'y rester parce que l'on peut s'y épanouir. Grandir. S'émanciper. Se cultiver et se divertir. Avoir des activités, du travail. C'est aussi pouvoir s'y installer parce qu'il y a de la place et que l'on s'y sent accueilli.

Voici en quelques termes ce qui peut servir de définition à l'attractivité démographique d'un territoire : donner l'envie et la possibilité de rester, donner l'envie et la possibilité d'arriver. 100 000 personnes chaque année quittent les métropoles urbaines pour s'installer sur des territoires ruraux (INSEE). La première motivation qu'ils expriment quand on les consulte est celle de trouver un cadre et une qualité de vie meilleure. Et quand on affine la réponse (étude CVC – 2006), ils nous disent, ces migrants qui ont fait ce choix, que les critères patrimoniaux et culturels comptent pour beaucoup dans leur choix résidentiels. Partout en France métropolitaine à chaque fois que des territoires se mettent à viser ces conditions, qu'ils soient au nord, au sud, en plaine ou en montagne, partout ces territoires retrouvent dynamisme et développement. Ce sont les belles histoires de développement local qui jalonnent notre époque moderne post-industrielle, mondiale et libérale.

Dans ce contexte de mutations économiques fortes, de « fusion/acquisition » territoriales, de réductions budgétaires publiques à tout crin, de tensions démocratiques et sociales, il semble urgent de tenter de comprendre ce qui se joue sous nos yeux. Chausser de nouvelles lunettes, oser l'impertinence, oser expérimenter.

Et si la culture, si les cultures étaient en fait nos meilleurs outils pour mieux accompagner le monde d'aujourd'hui dans sa nécessaire transition pour qu'advienne celui de demain ? Et si la culture était le premier levier pour stimuler, produire, capter de nouvelles « richesses » sociales, économiques, environnementales ?

## Les moteurs du développement des territoires

Pour des économistes tels que Davezie, Talandier ou Portier, la vitalité d'un territoire ne peut plus s'appréhender qu'à la seule lecture de son PIB. Pour le dire vite, au niveau territorial, la croissance ne signifie pas nécessairement développement. Le niveau de développement d'un territoire dépend bien plus de sa capacité à capter de la richesse et à la redistribuer localement qu'à seulement en produire. D'autre part, des mécanismes redistributifs publics et privés vont permettre au territoire de capter du « revenu » et de créer ainsi activités, emplois et développement social. C'est l'enjeu de ce que l'on nomme aujourd'hui l'économie de proximité ou bien encore l'économie résidentielle. Plus de 70 % des richesses (financières) des territoires ruraux proviennent de cette économie (commerces et artisanats, tourisme et loisirs...). Encore faut-il que le territoire s'organise pour pouvoir profiter de ces revenus captés et créer un cercle vertueux ! En effet, et pour exemple, des diagnostics précis montrent que certains territoires très touristiques ne parviennent pas à fertiliser leurs tissus du fait d'une saisonnalité très courte et/ou d'une évasion parfois massive des revenus captés. Ces revenus sont souvent réinvestis ailleurs qu'au niveau local. L'économie territoriale tourne au ralenti : des saisonniers qui disparaissent, des commerces qui ferment, des animations au point mort. Seule la montée en puissance de coopératives territoriales (SCOP, SCIC...) semble pouvoir permettre de contrer cet effet négatif afin de réinvestir les richesses captées sur et pour le territoire.

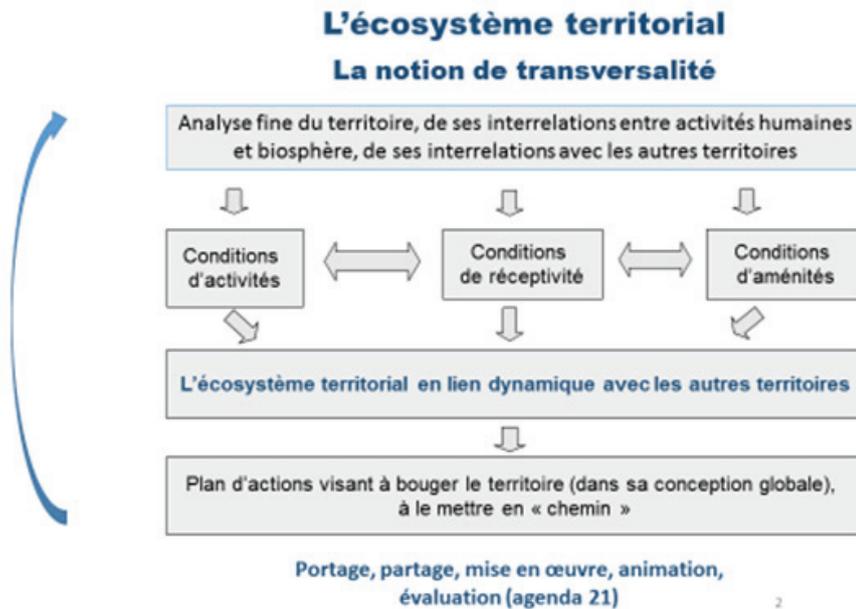
Au côté de cette économie « présente », 10 % des richesses (financières) proviennent de l'économie dite « productive » (agriculture et industrie). Sans les opposer, ce qui serait justement contre-productif, les chiffres parlent d'eux-mêmes et soulignent toute l'importance de combiner ces deux moteurs pour mieux les consolider au profit des territoires et de leurs populations.

Pour autant force est de constater que peu de territoires ont conscientisé cette mécanique. On en reste encore, ici et là, à élaborer des stratégies de développement économique de manière sectorisée, parcellisée, en ne pensant qu'équipements et aménagements de zones d'activités. Ainsi, l'équation qui prévalait (et qui prévaut encore dans pas mal de tête) entreprises = richesses = emplois = habitants n'a plus tout à fait cours. Il faut même la renverser totalement : habitants à l'année ou temporaires = activités = entreprises = richesses. Dit autrement, penser le territoire comme un capteur de flux est plus essentiel aujourd'hui que de le penser comme un stock ! Ce sont les flux qui valorisent les ressources endogènes. Et le rôle de la culture, dans sa capacité à rendre habitable et désirable le territoire, est de tout premier ordre.

## Un triptyque pour permettre une approche transversale et vertueuse

L'auscultation des territoires et l'observation de leur « métabolisme », nous ont conduits à l'élaboration d'un triptyque qui vise à mieux saisir leur fonctionnement. Ce triptyque peut aussi et surtout servir de tableau de bord pour conduire des stratégies de développement local intégrées.

Il se compose de trois piliers que sont les conditions d'activités, les conditions de réceptivité et les conditions d'aménités du territoire.



**Les conditions d'activités** : il s'agit ici des activités économiques du territoire, au sens large. Ainsi, on y trouve aussi bien l'agriculteur que le télétravailleur, l'entreprise industrielle que la boulangerie, le maçon que la compagnie théâtrale.

**Les conditions de réceptivité** : il s'agit ici de la question de la « place » qui existe sur le territoire. Qu'il s'agisse de logements, de foncier agricole ou de foncier d'entreprise. C'est aussi la question de l'urbanisme.

**Les conditions d'aménités** : il s'agit ici des conditions certes géomorphologiques et climatiques du territoire mais aussi, et peut être surtout, des aménités construites ou travaillées : les services aux publics, marchands et non marchands, présents sur le territoire, la qualité des paysages, l'ambiance. Quel est le degré d'hospitalité du territoire ? Est-ce qu'on s'y ennuie ? Est-ce qu'on peut s'y cultiver ? S'y divertir ? Ce pilier est essentiel aux deux autres. Il rend le territoire habitable. Ou pas. Il s'agit bien là du champ culturel.

## L'enjeu de la transversalité : vers un écosystème territorial ouvert et relié

Tout en laissant à la « vie » sa part de liberté créatrice et sa capacité à mettre un heureux « bazar », ce schéma « tableau de bord » permet aux acteurs du territoire (élus, décideurs, socioprofessionnels, habitants...) de construire et de prioriser leurs actions en fonction de l'équilibre souhaitable. De comprendre toute l'importance des liens qu'il entretient ou qu'il doit entretenir avec les territoires voisins, urbains ou ruraux. Mais le plus important dans ce schéma, ce sont justement ces liens et ces passerelles entre ces trois piliers, entre les territoires. C'est dans ces interstices que se nouent les chaînes de valeurs, les filières territoriales, le culturel, le social, l'environnemental et l'économique.

## Et la culture dans tout ça ?

Au regard des enjeux et des mécanismes en matière de développement local à activer, on comprend alors toute l'importance que joue, ou doit, ou devrait jouer la culture. La culture dans ses deux acceptions souvent intriquées : celle qui nous met au monde et en société, celle qui nous divertit et nous augmente. Et si le projet culturel de territoire permettait cela ? De recréer des liens, de l'interconnaissance, de la curiosité ? De faire en sorte que le territoire soit support à la culture et non décor pour la culture.

### Culture et développement local : quelques figures à organiser

#### La culture comme fabrique des territoires

La culture doit prendre soin des femmes et des hommes qui font le territoire. Ceux qui l'habitent, ceux qui le parcourent. C'est sur les territoires que se joue l'émancipation des individus et leurs capacités à s'ouvrir et à comprendre le monde. A en devenir acteur. L'humanité n'est pas hors sol et ses activités s'inscrivent dans des écosystèmes naturels, qui doivent être préservés, consolidés. Il en va simplement de sa survie. Qu'il s'agisse d'universel ou de local, la culture doit être à portée de mains et de têtes. Partout. Ce n'est pas qu'une affaire de marchés ! L'éducation populaire, la démocratie active, les droits culturels sont autant de viatiques pour construire et ouvrir les territoires, ouvrir les mentalités. Du métissage naît l'envie, le goût et la confiance à l'autre. Ces ambitions s'inscrivent comme horizon dans le projet culturel de territoire.

#### La culture comme socle du développement

La politique culturelle est le socle sur lequel des politiques de développement peuvent s'arrimer. C'est elle qui donne cette couleur unique et singulière au territoire. C'est elle seule qui peut lutter contre l'effroyable machine à uniformiser paysages et désirs. A nous mettre, habitants et territoires, aux normes, au pas. En batterie. Cette « identité » qui se doit d'être composite et inclusive. Celle qui fait qu'on va vivre et travailler là et pas ailleurs. Qu'on va entreprendre là et pas ailleurs.

#### La culture comme levier et outil de développement

La culture va permettre de mettre en valeur les talents, les compétences, les richesses des femmes et des hommes et du territoire. Les patrimoines et les « énergies » présentes sont les leviers sur lesquels s'appuyer pour développer harmonieusement le territoire. Qu'il s'agisse ici d'un festival ou d'une saison, de résidences d'artistes ou de pratiques artistiques, de savoir-faire agronomiques, artisanaux voire industriels, les outils ne manquent pas. Encore faut-il qu'ils soient reliés les uns aux autres. Encore faut-il bâtir des liens avec le « monde ». Ces actions multiples et variées sont au service des ambitions du projet culturel de territoire dans lequel elles sont inscrites et déclinées.

### Perspectives

Dans un monde qui se globalise et s'uniformise au gré de la froide exigence du « Profit », oui, les « petits » territoires sont aujourd'hui plus que jamais chargés d'avenir et de responsabilités. Dans tous les sens du terme. Encore faut-il oser leur faire confiance. Encore faut-il changer notre Culture, notre rapport au monde. Ces « petits lieux » où s'élève et se cultive l'humanité. Où elle se forge. Là où les âmes se dilatent par effet de culture, là où elles se rétractent par son absence. Le développement local (peut-être que nous pourrions remplacer le terme « développement » par celui d'épanouissement ?) n'est pas un développement marginal du bocal. Il qualifie le « lieu », il l'ouvre au monde en fabriquant des liens joyeux et en donnant du sens à l'action publique. Cette question de liens et de sens, c'est peut-être cela qu'il est urgent de cultiver, de faire « croître et embellir ». La promesse d'une aube, sans cesse à construire, sans cesse à réinventer, dans les sillons fertiles des petits territoires qui font Monde.

Osons engager la transition poétique des territoires !

## Jean-Yves Pineau



**Jean Yves Pineau est un « vrp multicarte : pêcheur, auteur, compositeur, interprète, crâneur, rugbyman ».** Il a été directeur de l'ancien Collectif Ville Campagne, réseau à l'origine des politiques d'accueil et d'attractivité, impliqué dans l'appui aux porteurs de projet en milieu rural et dans le développement local. Il est depuis 2016 membre des Localos, collectif pour des projets en campagne, le développement local, l'autonomie et l'impertinence dont les objets principaux sont d'animer la réflexion, d'expérimenter et créer un lieu de débat autour du développement local et de la transition écologique des territoires, des politiques d'accueil et d'attractivité des territoires ruraux, des rapports ville-campagne, de la démocratie participative, l'éducation populaire et le développement culturel. Cette association nationale a vocation à devenir la première Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du genre.

[www.localos.fr](http://www.localos.fr)

participatifs.

## Publics et politiques de la culture : quelles singularités du monde rural ?

Emmanuel Négrier

**La question des publics et des politiques culturelles a quitté depuis plusieurs décennies le champ exclusif des villes pour concerner aussi, en de multiples aspects, celui du monde rural. Si la ville a longtemps incarné le modèle culturel par excellence, c'est parce qu'il était plus à même, anthropologiquement, d'opérer une division sociale et symbolique entre la culture en tant qu'ensemble de pratiques sociales propres à un groupe et la Culture comme ensemble de biens distingués, au sein d'une société, comme participant d'une reconnaissance singulière, et dont le partage provoque l'élévation individuelle. Le monde rural, quant à lui, a été considéré selon cette même représentation comme n'opérant pas une telle distinction, raison pour laquelle le référentiel socioculturel y a persisté plus qu'en ville, tout en étant regardé plus comme une survivance que comme un projet.**

Aussi question rurale et culture ont longtemps représenté une sorte d'oxymore, dont on est sorti par deux causes cumulatives. La première est que le monde rural n'est plus ce qu'il était, puisque désormais nous vivons, où que nous habitons, dans un monde saturé de valeurs urbaines, comme le dit l'urbaniste nord-américain Neil Brenner (2013). Ce qui faisait donc la spécificité de la culture comme fait urbain s'est généralisé. Vont avec ce constat planétaire les enquêtes sur les modes de vie, les divers flux de néo-ruraux quittant la ville, dont rendent compte deux constats. Tout d'abord, la notion de gentrification, initialement forgée pour le retour bourgeois aux centres urbains, s'applique désormais aux contextes ruraux (Phillips 2004). Mais la nouvelle sociologie rurale est aussi celle de l'exil, du déclassement (Le Bras, Todd 2013) de ceux dont l'emploi en ville a disparu. Plus urbain par ses ressources, le monde rural l'est aussi par ses fragilités.

La seconde cause est que la culture s'émancipe d'un modèle de démocratisation intrinsèquement lié à une conception professionnelle, à une diffusion du haut vers le bas, sans considération des hybridations locales, des effets de territoire, des capacités locales de réinterprétation de ce que culture veut dire.

Une enquête réalisée pendant une année sur la programmation culturelle dans le département le plus rural de France (la Lozère) montre bien ce phénomène<sup>1</sup>. Ce sera notre premier point. Si le facteur géographique n'est que second, c'est que des politiques d'accès se sont développées dans ces trois décennies, même si elles présentent, elles aussi, des caractéristiques singulières. Nous leur consacrerons le second point.

### **Les publics de la culture en zone rurale : au-delà des 3 A**

Partons d'une image d'Épinal de ce que sembleraient être les publics de la culture en zone rurale, telle qu'elle résulte notamment des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français (Donnat 2009). On peut symboliser cette image par trois « A » : Animation, Âge, Accessibilité. La première désignerait des publics de la culture moins exigeants en termes d'offre, et plus sensibles aux logiques d'animation socio-culturelle que de proposition artistique ; la deuxième définirait des publics plus âgés à l'image des populations rurales ; la troisième, enfin, des publics moins facilement mobilisables en raison de problèmes d'enclavement ou d'éloignement.

Le travail que nous avons entrepris sur une saison complète de spectacle vivant dans le département le plus rural de France – la Lozère – nous a permis de contester cette image et d'aboutir à des résultats assez paradoxaux sur ces trois plans.

Du côté de l'expression des préférences gustatives, nos constatations sont que l'on retrouve, à l'examen de ces publics ruraux, les grandes tendances constatées dans la sociologie des goûts culturels : éclectisme, confirmation de nouvelles différenciations générationnelles discutant le primat de distinctions socio-éducatives (Glévarec & Pinet 2009). Il n'y a donc pas de culture rurale. Et les publics de la culture s'y renouvellent assez fortement. Le tableau ci-après propose une carte d'identité sociologique du public rural et mesure l'incidence du taux de renouvellement constaté : 25% en moyenne.



**Tableau 1. La sociologie du public de Scènes Croisées de Lozère et son renouvellement**

Variable	Public déjà venu	Nouveau public	Moyenne
Âge moyen	41,5	36,5	40,3
Pourcentage d'actifs	58,7	54,4	57,7
Bac + 3 et plus	42	46	43
Foyers à revenus de – 2000 €	45	52	47
PCS +	33,4	32,3	33
PCS -	24,4	30,4	26
Venir entre amis	29	36	31
Venir seul	15	11	14
Venir en couple	23	16	21
Nombre de spectacles dans l'année	3,3	2,5	3,1
Covoiturage	19	26	21
Pratique artistique amateur	46	37	43

Source : Djakouane et Négrier, 2012

Exemple de lecture : l'âge moyen de ceux qui viennent pour la première fois assister à un spectacle est de 36,5 ans, contre 41,5 ans pour ceux qui sont déjà venus (quelque soit le nombre de fois). La moyenne d'âge totale du public de Scènes Croisées est de 40,3 ans.

Du côté de l'âge et, plus généralement, de l'identité sociologique des publics, les surprises sont nombreuses : à programmation égale, le public lozérien est plus jeune que celui que nous avons constaté dans nos vagues d'enquête sur les publics des festivals (Négrier, Djakouane et Jourda 2010) : plus féminin et plus actif que la moyenne, le public des concerts de musique classique est ainsi âgé de 49 ans en moyenne, alors que les plus récentes études sur le sujet montrent un âge moyen du public classique plus près de 55 ans (Dorin 2016, AFO-Aristat 2015). Le niveau de diplôme y est moins élevé qu'en moyenne, ce qui se comprend dans la mesure où les classes intellectuelles supérieures (33% de nos enquêtés) sont en moins grand nombre en zone rurale. Ils ne sont « que » deux fois sur-représentés, alors que leur part atteint plus souvent trois à quatre fois leur poids dans la population française dans bien des enquêtes.

Quant à l'accessibilité, elle constitue sans doute l'élément dis-

tinctif qui reste le plus logiquement attaché à l'identité rurale. On constate d'abord que l'intensité des sorties culturelles est moindre. Mais encore faut-il observer que les écarts sont limités entre les résultats de notre enquête lozérienne et celle, par exemple, des publics des festivals (ci-dessous tableau 2), et même parfois légèrement inversés, comme pour le théâtre ou la danse.

**Tableau 2. L'intensité des pratiques culturelles (Scènes Croisées de Lozère et Publics des festivals-CNRS)**

	Aucune fois		Une fois		Plus d'une fois	
	SCL* 2011	CNRS 2008	SCL 2011	CNRS 2008	SCL 2011	CNRS 2008
Cinéma	6,2	9,2	16,1	11,1	77,7	79,7
Monument, Musée	21,0	8,5	24,6	14,8	54,4	76,7
Concert	17,2	10,3	29,1	17,2	53,7	72,5
Théâtre	24,7	32,7	24,4	20,1	50,9	47,2
Danse	43,3	51,3	29,3	22,9	27,4	25,8
Cirque	60,0	-	25,3	-	14,7	-

Source : Djakouane et Négrier, 2012 - \* : SCL : Scènes Croisées de Lozère

Au titre des pratiques, si l'accessibilité (et donc le critère le plus matériellement attaché à la ruralité) reste distinctive, elle induit aussi des pratiques et des représentations spatiales spécifiques. Ainsi, la pratique du covoiturage, et l'emploi de navettes là où elles existent constituent une originalité certaine du rapport au spectacle. Quant au nombre de kilomètres parcourus pour s'y rendre (21 en moyenne), il constitue également une spécificité remarquable pour un public qui se rend à 56% sur les lieux en voiture. L'image qui ressort donc de cette analyse est la suivante : si dans les villes, la proximité physique aux lieux de culture va de pair avec la permanence de barrières sociales, le rapport à la culture en milieu rural est inverse : moindres barrières sociales, mais pesanteur des distances physiques.

### **L'action culturelle en milieu rural : singularités, fragilités, dilemmes**

Le « rural » n'est donc pas qu'un mot. Il renvoie à des singularités, même si ce ne sont pas toujours celles auxquelles on pense d'ordinaire. L'échelle départementale, qui l'incarne le plus directement dans son dialogue avec les communes et intercommunalités, mais aussi avec les régions, est aujourd'hui fragilisée dans ses capacités de développement. Elle affronte des dilemmes qui, s'ils ne sont pas son exclusivité, s'avèrent cruciaux pour elle désormais.

Parmi les singularités de l'action culturelle rurale, trois ressortent

nettement. Elle est d'abord moins dense en professionnels pour la gérer, et l'articulation avec les bénévoles y est un passage obligé. Plus qu'en ville, elle dépend en outre de la personnalité de leaders (politiques ou professionnels) et de leur capacité à porter des projets au sein et entre niveaux d'action publique. Enfin les lieux et événements, d'envergure plus modeste, rarement labellisés, sont aussi plus souvent à vocation multiple, et la Culture y voisine avec d'autres formes de vie publique. Ces considérations peuvent sembler des faiblesses, mais elles sont parfois aussi des atouts, notamment pour les perspectives de mutualisation (entre équipements, équipes et projets).

Les nouvelles fragilités de cette action publique sont connues. La fin de la clause de compétence générale, si elle a épargné les départements aux termes de la loi Notre (Négrier 2015), traduit un resserrement de l'action des conseils départementaux sur leurs attributions obligatoires, où ne figure la Culture qu'au prix d'une interprétation généreuse, qui n'est pas toujours celle de leurs dirigeants. Les blocs communaux et intercommunaux, en pleine transition (fusions de communes et d'intercommunalités) ne prennent ni nécessairement ni globalement le relais. La compétence culturelle intercommunale reste fragmentaire. En termes de prospective, ces incertitudes posent directement la question de la capacité des régions à porter une nouvelle territorialisation de leurs politiques culturelles, une question aujourd'hui non résolue. En ce sens, l'action culturelle en zone rurale (tous niveaux concernés) s'inscrit dans trois dilemmes stratégiques suivants :

- Une action sectorisée ou transversale ? La première, poussée à l'extrême, nie la singularité territoriale énoncée plus haut. Mais ne considérer que la seconde conduit assez vite aux impasses du saupoudrage.
- Une action directe ou déléguée ? C'est ici le rôle des agences, des concertations multi-niveaux qui est posée. Ici encore, c'est le point de compromis qui est à rechercher, dans un contexte politique qui n'est pas des plus favorables.
- Une action généraliste ou l'articulation sur des compétences clés ? La première est dans l'esprit de la loi Notre, mais la seconde est la conséquence qu'en tirent désormais plusieurs conseils départementaux et régionaux : recentrer la politique culturelle sur les autres compétences, sociales ou éducatives, par exemple.

C'est finalement le regard que nous portons sur l'action culturelle rurale qui change. Essentiellement définie autour de la notion de manque, de déficit, en la comparant à l'aune des villes, il convient aussi de la penser en termes de développement distinctif, d'opportunité. Le débat sur les droits culturels, par exemple, peut y trouver matière à expérimentation. La culture rurale est morte, vive la ruralité culturelle.

---

<sup>1</sup> L'enquête a été menée sur les publics de Scènes Croisées de Lozère, scène conventionnée itinérante en Lozère, sur la saison 2010-2011. Elle se base sur une partie quantitative (1 500 questionnaires) et la réalisation d'une vingtaine d'entretiens) - <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01439843/document>

## Emmanuel Négrier



Politologue, docteur en Science Politique, Emmanuel Négrier est directeur de recherche au CNRS de Montpellier, membre du Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine (CEPEL). Il coordonne scientifiquement BeSpectACTIVE, projet de recherche/action international dans le cadre du programme européen CREATIVE EUROPE autour de la participation des habitants aux projets artistiques et culturels, et FESTUDY, recherche comparative sur les festivals en Europe. Connue comme observateur attentif de l'écosystème des festivals, ses recherches portent plus largement sur les transformations de l'action publique, les changements d'échelle territoriale et l'évolution des politiques culturelles. Il est directeur de Pôle Sud, Revue de Science Politique.

# Ruralité et mutualisation, deux traits d'une initiative culturelle

Bruno Goffi

## Septicisme et conviction sont dans un bateau...

« Avez-vous fait une étude de marché pour valider votre projet ? »

« Bien sûr ! J'ai demandé à la femme qui garde ses deux chèvres de noter tous les jours le nombre de randonneurs qui traversent le hameau, pendant deux étés de suite... » (propos échangés dans les locaux d'une collectivité régionale pourvoyeuse de subvention). Bien sûr, le projet économique d'un café-librairie qui doit s'implanter dans un hameau reculé de 12 habitants d'une commune quand même cent fois plus peuplée (1.500 habitants, excusez du peu ! ) peut laisser plus d'un expert songeur, et encore plus quand on connaît le contexte morose du commerce « physique » de livres en France. Mais c'est précisément à ce moment où les repères manquent, où les voiles fassent, qu'intervient la conviction du porteur de projets, mélange d'envie et de vision, qui va bousculer les idées reçues, lui permettre de trouver le bon partenaire - en l'occurrence la NEF, le seul organisme de prêt à être venu sur place évaluer les éléments du dossier -, l'obliger à proposer des offres nouvelles, et qui lui permettra finalement d'emporter

l'adhésion.

## À te regarder, ils s'habitueront

Dès lors, des périls nous ferons notre affaire, et les récifs coupants qui affleurent nous permettront de mettre en évidence la souplesse de notre navigation... Et d'abord, s'agissant d'une création ex-nihilo par des gens pas du pays en somme, personne ne vous attend. À commencer par les habitants du hameau eux-mêmes qui peuvent trouver étonnant de remettre en cause un bel équilibre ayant fait ses preuves depuis au moins la création de l'Univers. Les réseaux culturels locaux ne vous attendent pas non plus. Et si l'initiative d'un café-librairie peut provoquer un certain enthousiasme parmi les gens auxquels elle s'adresse, ce sera bien au porteur du projet de le mener à bien et de franchir les obstacles administrativo-socio-culturels qui agrémentent le parcours. Comme l'illustre fort élégamment René Char : « Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. À te regarder, ils s'habitueront. » *Les Matinaux*.

## Un gros travail préparatoire

Malgré toute notre conviction, il semblait indispensable de développer une réflexion stratégique préalable pour ce projet du café-librairie ; un travail préparatoire s'imposait : analyse des populations à qui l'on s'adresse, des relais qui vont pouvoir porter l'information de manière positive, développement du réseau de contacts locaux. Cette phase nous prit deux bonnes années, à prendre la mesure du territoire sur lequel la belle utopie allait déployer ses ailes. Et pour lui permettre d'émerger tel un nouveau lieu authentique et séduisant, il nous fallut imaginer une offre



spécifique sans utiliser l'aide d'un manuel qui reste par ailleurs à inventer, soit pour nous : une multiplicité des services (bar, restauration, librairie, épicerie), associée à une forte politique d'animation, relayée par une communication adaptée au lieu et à ses publics. Cette réflexion s'appuyait sur un présupposé de départ : le livre est une auberge espagnole dont la diversité des contenus offrent une multitude d'attraits pour autant de publics différents, chaque livre, chaque domaine, chaque sujet, chaque auteur permettant de proposer une animation différente, renvoyant à la mise en avant thématique d'ouvrages, et à leurs ventes attendues. Cette approche protéiforme nous permet d'enrichir les rencontres littéraires de propositions satellites telles que la projection de films, la découverte culinaire, le concert, l'exposition, d'intéresser des populations très différentes, même si pas forcément friandes de littérature.



### « Il faut que mon corps soit en branle pour y mettre mon esprit »

*Confessions, Jean-Jacques Rousseau*

Un autre élément, constitutif de ce lieu, nous permet de nous développer, les chemins de randonnée. En effet la Maison Vieille est située sur le hameau de Roiron, protégé et perché sur le versant sud du suc de Jalore, en Haute-Loire (43). Roiron bénéficie d'un très beau point de vue et d'une table d'orientation, avec deux circuits de petite randonnée qui la traversent et le GR40 à 2,5 kilomètres. En contrebas du village, la Maison Vieille fait face à la nature ; elle est longée par un chemin bordé de hauts murs en pierres sèches qui monte de Rosières et se dirige vers le Chier blanc, une ancienne carrière de lauzes. Ce merveilleux écrin de nature nous vaut la visite régulière de marcheurs qui, même s'ils ne nous rendent pas visite la première fois pour garnir leurs étagères, mais plutôt pour étancher leur soif, reviennent dans un deuxième temps, attirés par la chaleur de l'accueil et la riche et singulière composition de l'offre littéraire. Et puis tous ces gens qui passent contribuent à alimenter le meilleur des agents publicitaires qui soit, le bouche-à-oreille.



Une fois les éléments en place, patience et longueur de temps vont permettre au café-librairie la Maison Vieille de devenir un élément du « paysage ». Cette phase cruciale pour la pérennité du projet est aussi la plus délicate, elle n'est jamais totalement acquise : savoir que sur sa commune existe, certes tout là-haut, une librairie n'est pas la garantie d'en voir les habitants, pour peu que ce commerce leur parle, changer leur mode de consommation courant, les grandes surfaces à la ville ou désormais internet. Et une remarque, en passant, les collectivités locales jouent un rôle déterminant pour permettre aux structures privées comme les librairies de prendre durablement leur place dans ce paysage, en partageant de la communication, en passant des commandes, elles ne le perçoivent malheureusement que rarement... Six années d'activités ont malgré tout permis au café-librairie d'être identifié comme un lieu culturel de référence, combinant une offre surprenante et large de près de 6.000 titres à la qualité d'une programmation constante et plutôt éclectique - poésie russe, Tolkien et la Nature, murs du paysage et murs politiques, littérature haïtienne, concerts lyriques, le loup et sa part d'imaginaire, Céline et Gary adaptés à la scène, BB vs BG ou quand le BeBop irrigue la Beat Generation... Au point que des organisateurs de manifestations de tous ordres (festival de films documentaires, événements liés à l'environnement ou aux droits de l'homme, pas de manifestations culturelles, tiens c'est bizarre !) en venaient à faire appel à nous pour tenir un stand de vente de livres.

La mutualisation ne concerne pas que la santé, même si elle contribue largement à celle des libraires indépendants ! Un des moteurs de l'animation dans cet endroit isolé est la mutualisation, par exemple celle née du réseau des libraires indépendants en région Auvergne, LIRA. L'Auvergne se caractérise en effet par une géographie tourmentée, des voies de communication disparates, des pans entiers de pays méconnus. Le libraire voit son activité liée à une dynamique économique et sociale peu... dynamique, l'équilibre est fragile et le métier peu partagé (rôle social du libraire peu reconnu voire méconnu, souvent un seul salarié par commerce). De ces états de faits la mutualisation fait son miel : mutualisation des idées, des contacts, réflexion sur des problématiques communes, mutualisation de l'action commerciale, ou encore le simple et essentiel désir de travailler ensemble, la solidarité.

Les libraires indépendants de l'association LIRA ont donc l'esprit à la mutualisation, qui permet à la fois de répondre à de gros enjeux, d'apporter un meilleur service par le regroupement d'expériences et de compétences, d'être efficace en se répartissant l'organisation, de partager les risques, et de renforcer les liens entre tous et avec tous les acteurs de la chaîne du livre. À titre d'exemples, la librairie éphémère organisée sous forme de groupement momentané d'entreprises pour la Semaine de la Poésie, ou encore à l'occasion du Rendez-vous des carnets de voyage de Clermont-Ferrand, la plus importante manifestation française du genre, lorsqu'un groupe de 7 librairies travaille ensemble, et développe des synergies sur plusieurs départements, avant et après la manifestation, un partenariat qui fait l'objet d'une convention avec les organisateurs de l'événement. Quels ne furent donc pas notre surprise et notre ravissement de se voir proposer, dès la première année d'existence du café-librairie, de partager une puis deux tournées d'auteurs dans le cadre de la manifestation Auteurs nomades. Nous pouvions, à moindre frais, positionner notre lieu comme un établissement de référence en matière culturelle, accueillir un écrivain de la trempe de Pierre



Jourde, plutôt sourcilieux sur ses lieux d'intervention, et bénéficiaire de tout l'outillage communicationnel grâce à l'appui de ce réseau. Une mutualisation plus transversale et propre au café-librairie déboucha en 2016 sur un formidable partenariat avec la nouvelle revue Apulée (éd. Zulma), revue de littérature et de réflexion centrée sur le monde méditerranéen, dirigée par le grand écrivain Hubert Haddad. Cette initiative provoqua un engouement rare et prometteur sur un large territoire, de la commune de Rosières, à la Communauté de communes de l'Emblavez, en passant par les lycées de Haute-Loire, des médiathèques, festivals, universités et galeries d'art sur quatre départements. Las, ces animations littéraires étaient la partie émergée d'un vaste travail de réorientation de la Maison Vieille vers une librairie-résidence d'écrivain, dans le droit fil du travail accompli. Par faute de financements publics, cette nouvelle appropriation des lieux ne put voir le jour en 2016, fragilisant la pérennisation que nous souhaitions apporter au projet, comme une illustration supplémentaire des rapports complexes entre le public et le privé dans le domaine de la culture...

## Bruno Goffi



**Originaire de Bretagne**, après avoir exploré les arcanes du marketing pour le développement de produits de grande consommation, puis s'être fondu dans l'univers de la bande dessinée, Bruno Goffi a créé et dirigé la société de packaging Des mots et des couleurs à Paris. Il a quitté la capitale avec sa compagne Tania Tourjansky pour un hameau de 15 habitants en Haute-Loire pour créer la « Maison Vieille », une librairie-café-épicerie, hébergée dans une bâtisse classée par le Département. La librairie propose régulièrement une animation thématique, avec sa sélection d'ouvrages ad hoc, développée sous les formes les plus diverses : conférences, dédicaces, ateliers, expositions, rencontres, concerts... Bruno Goffi est co-président de l'association des Libraires Indépendants en Région Auvergne (LIRA) qui se consacre à la promotion, la défense et la professionnalisation de la librairie. Ces libraires indépendants ont rédigé une « Charte d'engagement et de services des libraires d'Auvergne ». Bruno Goffi est intervenant en L2 sur le métier d'éditeur à la faculté de Lettres et Sciences humaines Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

# Quatre figures de la mobilisation de la culture dans les dynamiques territoriales

Pierre-Antoine Landel

**Depuis l'après-guerre, l'espace rural a connu une mutation sans précédent. D'un espace homogène situé en arrière-pays de la ville, la modernisation lui a conféré un double statut de périphérie dépendante des mobilités péri-urbaines, et de marge éloignée. Aujourd'hui, la mondialisation interroge les capacités des territoires à intégrer les flux et les réseaux mondiaux, en même temps qu'elle affirme les métropoles comme des nœuds d'échanges incontournables. Dans ces conditions, le rural devient difficile à distinguer de l'urbain. Il perd son homogénéité au profit d'une diversité de formes qui reste à interroger. Dans ce contexte, notre questionnement porte sur la capacité des acteurs ruraux à construire leurs propres projets de territoires, ainsi que sur la place de la culture et du patrimoine dans ces constructions. Notre hypothèse est que la culture des territoires est construite à l'articulation entre leur histoire longue et l'action culturelle contemporaine. Dans certaines conditions de convergence, elle peut renforcer les capacités des acteurs des territoires à participer aux transitions en cours.**

## *L'espace rural mosaïque*

Pour beaucoup, la campagne est devenue le lieu d'habiter. Doté d'avantages remarquables, tels que l'accès au paysage, un coût de foncier raisonnable, une certaine forme de tranquillité, l'espace rural est constitué de couronnes résidentielles distribuées selon le niveau de revenu de leurs habitants. Le caractère rural y est revendiqué avec une force proportionnelle à la proximité de la ville. Pour d'autres, elle est un espace récréatif. La forme la plus classique en est la station balnéaire avec son front de mer ou le domaine skiable. La forme la plus aboutie de la recherche de l'entre-soi prend forme dans des « center park », à distance raisonnable des villes. D'autres sont des lieux qui se diversifient au fur et à mesure que s'inventent de nouvelles pratiques sportives et récréatives. On les trouve dans les espaces de haute montagne des pratiques extrêmes, comme dans certaines friches industrielles devenues

espace d'aventures. C'est ainsi que ce construit un rural périphérique fragmenté, dominé par des pratiques « d'urbains ».

Dans d'autres cas, le rural reste « marginal ». A l'écart des espaces d'échange et des hauts lieux, traversés des corridors étanches que constituent les axes de transport inter métropolitains, les campagnes restent l'espace des pratiques agricoles intensives, résultat d'un demi-siècle de lutte acharnée pour l'agrandissement des exploitations. On y trouve des villages sans café, où l'opulence se ressent chez le seul pharmacien, en même temps que vieillissent les populations. L'activité principale reste dépendante du maintien de quelques services publics, résultat de combats acharnés des élus locaux, qui en font l'essentiel de l'engagement politique local. Certains de ces territoires sont marqués par l'arrivée de nouveaux habitants. Ils ont été les « néo-ruraux » des années 1970, ils peuvent être aujourd'hui créateurs d'activités et de services nouveaux, inscrits dans les lieux et réseaux de l'innovation sociale. Ils sont porteurs de regards susceptibles de révéler des qualités intéressantes pour des publics plus éloignés. Ils vont en faire des spécificités, qu'ils vont s'efforcer d'ancre aux territoires. Ces territoires ruraux redeviennent dans ce cas productifs de nouveaux services mais aussi de nouveaux produits recherchés au titre des valeurs contemporaines, dans de nouveaux rapports avec les urbains.

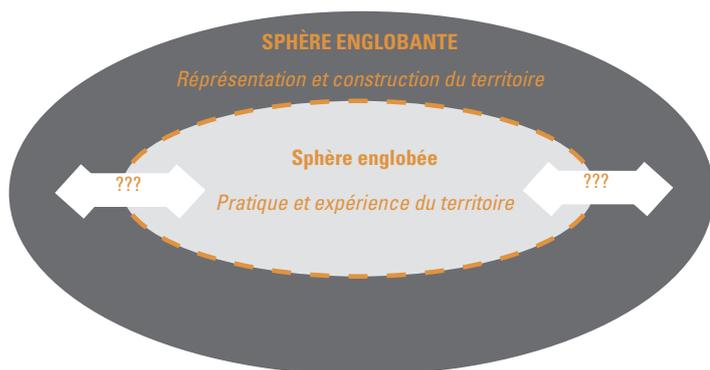
Cette fragmentation des espaces périphériques mais aussi marginaux est à l'origine d'une nouvelle forme de l'espace rural. Il est devenu une mosaïque de dynamiques différenciées, fortement impactée par le processus de métropolisation qui transforme profondément les rapports entre villes et campagnes. Dans un contexte de crise et de transition, on assiste à une profonde transformation identitaire qui met en question la capacité des acteurs ruraux à être les auteurs de leurs propres projets. La place de la culture dans ce mouvement mérite d'être précisée.

## *La culture territoriale à l'intersection de l'histoire longue du territoire et l'action culturelle contemporaine*

Nombre d'auteurs ont souligné l'explosion des mobilisations patrimoniales en espace rural, depuis la crise des années 1970. On assiste à un élargissement constant des objets patrimoniaux mobilisés, allant des patrimoines bâtis aux pratiques traditionnelles, des parlers locaux aux sentiers et paysages. Toutes les échelles sont mobilisées : L'Etat a partiellement perdu le contrôle de la chaîne « patrimoniale ». Chaque niveau de collectivité territoriale affirme son existence en mobilisant « ses » patrimoines. De multiples associations s'impliquent dans la préservation mais aussi la valorisation de « nouveaux » patrimoines. Enfin, des objets contemporains sont revendiqués comme patrimoines à dater du jour de leur inauguration.

Ce quadruple élargissement thématique, spatial, social et temporel traduit l'omniprésence du patrimoine dans les constructions territoriales. Pour construire son projet, chaque territoire mobilise un récit fait de ressources, de crises, de ruptures, d'innovations, de relances qui témoignent du perpétuel déséquilibre des systèmes, et de leur capacité permanente à rechercher de nouveaux équilibres. Les patrimoines constituent un stock d'objets transmis puis sélectionnés par les sociétés locales, au service de l'affirmation de leurs valeurs et de leurs choix. Il constitue une sphère « englobante » à l'intérieur de laquelle se développe une action culturelle qui peut prendre des formes diverses au travers des projets qui vont les enrôler. Il peut s'agir de capacités créatives, mais aussi de capacités entrepreneuriales, du maintien de pratiques traditionnelles ou de la création de nouvelles activités. Elles constituent la sphère « englobée » des pratiques culturelles territoriales, et sont en interaction permanente avec la sphère englobante de l'histoire longue, au travers de relations qu'il s'agit de caractériser. La figure n° 1 ci-dessous propose une représentation de cette relation.

**Figure n° 1 : la culture territoriale, résultat de l'interrelation entre deux sphères**



### Quatre types de relation

Pour illustrer ces dynamiques, nous proposons de mobiliser quatre modes de relations possibles entre ces deux sphères. Elles contribuent à représenter différentes dynamiques territoriales.

#### La continuité ou l'enfermement de la sphère englobée dans la sphère englobante

Cette première forme vise à privilégier le maintien des activités existantes, ou au moins des patrimoines qui y sont associés. Elle serait le cas de territoires à forte identité, traversés de pratiques culturelles dont une des fonctions essentielles serait de maintenir et renforcer les liens sociaux existant à l'intérieur du territoire. La sphère englobée des pratiques culturelles reste enfermée dans

la sphère englobante de l'histoire longue du territoire et limite les possibilités d'interaction entre elles. Parmi les exemples, on peut mettre en avant d'anciens sites industriels dont les acteurs s'attachent à restaurer des vestiges, sans pouvoir mobiliser les aides à la reconversion pour la création d'activités nouvelles.

#### La disjonction entre les sphères

Une seconde forme de projet voit l'introduction d'activités nouvelles non reliées à l'histoire du territoire. Elles viennent se juxtaposer aux activités existantes, sans qu'il n'y ait d'interactions. Dans ce cas, la sphère englobante et la sphère englobée divergent, pour laisser la place à des dynamiques différenciées impliquant de nouvelles populations et acteurs, et des ruptures dans les pratiques culturelles. On peut décrire cette forme au travers du développement des pratiques sportives extrêmes ou de nouvelles pratiques récréatives, dans des postures alternatives ou « postmodernes » d'affranchissement de normes. Internet et les nouveaux usages associés, deviennent des supports de la constitution de réseaux, réunis par la diffusion d'images des exploits perpétrés dans des lieux déconnectés de leurs territoires d'appartenance.

#### La bifurcation ou l'affirmation de la sphère englobée

Une troisième forme serait à rechercher dans une bifurcation avec ce qui existait auparavant, au travers de l'introduction d'innovations susceptibles d'accompagner la création d'activités nouvelles. On peut trouver cette forme dans le développement d'innovations sociales remarquables, développées à partir de spécificités du territoire ou de la création de nouveaux services. Résultant fréquemment de regards externes aux territoires révélant des qualités spécifiques susceptibles de trouver débouché hors du territoire, elles mobilisent des ressources et savoir-faire locaux. Leur développement, même s'il reste remarquable, reste limité à un lieu ou à un réseau et ne peut aboutir à une transformation de l'ensemble de la dynamique du territoire. Plusieurs innovations sociales remarquables des montagnes ardéchoises (Ardelaine, Le Viel Audon), reliées à des dynamiques de quartiers urbains (Les jardins partagés du Mat à Valence), témoignent de cette possibilité, sans qu'il y ait changement des dynamiques des territoires d'inscription.



## La convergence entre les sphères et l'entrée en transition

Dans cette figure, le territoire connaît un profond renouvellement de son action culturelle, tout en affirmant son inscription dans une histoire longue. Ce mouvement contribue à un renouvellement de l'identité, tout en facilitant la construction de nouvelles activités, mobilisant en partie les ressources patrimoniales. En résulte une capacité d'innovation dans les formes d'organisation, au travers de pratiques reliées au passé, mais aussi de la mobilisation d'apports externes. Ce sont les deux sphères qui s'élargissent en même temps, inscrivant les changements dans le renouvellement permanent des ressources et systèmes territoriaux. On peut décrire cette forme dans des sites de reconversion industriels (L'Argentière-la-Bessée, ancien site de fabrication d'aluminium, Loos-en-Gohelle, ancien site minier), où l'action culturelle mobilise l'histoire des territoires et des apports de populations nouvelles au service de la construction de nouvelles ressources.

Cette description nous conduit à proposer la figure suivante pour décrire 4 formes de relations possibles entre l'histoire longue du territoire et l'action culturelle contemporaine.

### Figure N° 2 : 4 types d'interaction entre l'histoire longue du territoire et l'action culturelle contemporaine

#### Continuité

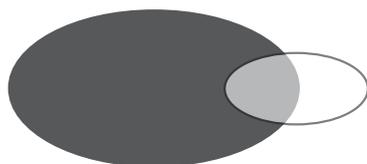
Continuité



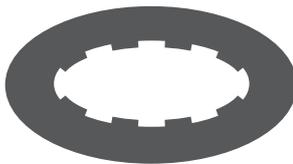
Bifurcation



Rupture



Transition



## En conclusion, la nécessité de repenser la démocratie locale

Ces dynamiques interrogent les politiques publiques qui y sont associées. La décentralisation a aujourd'hui 35 ans. Même si elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation globale, elle reste définie comme le « transfert de compétences de l'Etat vers des collectivités territoriales dotées d'une certaine forme d'autonomie ». Cette dernière reste contrainte. La capacité d'expression citoyenne reste la grande oubliée de toutes les réformes, y compris des dernières. 17 ans après la loi Voynet de 2000, rares sont les territoires qui revendiquent un projet de territoire, si ce n'est la forme fréquente d'une juxtaposition de projets communaux portée par les intercommunalités.

Au nom de l'efficacité des services, c'est un modèle vertical qui s'affirme. A l'origine, la délibération était définie comme un processus public, inclusif et contradictoire, dont la qualité justifiait son acceptabilité par tous. La crise de la politique peut être interprétée comme une crise de cette délibération, dont le débat public est devenu le grand absent, alors que les citoyens devraient en être le cœur.

L'action culturelle pourrait être motrice de la construction d'une démocratie délibérative associant débat, décision et action. En renforçant la capacité des acteurs des territoires à construire leurs projets à l'intersection entre l'histoire longue et de leurs capacités créatives, ils affirmeront la singularité des territoires et leur capacité à proposer des relations d'égalité avec les métropoles !

## Pierre-Antoine Landel



**Ingénieur en agriculture, spécialisé en économie du développement territorial**, Pierre-Antoine Landel a occupé pendant vingt ans différents postes de direction dans des collectivités territoriales. Il est depuis 2000 maître de conférences en géographie aménagement à l'Université Grenoble Alpes. Il a présidé un Conseil Local de développement de 2004 à 2008, puis a été Vice-Président d'une communauté d'agglomération et Président d'un SCoT entre 2008 et 2014. Sa recherche porte sur les ressources territoriales, et, de façon plus particulière sur la place de la culture dans la construction de ces ressources. Il s'intéresse aujourd'hui aux innovations sociales, à leurs modes d'inscriptions dans les espaces ruraux et à leurs relations avec les dynamiques territoriales.

# Le réseau culturel Loire-Forez : une ambition politique parta- gée au service d'un nouveau territoire

Évelyne Chouvier et Axelle Redon

**Le 1er janvier 2017 Loire Forez agglomération est née de la fusion de 4 établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté de communes du Pays d'Astrée, la Communauté de communes des Montagne du Haut Forez, la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château et la Communauté d'agglomération Loire Forez. La nouvelle agglomération a été créée avec une volonté politique forte portée par son président Alain Berthéas, mais également de l'ensemble des membres du conseil communautaire, de soutenir un véritable projet de développement territorial. L'enjeu est bien de proposer une vision politique dépassant l'horizon du rassemblement administratif pour construire, à l'échelle de 88 communes, une collaboration efficace et cohérente. Dans cette perspective, la politique culturelle s'appuie sur la création d'un réseau culturel territorial qui a pour objectif de mettre en œuvre les orientations de la nouvelle collectivité en matière de développement culturel, de les inscrire à la croisée des politiques publiques menées sur le territoire, tout en travaillant dans la continuité des projets menés par chacun des EPCI composant la nouvelle agglomération.**

## Présentation du territoire

Loire Forez agglomération est un territoire composé de 88 communes dans lequel vivent 110 000 habitants. Elle se caractérise par un tissu urbain de plaine à l'est du territoire et par un milieu rural avec une altitude avoisinant les 1200m à l'ouest, dans les monts du Forez. Au sud-est, l'agglomération jouxte Saint-Etienne Métropole et au nord, Roannais Agglomération. Deux villes de 15 000 habitants occupent des positions de centralité : Montbrison au centre du territoire et St Just St Rambert au sud-est et des villes moyennes maillent le territoire. De nombreux villages n'atteignent pas la centaine d'habitants. Cette hétérogénéité géographique constitue une extraordinaire diversité et invite à concevoir des projets en capacité de répondre aux enjeux contemporains d'aménagement des territoires. Il est remarquable de constater le dépassement de la dichotomie traditionnelle opposant territoires urbains et ruraux

au profit d'une analyse révélant, par le biais d'une observation attentive des spécificités territoriales, une réelle plasticité, avec des habitudes de coopération et d'échanges, qui témoignent de la multiplicité des façons d'habiter et d'investir ce territoire. Pour ces raisons, la collectivité a fait le choix politique de s'appuyer sur un réseau culturel et non sur une direction de la culture pour renforcer le maillage culturel de ce territoire situé au cœur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## Mise en œuvre du réseau culturel

Le réseau est né de la volonté politique de placer l'action culturelle au cœur des politiques publiques (tourisme, économie, développement durable, cohésion sociale, enfance-jeunesse) et d'en faire un véritable levier de développement territorial pour favoriser l'émancipation des habitants et donner des clés de compréhension du monde contemporain.

Son action, relevant de l'aménagement communautaire du territoire, s'inscrit dans la perspective de nourrir des partenariats entre les acteurs locaux, associatifs et institutionnels et plus largement, les professionnels de la culture, les institutions locales et nationales et les acteurs du champ socio-éducatif, pour contribuer pleinement au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Les orientations du réseau culturel ont été conçues dans une double perspective à l'intérieur de laquelle des enjeux spécifiques ont été identifiés.

### La dimension territoriale :

Il s'agit de construire un réseau fédérateur, s'appuyant sur les spécificités locales et garant de l'égalité d'accès des habitants à une offre culturelle de qualité.

### Enjeux :

- Participer au développement territorial en convergence avec l'ensemble des politiques publiques menées par l'agglomération.
- Favoriser le rayonnement territorial en travaillant la complémentarité urbain, périurbain et rural.
- Identifier et valoriser les éléments de marquage territoriaux.
- Offrir une visibilité et faciliter le travail en commun des acteurs locaux (associatifs, professionnels, institutionnels) et des partenaires.

### Le projet culturel :

il vise à favoriser la diversité culturelle dans une démarche citoyenne et dans le respect des droits culturels des personnes (loi NOTRE).

## Enjeux :

- Garantir et offrir aux personnes les conditions d'exercice de leur liberté culturelle, dans une démarche d'inclusion, de partage et d'appropriation.
- Affirmer le positionnement central de la culture au croisement des politiques publiques.
- Favoriser la diversité culturelle, la participation et les moyens d'expression dans une démarche citoyenne.
- Contribuer à l'épanouissement et à l'émancipation des personnes en développant la formation et en soutenant l'éducation culturelle et artistique.

Ces orientations sont déclinées en 4 axes stratégiques qui offrent une grille de lecture, d'analyse et d'évaluation des actions et projets menés.

- Former : développer l'éducation artistique et contribuer à la formation des acteurs culturels.
- Valoriser : articuler la valorisation patrimoniale, les initiatives et manifestations locales, en lien avec les enjeux actuels de l'urbanisme et du paysage.
- Expérimenter : développer l'innovation en s'adaptant à l'évolution des pratiques culturelles.
- Faire émerger : favoriser l'expression artistique et accueillir la diversité des pratiques en croisant offre culturelle et mise en œuvre de projets co-construits.

## Description et organisation du réseau culturel

Le réseau culturel est organisé de la façon suivante :

- une direction et une direction adjointe (2 postes de catégorie A).
- un service d'ingénierie culturelle composé d'un volet de structuration de l'offre culturelle sur le territoire via le Pays d'art et d'histoire, la coordination de l'enseignement musical et la mise en place d'une offre de spectacle vivant sur le territoire et d'un volet de pilotage des projets culturels des équipements et manifestations culturelles communautaires : cinéma, musée, festival baroque (7 agents).
- le réseau des médiathèques ludothèques (37 agents).

Le réseau culturel est composé d'équipements communautaires : cinéma, musée, médiathèques tête de réseau et ludothèques. Ces équipements sont vecteurs de propositions culturelles couvrant des domaines artistiques larges et constituent également des éléments forts de maillage du territoire, en capacité de structurer une offre de proximité et de qualité à l'échelle des principaux bassins de vie de l'agglomération et de l'ensemble du territoire.

Il programme le festival « Baroque en Forez » qui donne lieu à 5 concerts sur le bassin de vie de la zone montagneuse, autour de

Saint-Bonnet-le-Château, et à des actions de médiation et de sensibilisation à destination du jeune public (collège) et des publics empêchés (EHPAD).

Le réseau culturel coordonne des dispositifs : autour de l'enseignement musical avec le projet d'aboutir fin 2017 à une prise de compétence en matière d'enseignement musical et d'une offre de spectacle vivant en milieu rural.

Il est porteur de l'animation et du pilotage du réseau de 36 médiathèques-ludothèques dont l'élargissement aux 88 communes du territoire est en cours.

Le réseau culturel met en œuvre des projets structurants dans le cadre de politiques contractuelles : soutien aux structures conventionnées du territoire, soutien aux manifestations culturelles par le biais d'appels à projets, conventionnement avec l'Etat dans le cadre de convention d'éducation aux arts et à la culture.

Il pilote le label Pays d'Art et d'Histoire du Forez qui intervient sur le périmètre de l'agglomération Loire Forez ainsi que sur celui de l'agglomération Forez-est.

## Après une année de travail

Nous avons pris contact avec l'ensemble des structures du territoire et nous connaissons tous nos interlocuteurs. L'année 2017 a été une année complexe et transitoire car le challenge était de poursuivre les actions initiées par les 4 EPCI à l'identique de l'année 2016 et il nous a fallu beaucoup de persuasion pour rassurer les associations, les porteurs de projets.

Le travail mené au cours de cette année avait aussi pour objectif de formaliser les orientations politiques de la collectivité autour d'axes stratégiques bien identifiés et de s'interroger sur la définition de l'intérêt communautaire en matière culturelle et sur les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour l'ensemble des dispositifs mis en œuvre, la direction du réseau culturel s'attache à consolider le réseau de partenaires associatifs et institutionnels et à mener une politique culturelle tout à la fois harmonisée et adaptée à la diversité des bassins de vie.

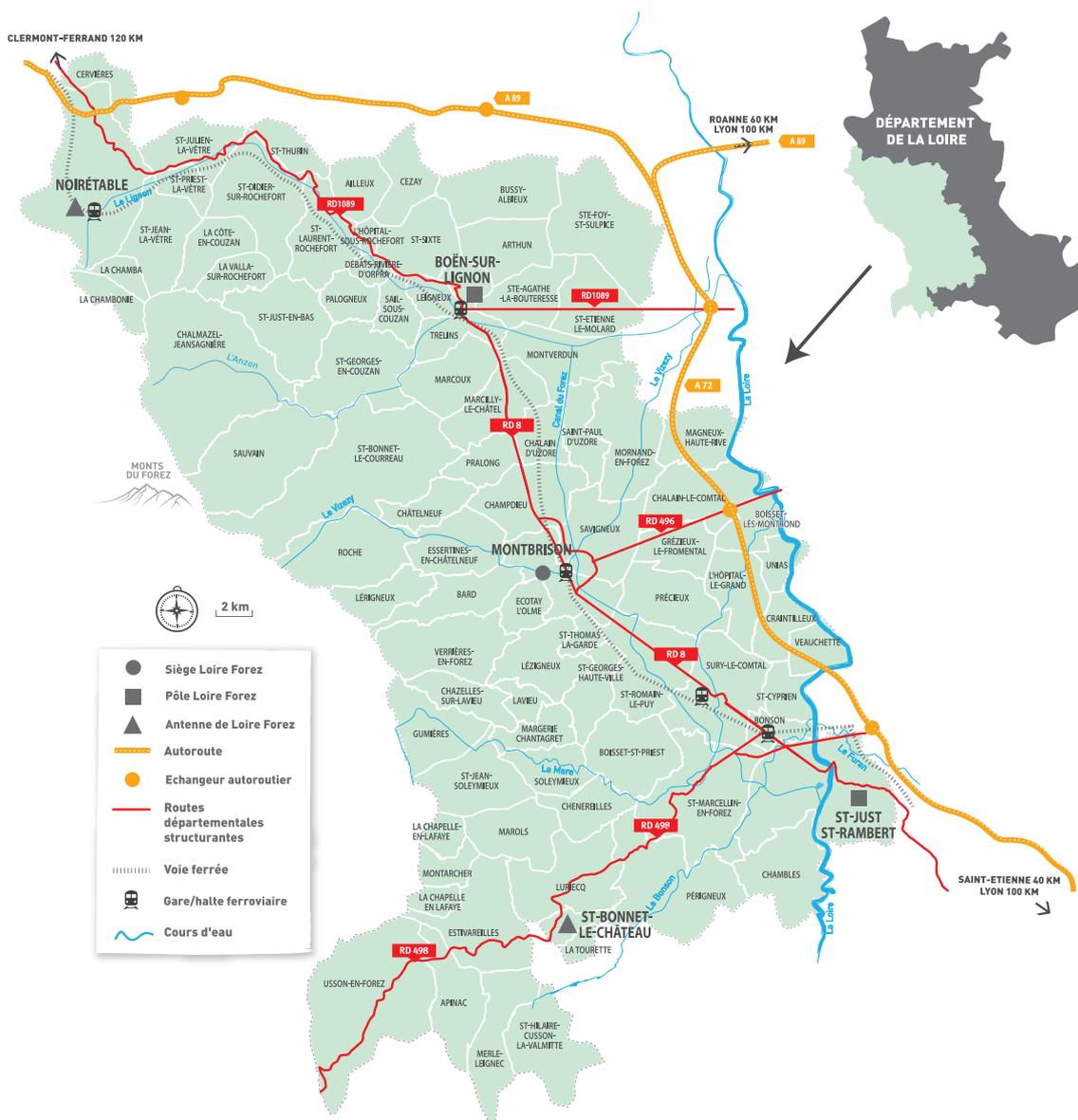
L'élaboration d'un cahier des charges en matière d'attribution des subventions aux associations, par le biais d'appels à projets, participe pleinement à ce programme. Ce travail a nécessité de préciser les attendus relatifs à l'intérêt communautaire des manifestations culturelles en les intégrant, plus largement, à l'ensemble de la politique d'aide aux projets développée par l'agglomération. Ce cadre permettra de soutenir, en 2018, des manifestations culturelles en capacité de rayonner fortement sur le territoire, de favoriser l'expression artistique des publics dits éloignés de la culture et de proposer des projets innovants et/ou itinérants.

Le maillage territorial se renforcera en 2018 et 2019 avec l'extension du réseau des médiathèques-ludothèques. Ce réseau constitué de deux médiathèques communautaires, d'une ludothèque communautaire et de 33 bibliothèques ou médiathèques municipales s'étendra à 59 bibliothèques ou médiathèques municipales pour proposer une offre culturelle et de loisirs gratuite et accessible aux habitants des 88 communes du territoire.

Un autre projet structurant verra le jour prochainement autour de l'enseignement musical. Il s'agit d'accompagner la fusion des 10

écoles de musique de territoire pour proposer une offre harmonisée, tant dans les contenus pédagogiques que dans les conditions tarifaires, dans la perspective de favoriser l'accès à l'enseignement musical dès le plus jeune âge.

L'attention portée par la collectivité à l'éducation culturelle et à la pratique artistique se concrétisera aussi par la signature prochaine d'une convention triennale d'éducation aux arts et à la culture avec la DRAC.



## Évelyne Chouvier



**Vice-Présidente de Loire Forez agglomération, déléguée aux politiques culturelles et Maire de St Jean Soleymieux.**

## Axelle Redon

**Directrice du réseau culturel Loire Forez, conservatrice de bibliothèques.**

# Comment le développement culturel des territoires peut-il s'appuyer sur le numérique ?

Claudia Courtial et Emmanuel Vergès

## « Battre la campagne » des dynamiques numériques rurales

En « battant la campagne », comme l'enfant de Claude Roy, nous pouvons découvrir des pépites de projets et d'initiatives au coin des prés et aux détours des petites routes (pour convoquer l'imagerie populaire...). Des circuits courts de production artistique à Valaurie qui associent les entreprises du territoire à la réalisation d'œuvres : imprimantes 3D, ferronnerie, marbre... Un travail de rencontre entre des ouvriers et des artistes autour du savoir-faire, souvent manuel, et des œuvres qui seront visibles dans l'espace public. Un festival d'art numérique dans les contreforts de la Drôme entre lieu d'expérimentation, de résidence et de diffusion, où les artistes vont à l'école pour créer avec les enfants. Les enregistrements des danses et musiques populaires du Morvan par la Maison du Patrimoine Oral à Anost et l'animation d'une dynamique culturelle européenne à partir de la sauvegarde du patrimoine et de son accessibilité. L'étonnement toujours renouvelé de tomber sur une « salle des fêtes », espace tiers-lieux où les habitants, travailleurs isolés ou créatifs, artisans, se retrouvent pour travailler et pour plein d'autres choses, comme à la Renouée à Gentioux, dans les tiers-lieux de Lozère... Espaces trans-disciplinaire, inter-générationnel et multiples à faire pâlir les lieux en milieu urbain qui cherchent à « élargir » ou « diversifier » leurs publics.

Certes cela peut paraître un peu romantique, mais ces dynamiques reflètent une forme d'appropriation des transformations numériques qui s'appuient sur les outils au service du développement culturel des territoires, sur les solidarités et l'isolement, la proximité et la mobilité, la nécessité et l'opportunité. Entre les gens. A l'initiative des gens.

A condition qu'il « y ait du réseau ». Problématique récurrente des zones blanches, ces expériences existent parce que les câbles qui connectent à l'Internet arrivent. Le développement des réseaux haut débit ou très haut débit fait l'objet de politiques d'aménagement et d'investissement depuis plus de 20 ans. Les pratiques

numériques s'appuient sur des infrastructures qui peuvent être lourdes qui restent, comme les médiathèques, les salles des fêtes, les conditions et les espaces de développement des pratiques. La dématérialisation d'un côté et les cultures à domicile de l'autre ne suffisent pas en soi. Il n'y a pas de pratiques, de fait, sans contextes. L'immatérialité apparente du numérique peut nous faire oublier cela.

## « Les grandes villes n'existent pas » !

A partir du moment où les câbles de l'Internet sont tirés, Google, Amazon ou Facebook, Le Bon coin, Wordpress, soundCloud ou covoturagelibre sont à portée de souris. Avec l'ensemble des services associés. Comme partager les concerts de la Boiler Room, plateforme de streaming vidéo dédiée aux musiques électroniques qui a déjà conquis des millions de jeunes à travers le monde, urbains comme ruraux. Boiler room se lance aujourd'hui dans la réalité virtuelle. Muni d'un casque, il sera bientôt possible de danser aux côtés des plus grands DJ du monde depuis son salon, où que l'on soit connecté. Rien de nouveau, mais cela souligne juste qu'il ne semble pas y avoir de distinction entre des usages numériques en milieu rural ou en milieu urbain. Pas de différence apparente, si ce n'est celle des pratiques numériques rurales qui se développent à partir des pratiques culturelles sur ces territoires entre proximité des communautés et mobilité permanente, circuit court et autre forme d'intermédiation entre habitants, services... « Les grandes villes n'existent pas » nous écrit Cécile Coulon dans son ouvrage aux éditions « Raconter la vie » (<http://raconterlavie.fr/collection/les-grandes-villes-n-existent-pas/>). Approches prémonitoires dans un XXIème siècle numérisé ? Où les territoires ruraux auraient une longueur d'avance parce qu'ils permettraient d'y vivre à « hauteur d'homme », à taille humaine ? Avec d'autres approches des « réseaux sociaux », des « circuits courts », avec d'autres dynamiques d'actions dans les « périphéries ».



## Qu'est ce qui se passe avec le numérique ?

Qu'est ce qui caractérise le XXIème siècle numérique ? En dessinant cela à gros trait, les changements sont trop importants pour savoir où l'on va, ils ne relèvent pas d'une totalité (la culture, la politique, l'éducation...) ou ne s'appréhendent pas par un seul acteur (l'État, Google, la société civile...). Nous sommes dans une situation où nous sommes individuellement incompetents et collectivement compétents. Une situation où les outils techniques du réseau Internet, puis du web nous font passer des pyramides aux écosystèmes, du vertical à des horizontalités de pair-à-pair à partir d'inventions et des outils qui sont fondés, entre autres, sur des mythes culturels et des intentions politiques de décentralisation et d'émancipation (Fred Turner « aux sources des utopies numériques », C&F éditions).

Les organisations changent, ainsi que les modèles et les systèmes. Une forte décentralisation médiatique apparaît avec les plateformes en ligne et l'explosion des médias sociaux et citoyens, la production se démocratise et s'automatise, les algorithmes sont les nouvelles procédures de représentation du réel et de traitement de la complexité. Les intermédiaires se transforment et de nouveaux apparaissent. Face à de nouveaux dogmes sur le travail, la propriété ou l'économie, apparaissent d'autres formes d'intermédiation, basées sur des enjeux collectifs et communs, autour de coopération sur les territoires et au sein de secteurs d'activités. Des formes qui prennent en compte les approches des écosystèmes et privilégient l'agilité dans les évolutions. Des pistes qui à la tendance libérale de l'ubérisation algorithmique proposent une approche « libératrice » des organisations collectives humaines.

## Comment ces transformations ont à voir avec le développement culturel ?

Ces outils ont été créés à partir d'idéaux et de croyances depuis le milieu du XXème siècle comme des moyens de « changer le monde ». Ces outils nous permettent de nouveaux « pouvoirs d'agir » en mettant potentiellement « l'intelligence dans les périphéries », comme une possibilité d'organiser et d'animer différemment les dimensions collectives de nos sociétés, dans leurs différentes échelles, comme le nomme Dominique Cardon dans son ouvrage « La Démocratie Internet ». Il analyse que l'homogénéité des acteurs de l'internet à son origine a favorisé une construction ouverte. Nul ne devait s'approprié le réseau, ni le contrôler. Si ce n'est les communautés techniques. Pour cela, l'intelligence a été déposée dans les terminaisons de l'Internet, les ordinateurs finaux, ceux des utilisateurs. Ce qui rend ce réseau a-centré, et évolutif à chacune de ses extrémités. Par chaque utilisateur.



S'ouvre ainsi un « devenir auteur » potentiel avec ces outils, entre réception de contenu active et production de contenus partagés et diffusés sur les réseaux sociaux. Dans les 500 heures de vidéos chargées chaque minute sur Youtube on ne trouve pas que des films de famille, des blagues ou des pubs de star, mais aussi des pépites de tutoriels et autres contenus citoyens, culturels...

L'enjeu dans les territoires ruraux est le même que dans les territoires urbains : comment accompagner ces nouvelles pratiques numériques, l'appropriation de ces outils par chacun pour qu'ils deviennent de véritables leviers d'émancipation, d'esprit critique, d'ouverture, de diversité culturelle ? Comment faire en sorte qu'ils ne participent pas à l'homogénéisation des goûts et des pratiques culturelles, et la captation des ressources par quelques intermédiaires monopolistiques ? Comme pour toute politique publique, il s'agit donc de soutenir, au moins autant qu'en territoire urbain, les initiatives locales qui agissent en faveur de cette éducation populaire aux mutations de notre société, et de les encourager quand ces territoires connaissent un déficit à ce niveau.

Si en milieu urbain le numérique parvient depuis peu à décloisonner les politiques publiques, le milieu rural n'a pas attendu son arrivée pour travailler sur la transversalité, sur la mutualisation des ressources, les logiques de tiers-lieux, etc. On peut dire qu'en ce sens, les territoires ruraux ont toujours fait preuve d'innovation sociale, en inventant des lieux et des actions mêlant éducation, culture, social, restauration, pratique agricole, etc. Le numérique vient simplement amplifier cela en proposant de nouveaux outils favorisant l'expression, la communication, les circuits-courts, la coopération.

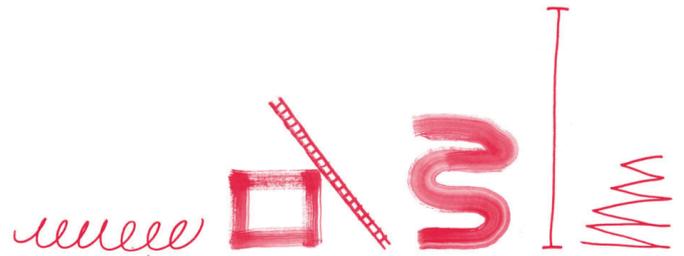
Le défi culturel auquel nous sommes confrontés est double : à la fois promouvoir un véritable modèle alternatif à l'ubérisation, et utiliser les outils pour favoriser la diversité culturelle, urbaine et rurale.

En milieu rural, l'enjeu de l'Internet et de l'accès à ces ressources numériques, est de pouvoir remettre de l'intelligence dans ces territoires qui peuvent apparaître comme des périphéries de la métropolisation. Où l'on imagine que les réseaux numériques

puissent inverser les flux que les autoroutes ont drainés vers les villes. Ou quand les écoles ferment, puis les commerces, puis les bars, les seuls lieux de fréquentation quotidienne n'existent plus. Un tiers-lieu représente alors là une piste pertinente. Parce qu'il est un lieu de convivialité, de lien, de réseau... Parce qu'il est un lieu d'activité, de connexion, de socialisation.

A Boussac, Creuse, j'ai découvert, lors d'une mission avec le cabinet d'architecture Plan de Vol, un tiers-lieu qui pourrait s'imaginer dans l'ancienne Poste, où en même temps pourrait se relocaliser la médiathèque, et pourquoi pas un espace de co-working et d'accès aux ressources Internet et numériques pour les artisans et entrepreneurs locaux. Les hôteliers à côté pourraient en avoir besoin pour proposer une connexion haut-débit et un bureau temporaire pour des clients de passage, plutôt le soir. En journée, le lieu pourrait accueillir les travailleurs indépendants récents installés sur le territoire, à une paire d'heures de Paris, mais un confort de vie tout autre ! Architectes, traducteurs, graphistes... Ils pourraient partager un traceur ou une imprimante 3D. Le samedi matin, jours

de marché, les enfants pourraient profiter de « l'heure du conte », pendant que d'autres profiteraient de la Wifi ! Tous les mois, un apéro pourrait rassembler toutes celles et ceux qui veulent partager des infos et du travail, des bons plans, s'informer, développer des activités... En passant devant l'espace de co-working actuel, à quelques mètres de la vieille poste, j'ai découvert que travaillait là, un casque sur la tête, ses doigts voletant sur son clavier d'ordinateur, une sténotypiste travaillant pour le tribunal de Londres. En direct ! La session terminée, elle a refermé son ordinateur et est partie, « battre la campagne »... à 500 km de Londres ...



## Emmanuel Vergès



Ingénieur informaticien de formation, Emmanuel Vergès a œuvré à ZINC, centre des « arts et cultures numériques » à la Friche Belle de Mai et dans le champ des cultures et arts numériques pendant 15 ans. Il a œuvré dans l'éducation populaire, écrit des programmes informatiques et des essais, fait une radio pirate, et est un fervent adepte du DIY. Docteur en information / communication, Emmanuel Vergès enseigne les « cultures numériques ». Il travaille à l'Office, menant des expérimentations liées aux cultures libres et à l'éducation populaire.

## Claudia Courtial



Après avoir terminé l'Institut d'études politiques de Grenoble avec une spécialité en Direction de projets culturels en 2016, Claudia Courtial intègre l'association l'Office à Marseille et y coordonne pendant un an plusieurs actions autour de l'éducation populaire à l'image et au numérique.

Passionnée de musique, elle fonde en parallèle avec plusieurs autres jeunes entrepreneurs un collectif d'organisation d'événements musicaux décalés et insolites : Sidi&co. Claudia s'y consacre aujourd'hui entièrement en tant que chargée d'administration et de développement.

# BIBLIOGRAPHIE

## des auteurs

**Sélection de publications des différents auteurs de ce recueil.**  
**Certains articles ou publications sont disponibles en ligne.**

### Antoine Choplin

[www.scenes-obliques.eu](http://www.scenes-obliques.eu)

Quelques jours dans la vie de Tomas Kusar. La Fosse aux ours. 2017. 220 p.  
Une forêt d'arbres creux. La Fosse aux ours. 2015. 120 p.  
Le Héron de Guernica. La Fosse aux ours. 2011. 158 p.

Sur le festival l'Arpenteur :

Au festival de l'Arpenteur, on randonne en poésie. Télérama. Juillet 2015.  
Interview d'Antoine Choplin. Le petit bulletin. 1<sup>e</sup> juillet 2014.

### Jean-François Marguerin

Réduire l'iniquité de traitement des territoires : une priorité de politique publique.  
Médiapart. 20 avril 2017.

L'offre artistique porte une ambition démocratique ! Une politique culturelle basée sur l'offre ou sur la demande ? Nect'art n°1. Juin 2015. p. 48 à 67.

L'équité territoriale et la démocratisation de l'accès aux arts et à la culture, comprise dans sa diversité, comme finalités d'une politique culturelle profondément renouvelée. DRAC. 2014. 8 p.

EAC : prendre en compte tous les territoires, tous les temps de vie. Entretien avec Jean-François Marguerin, Directeur régional des affaires culturelles, DRAC Rhône-Alpes. Association des DRAC.

L'observatoire, la revue des politiques culturelles n°42. 2013. p. 112.

Territoires prioritaires en milieu rural et politique culturelle : une expérimentation de la DRAC Rhône-Alpes, entretien avec Jean-François Marguerin. Pour n°226. 2015. p. 224.

Blog de Jean-françois Marguerin sur Médiapart :

<https://blogs.mediapart.fr/marguerin-jean-francois/blog>

### Philippe Teillet

<http://www.sciencespo-grenoble.fr/membres/teillet-philippe/>

Avec E. Négrier. La réforme de l'État culturel local. Reconcentration instrumentale ou « contrôle orienté » ? Sciences de la Société n°90. Avril 2014. p. 76 à 91.

En Codirection avec Elodie Bordat. Changer les politiques culturelles. Pôle Sud n°41/2. 2014. p. 5 à 16.

Avec E. Négrier. Le tournant instrumental des politiques culturelles. Pôle Sud n°41/2. 2014. p. 83 à 100.

Avec E. Négrier. La gouvernance territoriale des politiques culturelle. In R. Pasquier, V. Simoulin, J. Weisbein, La gouvernance territoriale, discours et théorie. LGDJ. 2<sup>e</sup> éd. 2013. p. 145-167.

Avec E. Négrier. La question régionale en culture. In S. Barone (dir.), Les politiques régionales en France. La Découverte, Pacte. 2011. p.135-160.

Avec E. Négrier, J. Préau. Intercommunalités : le temps de la culture. Les Éditions OPC. 2008.

### Géraldine Bénichou

[www.theatredugrabuge.com](http://www.theatredugrabuge.com)

Les Passerelles du Théâtre du Grabuge, pour un théâtre « sans murs ». Les cahiers du DSU. Printemps-été 2009. p. 18 à 20.

### Emmanuel Négrier

<https://www.cairn.info/publications-de-N%C3%A9grier-Emmanuel--7718.htm>

Voir également les ouvrages en collaboration avec Philippe Teillet ci-dessus.

Les régions, laboratoires de nouvelles politiques culturelles ? Nect'art n°5. 2017. p.66 à 76  
Réforme territoriale : le pire n'est pas sûr. Nect'art n°1. 2015. p.77-85.  
Avec A. Djakouane. Les publics d'ADDA-Scènes Croisées de Lozère. OPPIC. 2012. 83 p.

Avec A. Djakouane et M. Jourda. Les publics des festivals. Michel de Maule. 2010. 282 p.

### Fred Sancère

<http://www.derriere-le-hublot.fr>

Fred Sancère, capitaine à la barre de Derrière le Hublot. La dépêche du midi. 16 septembre 2016.

Anne Gonon. Une utopie de proximité : petites et grandes histoires d'un territoire, Derrière le Hublot. Éditions de l'Attribut. 2014. 9 p.

### Pierre-Antoine Landel

<https://www.pacte-grenoble.fr/membres/pierre-antoine-landel>

<https://www.cairn.info/publications-de-Landel-%20Pierre-Antoine--81816.htm>

Avec Bernard Pecqueur. La culture comme ressource territoriale spécifique. Centre d'études et de recherche sur le droit. Presses universitaires de Grenoble. 2009. p. 181-192.

Avec Claire Delfosse, Nicolas Canova, Nicolas Robinet, Pierre Caritey. L'événementiel « agricole » en Rhône-Alpes : au croisement des ressources agricoles et des ressources culturelles dans les territoires. Rapport. 2008. 216 p

Avec Philippe Teillet. La place de la culture dans la recomposition des territoires : Le cas des pays issus de la loi Voynet. Observatoire des politiques culturelles. 2003. 58 p.

### Bruno Goffi

<http://www.lamaisonvieille.fr>

La Maison vieille se relance par l'animation. Livres Hebdo. Juin 2016.

Antoine Sabot. Un café-librairie, nouveau venu d'un hameau de 15 habitants. Blog sur le monde rural du Monde. Juin 2011.

### Claudia Courtial

Les cultures libres et l'éducation populaire au regard des droits culturels. Mémoire de Master 2 professionnel. IEPG Sciences Po Grenoble. 2016. 61 p.

### Emmanuel Vergès

<http://loffice.coop/>

> Voir l'ensemble de ses publications en ligne.

Ubérisation de la société ? Replaçons le politique au cœur de nos usages numériques ! Nectart n°4. 2017. p. 136 à 142.

Biens communs et espaces communs à l'ère du numérique. La pensée du midi n°17. 2006. p. 140 à 143.

# BIBLIOGRAPHIE

## thématique

Sélection d'ouvrages autour du développement culturel des territoires afin d'aller plus loin dans les thématiques abordées dans cette publication. Les ouvrages sont classés selon plusieurs axes : développement culturel des territoires, développement culturel en milieu rural, participation des habitants, droits culturels et numériques.

Retrouvez plus de références sur ces thématiques dans les fiches Mémo de Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant consacrées spécifiquement à ces sujets :

- Développement culturel des territoires et numérique. Mai 2015.
- Développement culturel des territoires ruraux. Avril 2016.
- Les droits culturels. Novembre 2016.
- Participation citoyenne aux projets artistiques et culturels. Décembre 2016.
- Transversalité dans les projets culturels de territoire. Juin 2017.

### Développement culturel des territoires (généralités)

« Territoires : le big bang culturel », La Scène n°80, Printemps 2016, pp. 88 à 102.

Kahn René, « La dimension culturelle du développement territorial », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2010/4 (octobre), p. 625-650.

Pierre-Antoine Landel, Bernard Pecqueur, « La culture comme ressource territoriale spécifique », In : « Administration et politique : une pensée critique sans frontières. Dialogue avec et autour de Jean-Jacques Gleizal », Presses Universitaires de Grenoble, 2009, pp.181-192.

Neil Brenner, Implosions/Explosions : Towards a Study of Planetary Urbanization, Berlin, Jovis, 2013.

Martin Phillips, « Other Geographies of Gentrification », Progress in Human Geography, 2004, 28(1), 5-30.

### Développement culturel en milieu rural

« Culture et patrimoine en milieu rural », Pour n°2015/2, GREP, 2015, 224 p.

Jean Lafond-Grellety et Laurent Mazurier, « Les politiques culturelles en milieu rural », Dossier d'experts, Territorial Editions, 2014, 125 p.

Claire Delfosse, « La culture à la campagne », In « Service en milieu rural : nouvelles attentes, nouvelles réponses », Pour n° 208, 2011, p. 43-48

### Participation des habitants

« Les géo-artistes : nouvelles dynamiques pour la fabrique urbaine », L'observatoire n° 48, Observatoire des politiques culturelles, Été 2016.

Lionel Arnaud, Vincent Guillon, Cécile Martin, « Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères », L'observatoire des politiques culturelles, Octobre 2015.

Hélène Girard, Aude Raux, « Politiques culturelles – renforcer la participation des habitants », La Gazette des communes, 14 juillet 2014, 5 p.

### Droits culturels

« Droits culturels : controverses et horizons d'action », L'observatoire des politiques culturelles n°49, OPC, hiver 2017, p. 4 à 91.

> Voir le sommaire

« Les droits culturels en débat. Controverse Mylène Bidault vs Abraham Bengio », Nectart n°2, Nectart, premier semestre 2016, p. 50 à 67.

Jean-Marc Lauret, « Droits culturels et citoyenneté », Nectart n°4, Nectart, premier semestre 2017.

Synavi, « Les droits culturels, qu'est-ce que ça change ? », Synavi, 10 janvier 2017, 4 p.

Jean-Michel Lucas, « Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 28A de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels », Juillet 2015, 6 p.

### Numérique et culture

« [Vidéo] Spectacle + numérique : horizon 2025 », Proscènium, 14 avril 2015

« Le numérique, une chance pour la culture : livre, musique, audiovisuel », Afdel et Renaissance numérique, 2014, 72 p.

Frédéric Martel, « Smart : enquête sur les internets », Stock, 2014.

Olivier Donnat, « Les pratiques culturelles des français à l'ère numérique », Paris : La Documentation Française, 2009.

### Les publics

Stéphane Dorin, « Déchiffrer les publics de la musique classique », Paris : Éditions des Archives Contemporaines, 2015.

Association Française des Orchestres-Aristat, « Les publics de l'Orchestre » (2013-2014), « Quand le public en cache un autre » (L.Wolff et X.Zunigo) AFO, 2015.

Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, « Le mystère français », Paris : Seuil, La République des Idées, 2013.

Hervé Glévevec, Michel Pinet, « La " tablature " des goûts musicaux : un modèle de structuration des préférences et des jugements », Revue Française de Sociologie, 2009, n° 50-3, p. 599-640.





## Nos rendez-vous sur la thématique des territoires

- **Rencontre - La réforme territoriale : quelle place pour la culture dans la recomposition des territoires ?**  
jeudi 8 janvier 2015, Villeurbanne (69)
- **Rencontre - Comment le développement culturel des territoires peut-il s'appuyer sur le numérique ?**  
jeudi 21 mai 2015, Poncins (42)
- **Rencontre - Les droits culturels, une facette des droits humains : comment les mettre en œuvre ?**  
lundi 19 octobre 2015, Annonay (07)
- **Rencontre - Comment mettre en oeuvre un projet culturel dans un territoire rural ?**  
jeudi 7 avril 2016, Beaurepaire (38)
- **Rencontre - Démocratisation, démocratie, droits culturels : quelle participation des habitants ?**  
jeudi 1er décembre 2016, Saint-Vallier (26)
- **Groupe de travail - Comment co-construire avec les acteurs culturels, les élus, les agents et l'Etat ?**  
jeudi 6 octobre 2016, Lyon (69)
- **Groupe de travail - Quelles missions pour un chargé de développement territorial aujourd'hui et demain ?**  
jeudi 19 janvier 2017, Lyon (69)
- **Groupe de travail - Comment argumenter politiquement des projets culturels ?**  
jeudi 13 avril 2017, Le Teil (07)
- **Table ronde - Les projets culturels au regard des mutations du milieu rural**  
jeudi 1er juin 2017, Capdenac-Gare (12) - *(dans le cadre des Rencontres DAV 2017 - Développement des Arts Vivants en Massif Central)*
- **Table ronde - La culture au prisme du développement local**  
vendredi 2 juin 2017, Capdenac-Gare (12) - *(dans le cadre des Rencontres DAV 2017 - Développement des Arts Vivants en Massif Central)*
- **Rencontre - Quelles transversalité entre les secteurs de l'action publique dans les projets culturels de territoire ?**  
jeudi 29 juin 2017, La-Tour-du-Pin (38)
- **Groupe de travail - Entre résidence et permanence artistique, quels liens entre artistes invités et artistes locaux ?**  
jeudi 19 octobre 2017, St-Paul-lès-Monestier (38)
- **Rencontre - Quels financements publics et privés pour les projets culturels de territoire ?**  
jeudi 26 janvier 2018, St-Genix-sur-Guiers (73)
- **Rencontre DAV Massif Central - Penser les mobilités comme atouts du développement local**  
mercredi 14 et jeudi 15 mars 2018, Vézelay (89)
- **Rencontre - La culture, levier d'attractivité et de développement des territoires**  
vendredi 25 mai 2018, Nyons (26)

Retrouvez les «Retours» ces rendez-vous  
sur [www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr) :  
ressources, vidéos et capitalisation des live-tweet

**Directeur de la publication :**  
Nicolas Riedel

**Rédacteurs :**  
Sybille Arlet, Géraldine Bénichou, Antoine Choplin, Évelyne Chouvier, Fabienne Corteel, Claudia Courtial, Bruno Goffi, Pierre-Antoine Landel, Jean-François Marguerin, Emmanuel Négrier, Olivier Pévèrelli, Jean-Yves Pineau, Axelle Redon, Fred Sancère, Cédric Szabo, Philippe Teillet, Emmanuel Vergès

**Participation à la conception :**  
Léo Anselme, Marie Richard

**Mise en page :**  
Laetitia Mistretta

**Crédits photo :**  
Couverture : david-charles-schuett/Unsplash  
Pages 4 et 5 : Sigrid Coggins  
Pages 18 et 19 : Géraldine Aresteau  
Pages 23 et 24 : Pierre Dompnier  
Page 26 : Richard Spraus  
Pages 29, 30 et 31 : Kristof Gutez

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE  
VIVANT**

33 cours de la Liberté  
69003 Lyon  
04 26 20 55 55  
contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr  
[www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue  
par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le ministère  
de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes